

Faculté Saint-Jean

150	Faculté Saint Jean	284
151	La Faculté	285
151.1	Note historique et buts	285
151.2	Personnel académique de la Faculté	285
152	Renseignements généraux	286
152.1	Calendrier académique 2001/2002	286
152.2	Politique linguistique	289
152.3	Services	289
153	Règlements de la Faculté	289
153.1	Admission	289
153.2	Inscriptions	294
153.3	Classification des cours	294
153.4	Exigences académiques	295
153.5	Tests/Examens	295
153.6	Crédits par évaluation spéciale	296
153.7	Conditions de résidence	297
153.8	Niveau académique et graduation	298
153.9	Réexamen	299
153.10	Appels et griefs	299
153.11	Conseillers d'étude	299
154	Programmes d'études	300
154.1	Renseignements généraux	300
154.2	Cours de français	300
154.3	Baccalauréat-ès-arts	301
154.4	Baccalauréat en Éducation	308
154.5	Programmes du diplôme de perfectionnement en éducation	312
154.6	Maîtrise en sciences de l'éducation – Études en langue et culture	313
154.7	Baccalauréat en Éducation/ Baccalauréat-ès-sciences	314
154.8	Baccalauréat-ès-sciences	316
154.9	Baccalauréat bilingue en Administration des affaires	318
154.10	Baccalauréat-ès-science en génie	319
154.11	Options	319
155	Les cours	319
155.1	Renseignements généraux	319
155.2	Description des cours	319
155.3	Exigences physiques de certains cours universitaires	320
155.4	Cours offerts	320
156	Bourses	321
156.1	Prix aux Diplômés	321
156.2	Bourses au niveau du Baccalauréat	321
156.3	Bourses d'immatriculation	322

150 Faculté Saint Jean

Attention:

- (1) Chaque étudiant est responsable de la totalité et de l'exactitude de son inscription. Veuillez lire l'annuaire avec soin et, en cas de doute au sujet des règlements concernant votre programme, adressez-vous à la personne compétente. (Voir article 7.)
- (2) Utilisez cet annuaire pour votre inscription. L'Université ne peut fournir plus d'un exemplaire à chaque étudiant.
- (3) L'annuaire présente les principes de l'Université au moment de sa publication en ce qui concerne toute matière qui y est traitée. L'Université se réserve donc le droit de changer ce qui est décrit à l'annuaire, soit pour servir au mieux ses propres intérêts ou à cause de circonstances incontrôlables. L'Université décline formellement toute responsabilité envers toute personne ou groupe de personnes qui pourrait subir un quelconque préjudice à la suite de tels changements.
- (4) Heures d'ouverture de l'Université: 8h00 à 12h, 13h à 16h30, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés); durant les mois de mai, juin, juillet et août: 8h à 12h, 13h à 16h. Numéros de téléphone: information, campus principal – (780) 492-3113; information, Faculté Saint-Jean – (780) 465-8700.
- (5) **Exigences professionnelles:** Tout étudiant ayant l'intention de poursuivre une carrière à la fin de ses études devrait contacter le secrétariat de sa faculté afin de connaître les conditions d'exercice d'une profession qui s'ajoutent à la possession d'un diplôme universitaire. Dans certains cas ces renseignements sont contenus dans l'annuaire de la faculté.
- (6) Date limite pour les demandes d'admission: le 1er août. Les autres dates limites sont indiquées à la \$153.1 de l'annuaire.
- (7) Tous les renseignements nécessaires pourront être obtenus aux bureaux suivants:
(toute correspondance, à l'exception de la Faculté Saint-Jean, devra porter la mention: University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2E2).

Questions académiques:

Dr C Denis, Vice-doyen aux affaires académiques, 8406, rue Marie-Anne Gaboury, Edmonton, T6C 4G9 (465-8769).
L Desbiens, Admissions et dossiers étudiants, 8406, rue Marie-Anne Gaboury, Edmonton T6C 4G9 (465-8703).

Admissions, inscriptions, dossiers, relevés de notes, collation des grades:

Office of the Registrar and Student Awards, Administration Building (492-3113).

Services de Counseling:

2-600 Students' Union Building (492-5205) ou Bureau C-1, Pavillon André Daridon, Faculté Saint-Jean (465-8713).

Aide financière, prix d'excellence et bourses:

Student Awards, 103 Administration Building (492-3221).

Résidences universitaires:

Housing and Food Services, 44 Lister Hall (492-4281)

Services aux étudiants:

Dean of Students, Office of the Dean of Students, 2-800 Students' Union Building (492-4145).

Services aux étudiants autochtones:

Office of Native Student Services, 2-400 Students' Union Building (492-5677).

Paiement des frais de scolarité:

Financial Services, 3rd Floor, Administration Building (492-3389).

Services de carrière et de placement:

2-100 Students' Union Building (492-4291).

Please Note:

- (1) Students are responsible for the completeness and accuracy of their registrations. Please read the Calendar carefully and, if you are in doubt about the regulations pertaining to your program, consult the appropriate University official. (See item 7 below.)
- (2) Please use this Calendar when you register. The University cannot supply more than one copy to each student.
- (3) The Calendar sets forth the intention of the University at the time of its publication, with respect to all matters contained therein. The University reserves the right at any time to deviate from what appears in the Calendar, either in order to serve the best interests of the University, or because of circumstances or occurrences beyond the University's reasonable control. The University expressly denies responsibility or liability to anyone who may suffer loss or who may be otherwise adversely affected by such change.
- (4) The office hours of the University are from 0800 to 1200 and from 1300 to 1630 Monday to Friday (except holidays); in May, June, July, and August the office hours are from 0800 to 1200, and from 1300 to 1600. Telephone numbers for information: Main campus – (780) 492-3113, Faculté Saint-Jean (780) 465-8700.
- (5) **Professional Requirements:** Students or prospective students intending to enter a profession following graduation should contact the appropriate faculty office in order to ascertain requirements for professional registration above and beyond possession of the prescribed university degree or diploma. In some cases this information is provided in the faculty section of the University Calendar.
- (6) Application deadline: August 1. Other deadlines are set out in \$153.1 of this Calendar.
- (7) Inquiries should be directed as follows:

(All addresses, except Faculté Saint-Jean, should contain the suffix University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2E2.)

Academic matters:

Dr C Denis, Associate Dean (Academic), 8406-91 Street, Edmonton T6C 4G9 (465-8769).
L Desbiens, Admissions and Student Records, 8406-91 Street, Edmonton T6C 4G9 (465-8703).

Admissions, registration, records, transcripts, convocation:

Office of the Registrar and Student Awards, Administration Building (492-3113).

Student Counselling Services:

2-600 Students' Union Building (492-5205) or C-1 Pavillon André Daridon, Faculté Saint-Jean (465-8713).

Financial assistance, scholarships, and awards:

Student Awards, 103 Administration Building (492-3221).

University residences:

Housing and Food Services, 44 Lister Hall (492-4281).

Student Services:

Dean of Students, Office of the Dean of Students, 2-800 Students' Union Building (492-4145).

Native Student Services:

Office of Native Student Services, 2-400 Students' Union Building (492-5677).

Fee payment:

Financial Services, 3rd Floor, Administration Building (492-3389).

Career and Placement Services:

2-100 Students' Union Building (492-4291).

151 La Faculté

151.1 Note historique et buts

Le Juniorat Saint-Jean a été fondé en 1908, l'année même où a été inaugurée la Faculty of Arts and Sciences de l'Université de l'Alberta.

Les deux institutions ont le même âge, mais ont évolué de façon très différente. Le Collège est devenu Collège Universitaire Saint-Jean, partie intégrante et secteur bilingue de l'Université de l'Alberta, 62 ans après sa fondation, le 27 novembre 1970. Le statut officiel de Faculté lui fut accordé en septembre 1977 et sa dénomination devint "Faculté Saint-Jean" en mai 1978.

La Faculté Saint-Jean se définit aujourd'hui par son statut universitaire de langue française. Elle dessert les étudiants capables de poursuivre en français des études universitaires. La Faculté se donne pour mission de répondre aux besoins particuliers des francophones de l'Ouest du Canada.

Tout centre universitaire se doit d'enrichir dans la mesure du possible la vie non seulement intellectuelle mais culturelle de sa clientèle. Aussi, la Faculté Saint-Jean se voit-elle la mission particulière de contribuer à l'enrichissement culturel de ses étudiants aussi bien que de l'ensemble de la vie française en Alberta. Par cet engagement (concrétisé dans le développement de Saint-Jean) l'Université espère promouvoir la culture française dans l'Ouest du Canada.

151.2 Personnel académique de la Faculté

Personnel

Doyenne

C Tardif, PhD (Éducation)

Vice-doyen aux affaires académiques

C Denis, PhD (Sociologie)

Professeurs émérites

JA Bour, PhD

G Cadrin, PhD

L Godbout, PhD

Professeurs titulaires

EA Auger, PhD (Science

Politique/Economie)

EV Blackburn, PhD (Chimie)

C Couture, PhD (Histoire)

A La France, PhD (Musique)

F Levasseur-Ouimet, PhD

(Éducation)

FJ McMahon, PhD (Éducation)

C Tardif, PhD (Éducation)

Professeurs agrégés

M Beaudoin, PhD (Linguistique)

J Boeglin, PhD (Psychologie)

C Denis, PhD (Sociologie)

M de Montigny, PhD (Physique)

Y d'Entremont, PhD (Éducation)

D Gignac, PhD (Écologie végétale)

F Gobeil-Dwyer, PhD (Éducation)

Y Mahé, PhD (Éducation)

L Mandin, PhD (Éducation)

R Parent, PhD (Français)

P Sing, PhD (Français)

Professeurs adjoints

J Bergeron, PhD (Science

Politique)

P Dalley, PhD (Didactique du

français)

D Ipperciel, PhD (Philosophie)

L Ladouceur, PhD (Français)

P Martin de Holan, PhD

(Entrepreneuriat)

S Vigeant, PhD (Économie)

Bibliothécaire en chef

(nomination conjointe)

J Henley, BLS

Bibliothécaire/Services au public

J Girouard

Directrice, administration académique

P Collette, MEd

Directrice du recrutement et des admissions

L Pashniak

Centre d'enseignement et de recherche en langue française

N Fortin, PhD (Éducation)

Autres membres du Conseil de la Faculté

Président de l'Université

R Fraser, PhD

Registraire de l'Université

B Silzer, MEd

Représentant de la Faculty of Arts

C Potvin, PhD

Représentant de la Faculty of Education

G Richardson, PhD

Représentant de la Faculty of Science

M Légaré, PhD

151 The Professors

151.1 Historical Note and Aims

Juniorat Saint-Jean was founded in 1908, the same year as the inauguration of the Faculty of Arts and Sciences of the University of Alberta.

Though of the same age, the two institutions have evolved in very differing fashions. On November 27, 1970, the Collège became Collège Universitaire Saint-Jean, an integral part and a bilingual sector of the University of Alberta. Official Faculty status was granted in September 1977, and the name changed to Faculté Saint-Jean in May 1978.

Today, Faculté Saint-Jean is characterized by its French-language university status. It serves students capable of pursuing university studies in French. The Faculté has taken on the mission of serving the particular needs of Francophones in western Canada.

It is the duty of every university to enrich, as much as possible, not only the intellectual but also the cultural life of its students. Therefore Faculté Saint-Jean finds itself with the special mission of contributing to the cultural enrichment of its students as well as of the whole of French life in Alberta. Through this commitment (which has taken concrete form in the development of Saint-Jean) the University hopes to foster French culture in western Canada.

152 Renseignements généraux

152.1 Calendrier académique 2001/2002

Toutes les dates limites mentionnées au calendrier sont indiquées par le symbole ■. TOUT RETARD ENTRAINERA DES PENALITES ACADEMIQUES ET FINANCIERES. Les dates limites pour soumettre les demandes d'admission, de réadmission ou de transfert se trouvent à la §12 de l'annuaire de l'Université (ou §153.1.1). Consulter le guide de "Special Sessions" ou la §11 de l'annuaire de l'Université pour le calendrier académique de Printemps/Été.

Année académique: L'année académique est divisée en quatre périodes appelées "trimestres," tel qu'indiqués:

Juillet-Août: Trimestre d'été

Septembre-Décembre: Trimestre d'automne

Janvier-Avril: Trimestre d'hiver

Mai-Juin: Trimestre de printemps

La période de huit mois allant de septembre à avril est appelée "Automne/Hiver." La période de quatre mois allant de mai à août est appelée "Printemps/Été."

2001

MARS

- 1 ■ Date limite d'admission ou de réadmission au trimestre Printemps/Été 2001. (Excepté les étudiants de la catégorie "Open Studies" et ceux de la "Faculty of Graduate Studies and Research").
- 5 Midi à 13h00. Réunion électorale de l'Union des étudiants. Les cours sont suspendus pendant une heure.
- 17 ■ Date limite pour le retrait des cours au trimestre d'hiver (voir §§22.2.9 et 23.9.3).
- 30 ■ Date limite pour le retrait des stages pratiques en éducation.
■ Date limite de la réception des documents pour l'admission ou la réadmission aux cours de Printemps/Été 2001 (Excepté les étudiants de la catégorie "Open Studies" et ceux de la Faculty of Graduate Studies and Research").

AVRIL

- 11 Dernier jour des cours du trimestre d'Hiver.
- 12 Fin du Stage I en éducation.
- 13 Vendredi Saint. L'Université est fermée.
- 14-27 Période des examens finals pour les cours d'Automne/Hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne devrait être autorisée pendant cette période. Les examens finals (s'il y a lieu) pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard auront lieu normalement pendant le dernier cours.
- 16 Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 20 Fin du Stage II en éducation.

MAI

- 7 Début des cours de Printemps/Été.
- 9 ■ DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS AUX COURS DU PRINTEMPS. Dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. (Voir §§22.2.9 et 23.9.3).
Date limite pour le paiement, sans pénalité, des droits d'inscription des cours du trimestre de printemps.
- 21 "Victoria Day." L'Université est fermée.
- 22 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS DE SIX SEMAINES DU TRIMESTRE DE PRINTEMPS. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9)

JUIN

- 1 ■ Date limite pour la soumission des demandes pour les bourses au Office of Student Awards.
■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines du trimestre de printemps.
- 4-7 et 11-12 Collation des grades, Parties I à VI.
- 14-15 Période d'examens finals pour les cours du trimestre de printemps. Les cours sont suspendus.
- 15 ■ Date limite pour la réception des demandes de Bourses d'entrée à la Faculté Saint-Jean, à soumettre au Office of Student Awards.
- 25 ■ Date limite pour demander une réévaluation des examens finals des cours du trimestre d'hiver et des cours complets d'Automne/Hiver.
- 30 Clôture de la quatre-vingt-quatorzième année universitaire.

JUILLET

- 1 L'Université entre dans sa quatre-vingt-quinzième année. Fête du Canada. L'Université est fermée.
- 2 Fête du Canada. L'Université est fermée.
- 9 Début des cours du trimestre d'été.
- 11 ■ DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS AUX COURS D'ÉTÉ. Dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. (Voir §§22.2.9 et 23.9.3).
■ Date limite pour le paiement, sans pénalité, des droits d'inscription des cours du trimestre d'été.
- 13 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS D'ÉTÉ (offerts à la première moitié du trimestre d'été): Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 20 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre d'été.
- 23 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS DE SIX SEMAINES DU TRIMESTRE D'ÉTÉ: Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 23-27 Période d'examens différés pour les étudiants qui ne l'ont pas écrit dans les délais prévus. (Voir §23.5.6(5)).
- 27 Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre d'été.
- 30 Début des cours de la seconde partie du trimestre d'été.

AOÛT

- 2 ■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines du trimestre d'été.
■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS D'ÉTÉ (de la seconde partie du trimestre d'été): Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 3-12 Les huitièmes Championnats du monde d'athlétisme de l'IAAF de 2001
- 6 Fête du patrimoine. L'Université est fermée.
- 9 ■ Date limite pour le retrait des cours de la seconde partie du trimestre d'été.
- 15 Date limite pour le versement du dépôt d'inscription non-remboursable pour les étudiants du 1er cycle s'étant inscrits avant le 1er août (voir §22.1.6). L'inscription sera annulée après cette date si le dépôt n'a pas été versé.
- 16-17 Période d'examens finals pour les cours du trimestre d'été. Les cours sont suspendus.
- 29-1 Septembre Journées d'orientation pour les étudiants étrangers.

SEPTEMBRE

- 1** Date limite de réception des demandes de remise des diplômes pour la collation des grades d'automne.
- 3** Fête du travail. L'Université est fermée.
- 3-4** Journées d'orientation pour les nouveaux étudiants.
- 5** Début des cours du trimestre d'automne et d'Automne/Hiver.
- 11**
 - DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS AU TRIMESTRE D'AUTOMNE. Dernier jour pour ajouter ou enlever des cours du trimestre d'automne ou des cours d'Automne/Hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 5 octobre seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné. (Voir §§22.2.9 et 23.9.3).
 - Date limite pour le versement du dépôt d'inscription non-remboursable pour les étudiants du 1er cycle s'étant inscrits après le 1er septembre (voir §22.1.6). L'inscription sera annulée après cette date si le dépôt n'a pas été versé.
- 12-14** Les inscriptions comme auditeur ou les changements de "crédit" à "audit" par les étudiants du 1er cycle, concernant les cours du trimestre d'automne et les cours d'Automne/Hiver, seront acceptées seulement pendant cette période. (Voir §21.2.3).
- 15** Journée d'orientation "tardive" pour les étudiants étrangers.
- 19**
 - DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS D'AUTOMNE (offerts à la première moitié du trimestre): Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 28**
 - Date limite pour le paiement, sans pénalité, des droits d'inscription aux trimestres d'Automne/Hiver (voir §22.2).

OCTOBRE

- 5**
 - Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre d'automne.
 - DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS AU TRIMESTRE D'AUTOMNE: Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 8** Jour d'Action de Grâce. L'Université est fermée.
- 19** Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre d'automne.
- 22-26** Semaine de tests mi-semestriels. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne devrait être autorisée pendant cette semaine.
- 29** Début des Stages I et II en éducation.

NOVEMBRE

- 2**
 - Date limite pour le retrait des cours offerts à la seconde partie du trimestre d'automne.
- 9**
 - Date limite pour le retrait des cours au trimestre d'automne (voir §§22.2.9 et 23.9.3).
- 11** Jour de l'Armistice. L'Université est fermée.
- 12** Congé du jour de l'Armistice. L'Université est fermée.
- 13** Congé d'automne. Les cours sont suspendus.
- 14**
 - DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS D'AUTOMNE (offerts à la deuxième moitié du trimestre): Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 14-15** Collation des grades, Parties I et II.
- 23**
 - Date limite pour le retrait des stages pratiques en éducation.

DÉCEMBRE

- 5** Dernier jour de cours du trimestre d'automne.
- 7** Fin du Stage I en éducation.
- 14** Fin du Stage II en éducation.
- 15**
 - Date limite pour le versement du dépôt d'inscription non-remboursable pour les étudiants du 1er cycle inscrits uniquement au semestre Hiver et s'étant inscrits avant le 1er décembre (voir §22.1.6). L'inscription sera annulée après cette date si le dépôt n'a pas été versé.
- 8-20** Période d'examen mi-semestriels pour les cours de ★6; période d'examen finals pour tous les autres cours. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne devrait être autorisée pendant cette période. Les examens de fin de semestre ou finals (s'il y en a) pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard auront lieu normalement pendant le dernier cours.
- 25-31** Vacances de Noël. L'Université est fermée.

2002

JANVIER

- 1** Fête du Jour de l'An. L'Université est fermée.
- 7** Début des cours du trimestre d'hiver.
- 11**
 - DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS AU TRIMESTRE D'HIVER: Dernier jour pour ajouter ou enlever des cours au trimestre d'hiver. Les étudiants qui se retireront après cette date et jusqu'au 6 février seront facturés 50% des frais pour chaque cours abandonné. (Voir §§22.2.9 et 23.9.3).
 - Date limite pour le retrait des cours complets à l'Automne/Hiver. (Voir §23.9.3).
 - Date limite pour le versement du dépôt d'inscription non-remboursable pour les étudiants du 1er cycle s'étant inscrits après le 31 décembre (voir §22.1.6). L'inscription sera annulée après cette date si le dépôt n'a pas été versé.
- 12** Journée d'orientation pour les étudiants étrangers.
- 14-16** Les inscriptions comme auditeur ou les changements de "crédit" à "audit" par les étudiants du 1er cycle, pour les cours du trimestre d'hiver seront acceptées seulement pendant cette période.
- 21**
 - DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS AU TRIMESTRE D'HIVER (pour les cours offerts à la première moitié du trimestre d'hiver): Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 31**
 - Date limite pour le paiement sans pénalité du deuxième versement des droits d'inscription trimestre d'hiver, ou des droits d'inscription des étudiants ne suivant des cours qu'au trimestre d'hiver (voir §22.2).

FÉVRIER

- 1**
 - Date limite de réception des demandes de remise des diplômes pour la collation des grades du printemps.
 - Date limite pour demander une réévaluation des examens finals des cours du trimestre d'automne.
 - Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre d'hiver.
- 6**
 - DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS AU TRIMESTRE D'HIVER: Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 11-15** Semaine d'examen mi-semestriels. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne devrait être autorisée pendant cette semaine.
- 15** Début des inscriptions pour les cours Printemps/Été 2002.
- 18** Fête légale provinciale. L'Université est fermée.
- 18-22** Semaine de lecture au trimestre d'hiver; les cours sont suspendus.
- 21-22** Journées d'orientation à l'Université.
- 27** Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre d'hiver.

MARS

- 1 ■ Date limite d'admission ou de réadmission au Printemps/Été 2002. (Excepté les étudiants de la catégorie "Open Studies" et ceux de la "Faculty of Graduate Studies and Research").
- 4 Midi à 13h00. Réunion électorale de l'Union des étudiants. Les cours sont suspendus pendant une heure.
Début des Stages I et II en éducation.
- 8 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la seconde partie du trimestre d'hiver.
- 15 ■ Date limite pour le retrait des cours au trimestre d'hiver (voir §22.2.9 et 23.9.3).
- 18 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS D'HIVER (offerts à la deuxième moitié du trimestre): Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9).
- 28 ■ Date limite pour le retrait des stages pratiques en éducation.
- 29 Vendredi Saint. L'Université est fermée.
- 30 ■ Date limite de la réception des documents pour l'admission ou la réadmission aux cours de Printemps/Été 2002 (Excepté les étudiants de la catégorie 'Open Studies' et ceux de la 'Faculty of Graduate Studies and Research').

AVRIL

- 1 Lundi de Pâques. L'Université est fermée.
- 12 Dernier jour des cours du trimestre d'Hiver.
- 16-27 Période des examens finals pour les cours d'Automne/Hiver. Aucune activité para-universitaire organisée en dehors du campus ne devrait être autorisée pendant cette période. Les examens finals (s'il y a lieu) pour tous les cours donnés sur le campus à 17h00 ou plus tard auront lieu normalement pendant le dernier cours.
- 19 Fin du Stage I en éducation.
- 26 Fin du Stage II en éducation.

MAI

- 6 Début des cours de Printemps/Été.
- 8 ■ DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS AUX COURS DU PRINTEMPS. Dernier jour pour ajouter ou enlever ces cours. (Voir §22.2.9 et 23.9.3).
Date limite pour le paiement, sans pénalité, des droits d'inscription des cours du trimestre de printemps.
- 10 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS DU PRINTEMPS (offerts à la première moitié du trimestre de printemps). Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9)
- 17 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la première moitié du trimestre de printemps.
- 20 "Victoria Day." L'Université est fermée.
- 21 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS DE SIX SEMAINES DU TRIMESTRE DE PRINTEMPS. Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9)
- 24 Dernier jour des cours offerts à la première moitié du trimestre de printemps.
- 27 Début des cours de la seconde partie du trimestre de printemps.
- 31 ■ DATE LIMITE DES REMBOURSEMENTS DES COURS DU PRINTEMPS (offerts à la seconde partie du trimestre de printemps). Les étudiants qui se retireront après cette date ne recevront aucun remboursement. (Voir §22.2.9)
■ Date limite pour le retrait des cours de six semaines du trimestre de printemps.

JUIN

- 3 ■ Date limite pour la soumission des demandes pour les bourses au Office of Student Awards.
- 3-6 et 10-11 Collation des grades, Parties I à VI.
- 6 ■ Date limite pour le retrait des cours offerts à la seconde partie du trimestre de printemps.
- 13-14 Période d'examens finals pour les cours du trimestre de printemps. Les cours sont suspendus.
- 14 ■ Date limite pour la réception des demandes de Bourses d'entrée à la Faculté Saint-Jean, à soumettre au Office of Student Awards.
- 25 ■ Date limite pour demander une réévaluation des examens finals des cours du trimestre d'hiver et des cours complets d'Automne/Hiver.
- 30 Clôture de la quatre-vingt-quinzième année universitaire.

152.2 Politique linguistique

À la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont offerts en français. La langue de travail pour les administrateurs, les professeurs et les membres du personnel de soutien est le français.

Les étudiants de la Faculté Saint-Jean sont tenus de respecter, en tout temps, le caractère francophone de l'institution.

152.3 Services

- (1) **Bibliothèque:** Le service des bibliothèques de l'Université de l'Alberta met à la disposition des professeurs et des étudiants de la Faculté Saint-Jean, une riche bibliothèque contenant des œuvres en sciences humaines et sociales, en sciences pures et en sciences de l'éducation et comprenant un secteur de matériel pédagogique et de littérature-jeunesse. C'est une bibliothèque de consultation et de prêts. Tous les étudiants ont également accès aux bibliothèques du campus ouest de l'Université de l'Alberta.
- (2) **Services de counseling:** «Student Counselling Services» offre des services de counseling à tous les étudiants qui vivent des difficultés personnelles ou académiques. Ces services sont offerts en français à la Faculté Saint-Jean.
- (3) **Résidence:** La résidence est conçue et organisée comme un service qui complète l'expérience éducative offerte par la Faculté Saint-Jean. Les étudiants qui demandent à être admis en résidence s'engagent à en accepter les buts, c'est-à-dire, à vivre dans un milieu francophone, à étudier sérieusement, et à faire preuve d'esprit communautaire. La résidence est située sur le campus de la Faculté et peut recevoir environ 80 étudiants. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service des Résidences, 44 Lister Hall (492-4281).
Les étudiants ne désirant pas vivre en résidence peuvent trouver des appartements et des chambres à proximité de la Faculté.
- (4) **Transport:** La Faculté Saint-Jean est située au 8406, rue Marie-Anne Gaboury, à environ six kilomètres à l'est du campus principal de l'Université de l'Alberta. Les étudiants peuvent cependant suivre des cours à la fois à la Faculté Saint-Jean et dans d'autres facultés de l'Université grâce à un service de transport entre les cours.

153 Règlements de la Faculté

153.1 Admission

153.1.1 Demande d'admission

La procédure d'admission est indiquée à la §12 de l'annuaire de l'Université.

Aucune décision définitive quant à l'admission ne peut être rendue avant l'examen de tous les certificats et relevés de notes. La Faculté reçoit les étudiants et leur donne des conseils sur les programmes d'études, mais toute décision reste **officielle et provisoire** tant que les documents officiels nécessaires n'ont pas été reçus et évalués.

Dates limites

Demandes d'admission:	
Semestre d'automne	le 1er août
Semestre d'hiver	le 15 novembre
Clôture du dossier d'admission:	
Semestre d'automne	le 1er août
Semestre d'hiver	le 1er décembre
Demandes de réadmission:	
Semestre d'automne	le 1er août
Semestre d'hiver	le 15 novembre

Note: Si vous avez manqué une date limite, veuillez communiquer avec la Faculté sur la possibilité d'extension de la date limite.

153.1.2 Conditions d'admission

- (1) **Moyenne:** Pour être admis à la Faculté Saint-Jean, un candidat de l'Alberta doit normalement avoir obtenu un minimum de 65% de moyenne dans cinq matières appropriées de XIIe année.
- (2) **Compétence dans la langue française:** Le français est la langue d'enseignement dans tous les programmes à la Faculté Saint-Jean. Par

152.2 Linguistic Policy

At Faculté Saint-Jean all courses, except English courses, are taught in French. French is also the language used by the administrators, the professors and the support staff.

Students at Faculté Saint-Jean must, at all times, respect the French character of the institution.

152.3 Services

- (1) **Library Facilities:** The University of Alberta library system makes available to the professors and students of Faculté Saint-Jean a library well stocked with books in the humanities and social sciences, in the pure sciences, and in education including a collection of pedagogical materials and juvenile literature. Works may be consulted on the premises or may be available for lending. All students also have access to the libraries on the west campus of the University of Alberta.
- (2) **Counseling:** Student Counselling Services offers a wide range of counselling services directed at helping students who are experiencing personal or academic difficulties. These services are offered in French at Faculté Saint-Jean.
- (3) **Residence:** The residence is a service which complements the educational experience offered by Faculté Saint-Jean. Students who ask for admission to the residence commit themselves to the active pursuit of the goals of the residence, namely, to live and study in a French environment. The residence is on the Faculté campus and can accommodate approximately 80 students. More detailed information may be obtained at Housing and Food Services, 44 Lister Hall (492-4281).

Students who are not interested in living in residence can find rooms in private homes or in apartments near the Faculté Saint-Jean campus.

- (4) **Mini-bus service:** Faculté Saint-Jean is located at 8406-91 Street (about six kilometres east of the main University campus). This does not preclude the possibility of students following courses at Faculté Saint-Jean and in another faculty of the University, since a mini-bus service is provided between courses.

153 Regulations of the Faculté

153.1 Admission

153.1.1 Application for Admission

Application procedure is explained in §12 of the University Calendar.

No definite and final ruling concerning admission can be given until all certificates and transcripts of standing have been reviewed. The Faculté consults with and advises students regarding programs of study, but all decisions are **unofficial and tentative** until official documents have been received and evaluated.

Deadlines for Application

Admission application:	
Fall Term	August 1
Winter Term	November 15
Admission documents:	
Fall Term	August 1
Winter Term	December 1
Readmission Application:	
Fall Term	August 1
Winter Term	November 15

Note on Deadline Extensions: Please call the Faculté for information regarding the extension of application deadlines if you have missed the deadline noted above.

153.1.2 Admission Requirements

- (1) **Average:** Every applicant for admission from the schools of Alberta must normally possess an average of 65% on five appropriate Grade 12 subjects.
- (2) **French Language Proficiency:** French is the language of instruction in all programs at Faculté Saint-Jean. Therefore, all applicants must possess

conséquent, tous les candidats doivent posséder une connaissance adéquate du français oral et écrit pour être admis à la Faculté Saint-Jean. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats. Tous les candidats devront démontrer leur compétence dans la langue française avant d'être admis. Ils peuvent la démontrer par l'entremise d'une des façons suivantes:

- par la réussite de Français 30 de l'Alberta, ou l'équivalent: **OU**
- en ayant complété un des cours de niveau secondaire suivants avec la note appropriée:
 - French 30: 80% ou plus
 - French 31: 75% ou plus
 - French Language Arts 30 (Langue et Littérature 30): 70% ou plus: **OU**
- par la réussite de quatre années d'études en français à temps plein. Ces études peuvent être une combinaison d'études secondaires et postsecondaires: **OU**
- en étant détenteur d'un premier diplôme d'une université accréditée où le français est la langue d'enseignement; **OU**
- en obtenant une note de 6 au TLF (test de langue française) de la Faculté comprenant une partie orale et une partie écrite.

Le détail des conditions d'admission aux divers programmes universitaires figure aux §§13–17 de l'annuaire de l'Université. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau des admissions, Faculté Saint-Jean.

Admission aux programmes du BA et du BSc

Programme du Baccalauréat-ès-arts

Un parmi French 30, 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30
English 30
Une matière du groupe A ou B* (Études sociales 30 est conseillé)
Une matière du groupe C (Sciences; Mathématiques 30 ou Mathématiques pures 30 est conseillé)
Une matière du groupe A (Humanités) ou C (Sciences)

Programme du Baccalauréat-ès-sciences

Un parmi French 30, 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30
English 30
Mathématiques 30 ou Mathématiques pures 30
Deux matières parmi: Biologie 30, Chimie 30, Mathématiques 31 et Physique 30
*Voir §153.1.3 pour le détail des groupes

153.1.3 Classification des cours requis pour l'admission

Les matières de XII^e année acceptées par la Faculté se classent dans les trois groupes suivants:

Groupe A (Humanités)

Études sociales 30
Langue niveau 30 (autre que français ou anglais)

Groupe B (Beaux-Arts)

Art 30
Art 31
Commercial Art 35 A, B, ou C
Visual Communications 32 A, B, ou C
Art dramatique 30
Musique 30
Musique 31
Performing Arts 35 A, B, ou C

Groupe C (Sciences)

Biologie 30
Chimie 30
Mathématiques 31
Mathématiques pures 30
Physique 30
Science 30

153.1.4 Déficience lors de l'admission

Déficience en anglais: Un étudiant non-anglophone ne présentant pas de cours équivalent à English 30 lors de son admission doit remédier à cette déficience. L'étudiant du programme combiné BEd/BSc n'est pas tenu à cette exigence. Les critères et les modalités sont précisés à la §153.1.13(1) et (2).

an adequate knowledge of written and spoken French as a prerequisite to admission. Non-matriculated applicants and Open Studies students must comply with the requirement along with other applicants. All applicants will be required to demonstrate proficiency in the French language prior to admission. This demonstration may take any one of several forms:

- successful completion of Français 30 in Alberta, or equivalent: **OR**
- completion of one of the following secondary courses, with the appropriate grade:
 - French 30: 80% or more
 - French 31: 75% or more
 - French Language Arts 30 (Langue et Littérature 30): 70% or more: **OR**
- successful completion of four years of education in French. Such education can be in a combination of secondary and postsecondary training: **OR**
- graduation from a degree program offered by an accredited university at which French is the language of instruction; **OR**
- a grade of 6 in the Faculté TLF (test de langue française). The test evaluates the student's oral and written French.

Detailed admission requirements for the various university programs are set out in §§13–17 of the University Calendar. Further information may be obtained from the Office of Admissions, Faculté Saint-Jean.

Requirements for the BA and BSc programs

Bachelor of Arts Program

One of French 30, 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30
English 30
Subject from Group A or B* (Social Studies 30 recommended)
Subject from Group C (Sciences; Mathematics 30 or Pure Mathematics 30 recommended)
Subject from Group A (Humanities) or C (Sciences)

Bachelor of Science Program

One of French 30, 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30
English 30
Mathematics 30 or Pure Mathematics 30
Two of Biology 30, Chemistry 30, Mathematics 31, and Physics 30

*See §153.1.3 for the different classifications.

153.1.3 Classification of Matriculation Subjects

Acceptable Grade XII subjects have been placed in three groups, as follows:

Group A (Humanities)

Social Studies 30
30-level Language (other than English or French)

Group B (Fine Arts)

Art 30
Art 31
Commercial Art 35 A, B, or C
Visual Communications 32 A, B, or C
Drama 30
Music 30
Music 31
Performing Arts 35 A, B, or C

Group C (Sciences)

Biology 30
Chemistry 30
Mathematics 31
Physics 30
Pure Mathematics 30
Science 30

153.1.4 Admission Deficiency

Deficiency in English: A non-English speaking student with no equivalence for English 30 upon admission must make up this deficiency. Students from the combined BEd/BSc program are not required to make up this deficiency. See §153.1.13(1) and (2) for details.

153.1.5 Adultes ne répondant pas aux conditions d'admission

Les candidats âgés de 24 ans ou plus, qui ne répondent pas aux conditions d'admission officielles, peuvent solliciter la permission de s'inscrire dans un programme à la Faculté Saint-Jean. Ils doivent être résidents de l'Alberta, du Yukon, ou des Territoires du Nord-Ouest depuis au moins douze mois en date du premier jour de cours de la session à laquelle ils demandent d'être admis.

Critères d'admission

- (1) Les candidats doivent avoir réussi un des cours suivants: French 21, French 30, French 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30, ou faire preuve d'un niveau de compétence équivalent dans la langue française.
- (2) Les candidats au programme du BA et du BEd doivent avoir réussi, en plus du français, un des cours suivants: Études sociales 30, Biologie 30, Chimie 30, Physique 30, Mathématiques 30 ou Mathématiques pures 30 ou Mathématiques 31 (ou deux équivalents correspondants).
- (3) Les candidats au programme du BSc doivent avoir réussi, en plus du français: Mathématiques 30 ou Mathématiques pures 30 (ou l'équivalent); deux cours en science parmi les suivants: Biologie 30, Chimie 30, Physique 30, Mathématiques 31 (ou deux correspondants).
- (4) Les candidats doivent avoir obtenu un minimum de 65% de moyenne dans les matières requises.

Programmes du BEd et du BAA: l'admission aux programmes du BEd, du BEd/BSc et du BAA se fait seulement à la fin de la première année d'études universitaires.

153.1.6 Admission des étudiants d'une autre province

- (1) **Niveaux:** Les étudiants d'une autre province canadienne dont le travail accompli correspond aux niveaux indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être admis à la Faculté Saint-Jean, à condition qu'ils aient satisfait aux exigences des programmes choisis.
 - a. **Ontario:** Diplôme de treizième année.
 - b. **Terre-Neuve:** Réussite de la douzième année ou d'une année d'études à l'Université Memorial.
 - c. **Québec:** Réussite de la première année du programme de CEGEP et obtention de résultats satisfaisants dans les matières requises.
 - d. **Autres provinces:** Diplôme de douzième année.
- (2) **Équivalences:** La Faculté Saint-Jean se réserve le droit de juger de l'équivalence et de la classification des cours suivis dans une autre province. Pour prendre un exemple hypothétique, un étudiant du Québec qui réussit la première année du programme du CEGEP et qui présente des cours complets (c'est-à-dire, d'une durée de deux semestres), de Français, d'Histoire, de Mathématiques, de Biologie, de Chimie et de Musique serait jugé, pour fins d'admission, comme ayant des cours équivalents à Français 30, Études sociales 30, Mathématiques pures 30, Biologie 30, Chimie 30, et Musique 30.

153.1.7 Admission des étudiants d'un autre pays

Voir §17.2 de l'annuaire de l'Université. Pour plus de renseignements, s'adresser au Bureau du Registraire.

153.1.8 Admission au Programme du Baccalauréat-ès-arts avec Spécialisation

L'admission au programme du BA avec spécialisation se fait normalement à la fin de la première année d'études universitaires. Les candidats à l'admission au BA avec spécialisation auront réussi un minimum de ★24 avec une moyenne d'au moins 6.5 dans l'ensemble des cours et d'au moins 7.0 dans les cours de la spécialisation postulée.

153.1.9 Admission au programme du Baccalauréat en éducation

L'admission au programme du Baccalauréat en Éducation se fait normalement à la fin de la première année d'études universitaires. Les étudiants complètent la première année d'un programme du BA ou du BSc, selon les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation

153.1.5 Nonmatriculated Applicants

Applicants 24 years and over who lack formal matriculation may seek permission to enrol in a program at Faculté Saint-Jean. They must be domiciled in Alberta, the Yukon or the Northwest Territories for at least 12 months prior to the first day of classes of the session in which admission is sought.

Admission Criteria

- (1) Candidates must have successfully completed one of the following courses: French 21, French 30, French 31, Langue et Littérature 30, Français 30, French Language Arts 30, or demonstrate an equivalent level of competence in the French Language.
- (2) In addition to the French language requirement, applicants for the BA and BEd programs must have successfully completed one of the following courses: Social Studies 30, Biology 30, Chemistry 30, Physics 30, Mathematics 30 or Pure Mathematics 30 or Mathematics 31 (or their equivalents).
- (3) In addition to the French language requirement, applicants to the BSc program should provide credit in Mathematics 30 or Pure Mathematics 30 (or equivalent) and credit in two of the following: Biology 30, Chemistry 30, Physics 30 or Mathematics 31 (or any two corresponding equivalents).
- (4) Applicants must possess a minimum average of 65% in the required subjects.

BEd and BCom programs: nonmatriculated applicants may apply for admission to the BEd, BEd/BSc or BCom programs only after completion of first-year university studies.

153.1.6 Admission from Another Province

- (1) **Standards:** Students from another Canadian province who have successfully completed work at the standards shown below will be considered for admission to Faculté Saint-Jean provided they present subjects equivalent to the requirements of the appropriate programs.
 - a. **Ontario:** Grade 13 graduation.
 - b. **Newfoundland:** Grade 12 graduation or successful completion of one year at Memorial University.
 - c. **Quebec:** Successful completion of the first year of the CEGEP academic program with satisfactory performance in appropriate subjects.
 - d. **Other provinces:** Grade 12 graduation.
- (2) **Equivalencies:** Faculté Saint-Jean has the right to judge the equivalent values and the classification of courses taken in other provinces. For example, a student from Québec who has successfully completed a first year in the CEGEP program and who submits a full course (that is, two semester courses) in French, in History, in Mathematics, in Biology, in Chemistry and in Music would be considered for admission purposes as having Français 30, Social Studies 30, Pure Mathematics 30, Biology 30, Chemistry 30, and Music 30.

153.1.7 Admission from Outside Canada

See §17.2 of the University Calendar. For further information, please contact the Office of the Registrar and Student Awards.

153.1.8 Admission to the Bachelor of Arts (Honors) Program

Admission to the BA (Honors) program normally follows the completion of a first year of university studies. Candidates seeking admission to the program will have successfully completed a minimum of ★24 with an overall minimum average of 6.5 and a minimum of 7.0 in the course required for the field of specialization.

153.1.9 Admission to the Bachelor of Education Program

Admission to the Bachelor of Education program normally follows the completion of first-year university studies. Students should complete the first year of a BA or BSc program according to the areas of teaching concentration relevant to elementary or secondary education programs. Prior to registering

élémentaire ou secondaire. Les étudiants devraient consulter un conseiller avant de s'inscrire dans des cours de la première année afin de s'assurer que les cours suivis seront acceptables dans le programme du BEd.

Critères d'admission au programme du BEd:

- (1) la réussite dans les cours de français de première année de la Faculté ou l'équivalent;
- (2) la réussite d'un test d'admission en éducation évaluant, en français, la compétence dans la langue orale et écrite spécifique à l'enseignement;
- (3) l'obtention d'une moyenne minimale de 5,0 dans les deux composantes ci-haut;
- (4) la réussite d'un minimum de ★24 avec une moyenne minimale de 5,0.

Les candidats qui ont déjà complété une première année d'études universitaires dans une autre faculté ou une autre institution postsecondaire et qui sont placés, d'après les résultats du test de classement, dans les cours de français de deuxième année seront admissibles s'ils remplissent les autres critères d'admission mentionnés plus haut. Les candidats qui sont placés dans les cours de français de première année pourront faire une demande d'admission dans le programme du BEd à la fin de la deuxième année d'études seulement.

153.1.10 Admission au programme du Baccalauréat en éducation/Baccalauréat-ès-sciences

L'admission au programme du Baccalauréat en Éducation/Baccalauréat-ès-Sciences se fait normalement à la fin de la première année d'études universitaires. Les étudiants complètent la première année d'un programme du BSc selon les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation secondaire. Les étudiants devraient consulter un conseiller avant de s'inscrire dans des cours de la première année afin de s'assurer que les cours suivis seront acceptables dans le programme du BEd.

Consulter §153.1.9 pour plus de renseignements sur les critères d'admission.

153.1.11 Admission au BEd/AD

Les critères d'admission au BEd/AD sont les suivants:

- (1) Être détenteur d'un premier diplôme universitaire qui comprend une préparation adéquate dans les domaines de spécialisations pertinents au programme de l'éducation élémentaire ou secondaire. Toute déficience déterminée par le Bureau des admissions doit être comblée avant l'inscription aux cours de l'année professionnelle.

Élémentaire

Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★36 ainsi répartis: ★6 par catégorie dans trois des catégories suivantes: Humanités, Sciences Sociales, Beaux-Arts, Sciences et ★18 choisis librement parmi ces catégories.

Secondaire

Les candidats devront avoir dans leur premier diplôme l'équivalent de ★30 dans une des spécialisations majeures offertes à la Faculté. En plus, les étudiants devront avoir ★12 pertinents à leur spécialisation mineure.

- (2) Avoir un niveau élevé de compétence en français démontré par la réussite du Test de compétence orale et écrite en français. Une note de 5 dans la partie orale ainsi que dans la partie écrite est exigée. Ce test peut être administré à distance. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Bureau des admissions.

153.1.12 Admission au programme du Baccalauréat bilingue en administration des affaires

Cours obligatoires

- (1) Un parmi French 30, 31, Français 30, French Language Arts 30, Langue et littérature 30
- (2) English 30
- (3) Mathématiques 30 ou Mathématiques pures 30
- (4) Une matière du groupe A ou C (Études sociales 30 est recommandé)

in the first-year courses, students should consult the Faculté advisor to ensure that the courses taken will be acceptable for the BEd program.

Admission Requirements for the BEd program:

- (1) successful completion of first-year French courses offered by the Faculté, or the equivalent;
- (2) successful completion of an admission test which assesses both oral and written proficiency in the French language as required by the context and expectations of the teaching milieu;
- (3) a minimum average of 5.0 in the two requirements above;
- (4) successful completion of a minimum of ★24 with a GPA of at least 5.0.

Candidates who have completed first-year university studies in another Faculty or at another postsecondary institution and who, based on the results of a placement test, are placed in second-year French courses, shall be admitted provided they meet the other admission requirements outlined above. Candidates who are placed in first-year French courses may apply for admission to the BEd program only after the second year.

153.1.10 Admission to the Bachelor of Education/Bachelor of Science Program

Admission to the Bachelor of Education/Bachelor of Science program normally follows the completion of first-year university studies. Students should complete the first year of a BSc program according to the areas of teaching concentration relevant to secondary education programs. Prior to registering in first-year courses, students should consult the Faculté advisor to ensure that the courses taken will be acceptable for the BEd program.

See §153.1.9 for other admission requirements.

153.1.11 Admission to the BEd/AD Program

Admission will be based on the following:

- (1) An approved degree which includes adequate preparation in an area of teaching concentration relevant to elementary or secondary education programs. Students seeking admission to the BEd/AD program should be aware that any deficiencies as determined by the Office of Admissions must be lifted before they can register in the courses of the "professional year."

Elementary

Candidates seeking admission to the BEd/AD elementary route are required to present the equivalent of ★36 in the following areas: ★6 per category in three of the following categories: Humanities, Social Sciences, Fine Arts, Sciences, and ★18 in any of the categories.

Secondary

Candidates seeking admission to the BEd/AD secondary route are required to present the equivalent of ★30 in one of the major specializations offered at the Faculté. As well, candidates must have the equivalent of ★12 in a second area of specialization designated as a minor.

- (2) Competence in the French language. This will be demonstrated by the successful completion of a test of competency (oral and written) in French. A grade of 5.0 must be obtained in each portion of the test. The test may be taken off-campus. For further information, please contact the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean.

153.1.12 Admission to the Bilingual Bachelor of Commerce

Subject Requirements

- (1) One of French 30, 31, Français 30, French Language Arts 30, Langue et Littérature 30
- (2) English 30
- (3) Mathematics 30 or Pure Mathematics 30
- (4) Subject from Group A or C (Social Studies 30 is recommended)

(5) Une matière du groupe A, B ou C

Pour plus de renseignements concernant l'admission en 2^e ou 3^e année à la Faculty of Business, voir §15.3.

153.1.13 Admission avec équivalences universitaires

Un étudiant qui veut passer d'une autre université à la Faculté Saint-Jean peut être admis avec équivalences universitaires, aux conditions suivantes:

- (1) Que les cours complétés dans l'institution qu'il quitte n'aient pas servi à l'obtention d'un diplôme;
- (2) Que ces cours soient jugés acceptables dans le programme auquel s'inscrit l'étudiant;
- (3) Que le nombre maximum de crédits transférés ne dépasse pas ★60 pour le BEd; et ne dépasse pas ★18 pour le BEd/AD.

153.1.14 Admission au programme de diplôme de perfectionnement en éducation

Les critères d'admission au programme de diplôme sont les suivants:

- (1) Être détenteur d'un diplôme du 1^{er} cycle avec une moyenne de 6,0 au cours des deux dernières années d'étude ou l'équivalent d'un établissement reconnu;
- (2) Être détenteur d'un certificat professionnel d'enseignement;
- (3) Obtenir une note de 6,0 ou plus à un test de compétence linguistique comprenant une évaluation du français oral et écrit.

Ceux dont la connaissance du français est jugée insuffisante devront prendre des cours de français avant de demander leur admission au programme.

153.1.15 Compétence dans la langue anglaise

- (1) **Règlements généraux de l'Université de l'Alberta:** L'anglais est la langue d'enseignement principale dans toutes les facultés sauf à la Faculté Saint-Jean, où la langue d'enseignement principale est le français. Par conséquent, tous les candidats qui demandent l'admission à des facultés autres que la Faculté Saint-Jean doivent posséder une connaissance adéquate de l'anglais oral et écrit pour être admis à l'Université de l'Alberta. Les adultes qui ne répondent pas aux conditions d'admission et les étudiants libres sont tenus aux mêmes exigences que les autres candidats.

Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté Saint-Jean ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise avant d'être admis. Cependant, ils doivent démontrer cette compétence avant de pouvoir obtenir un diplôme de l'Université de l'Alberta. Les étudiants du programme combiné BEd/BSc ne sont pas tenus à cette condition.

Quel que soit leur pays d'origine ou leur statut de citoyenneté, tous les candidats au niveau du Baccalauréat, sauf ceux de la Faculté Saint-Jean, devront démontrer leur compétence dans la langue anglaise avant d'être admis. Ils peuvent la démontrer de différentes façons:

- a. Par la réussite de six années d'études en anglais à temps plein au Canada, ou l'équivalent dans un autre pays où l'anglais est la langue principale. Ces études doivent inclure une 12^e année de l'Alberta, ou un niveau équivalent, et peuvent être une combinaison d'études secondaires et postsecondaires.
- b. Par la réussite de l'équivalent de six années d'études à temps plein dans une école/institution du Canada où la langue d'enseignement est autre que l'anglais, mais où le niveau de la compétence en anglais requis pour obtenir un diplôme est équivalent à celui des écoles/institutions anglaises du Canada.
- c. Une note de 80% ou plus en «English» 30 de l'Alberta, à l'examen du Ministère seulement, ou une note de 6 ou 7 au cours d'anglais de niveau avancé du Baccalauréat International, ou une note de 5 dans le cours d'anglais (Language and Composition: Literature and Composition) du programme «Advanced Placement».
- d. Être détenteur d'un premier diplôme d'une université accréditée où l'anglais est la langue d'enseignement dans un pays où l'anglais est la langue principale.
- e. Par la réussite du TOEFL (Test of English as a Foreign Language) avec une note de 580 ou la réussite du MELAB (Michigan English

(5) Subject from Group A, B or C

For information concerning admission to the Faculty of Business in second or third year, see §15.3.

153.1.13 Admission with Advanced Standing

Students who wish to transfer to Faculté Saint-Jean from another university may be admitted with advanced standing on the following conditions:

- (1) That the courses completed at the former institution have not been applied toward a degree;
- (2) That these courses are acceptable in the program to which the student is admitted;
- (3) That no more than ★60 be granted for the BEd or ★18 for the BEd/AD.

153.1.14 Admission to the Diploma Program in Education

Admission will be based on

- (1) An undergraduate degree with an average of 6.0 in the last two years of undergraduate work or an equivalent qualification from a recognized institution.
- (2) A Professional Teaching Certificate.
- (3) The successful completion with a grade of 6.0 or more of a French language proficiency examination which will include both oral and written components.

Those wishing to enter into the Diploma Program but whose knowledge of the French language is too weak will be advised to take courses in French prior to applying for admission in the Program.

153.1.15 English Language Proficiency for Admission

- (1) **General University Requirements:** English is the primary language of instruction in all faculties except Faculté Saint-Jean, where French is the primary language. Therefore, all applicants to undergraduate faculties other than Faculté Saint-Jean must possess an adequate knowledge of written and spoken English as a prerequisite to admission. For example, nonmatriculated applicants and Open Studies students must comply with the requirement along with other applicants.

Applicants to Faculté Saint-Jean need not demonstrate proficiency in English prior to admission being granted. However, they must demonstrate proficiency in English before they may be granted a degree from this institution. Students from the combined BEd/BSc program are not required to demonstrate their proficiency in English.

Regardless of country of origin or citizenship status, applicants to all undergraduate degree programs, except for Faculté Saint-Jean will be required to demonstrate proficiency in the English language prior to admission. This demonstration may take any one of several forms:

- a. Six full years of education in English in Canada or the equivalent in another country where English is the principal language. Such education must include the Alberta Grade 12, or equivalent level, and can be in a combination of secondary and postsecondary training.
- b. Successful completion of the equivalent of six years of full-time instruction in a school/institution in Canada in which the major language of instruction is other than English, but where the level of English proficiency required for graduation is equivalent to that in English language schools/institutions in Canada.
- c. A grade of 80% or better on the diploma examination portion (only) of the Alberta English 30 course, or a grade of 6 or 7 on the International Baccalaureate Higher Level English course, or a grade of 5 on the Advanced Placement English (Language Composition: Literature and Composition) course.
- d. Graduation from a degree program offered by an accredited university at which English is the primary language of instruction and in a country where English is the principal language.
- e. A score of at least 580 on the Test of English as a Foreign Language (TOEFL) or a score of at least 90 on the Michigan English Language

Language Assessment Battery) avec une note de 90. La réussite du TOEFL doit inclure une note d'au moins 50 dans chacune des trois composantes.

Note: L'audition des requêtes d'exemption du TOEFL au niveau du baccalauréat est sous l'autorité du Registraire qui agit au nom des facultés. Les exemptions seront basées sur l'évaluation de la compétence en anglais de l'étudiant d'après une pétition écrite et une entrevue personnelle. Veuillez adresser vos demandes et pétitions au Registraire adjoint, Admissions, Bureau du Registraire.

(2) **Règlements de la Faculté Saint-Jean:** Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté Saint-Jean ne sont pas tenus de démontrer leur compétence dans la langue anglaise. Toutefois, les candidats qui sont admis à la Faculté Saint-Jean et qui n'ont pas démontré cette compétence (selon les règlements généraux de l'Université notés ci-dessus) devront se soumettre à une des conditions suivantes:

- la réussite d'un des cours ANGL 101, 113, **OU**
- la réussite du TOEFL (Test of English as a Foreign Language) avec une note de 580 et une note d'au moins 50 dans chacune des trois composantes, **OU**
- la réussite du MELAB (Michigan English Language Assessment Battery) avec une note de 90.

Les étudiants du BEd peuvent aussi démontrer cette compétence par la réussite de ★18 dont la langue d'enseignement est l'anglais et les étudiants du BEd/AD par la réussite de ★6 dont la langue d'enseignement est l'anglais.

Les étudiants du programme combiné BEd/BSc ne sont pas tenus de se soumettre à cette condition.

Il est déconseillé aux étudiants avec une déficience en anglais de s'inscrire à un cours de littérature anglaise avant d'avoir remédié à cette déficience. De plus amples renseignements concernant la compétence dans la langue anglaise peuvent être obtenus du Bureau des admissions à la Faculté Saint-Jean.

Assessment Battery (MELAB). The TOEFL results must include a score of at least 50 on each of the three components.

Note: Authority to hear petitions and to waive the requirement for undergraduate applicants to write the TOEFL resides with the Registrar acting on behalf of the faculties. Exemptions will be based on assessments of the applicant's English language proficiency as evidenced by a written petition and a personal interview. Please direct enquiries and petitions to the Associate Registrar, Admissions, Office of the Registrar and Student Awards.

(2) **Faculté Saint-Jean requirements:** Candidates for admission to Faculté Saint-Jean are not required to demonstrate proficiency in the English language as a prerequisite for admission. However, those candidates who are admitted at Faculté Saint-Jean and who have not demonstrated proficiency in English (as defined by the General University Requirements above) will be required to meet one of the following conditions:

- the satisfactory completion of ANGL 101, or 113, **OR**
- a score of at least 580 on the Test of English as a Foreign Language (TOEFL) with a score of not less than 50 in each of the three components, **OR**
- a score of at least 90 on the Michigan English Language Assessment Battery (MELAB).

BEd students may also demonstrate proficiency in the English language by the satisfactory completion of ★18 which have English as the language of instruction and BEd/AD students by the satisfactory completion of ★6.

Students from the combined BEd/BSc program are not required to demonstrate their proficiency in English.

It is also not advisable for students with a deficiency in English to register in an English literature course before having cleared the deficiency in English. Further information on these language requirements is available from the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean.

153.2 Inscriptions

153.2.1 Renseignements généraux

Un étudiant inscrit à une autre faculté de l'Université de l'Alberta peut suivre des cours à la Faculté Saint-Jean.

Procédure d'inscription

La procédure normale est indiquée à la §22 de l'annuaire de l'Université.

Changement d'inscription

Les changements d'inscription aux cours peuvent être faits par les étudiants jusqu'à la fin de la période d'inscription (voir le calendrier académique, §§11 ou 152.1).

153.3 Classification des cours

Pour répondre aux exigences de son programme d'études, l'étudiant est souvent obligé de choisir des cours parmi des catégories thématiques différentes. Afin de faciliter ce choix, la Faculté propose la classification suivante:

Beaux-Arts

ADRAM; ARTSC; ECLSS 352, 367, 368, 477; MUSIQ.

Canadien

CA FR; ECONE 101, 102, 318, 319, 341; ETCAN; FA MI 333; FO ED 206, 401; HISTE 260, 261, 360, 366, 374, 375, 376, 380, 460, 470, 471, 475; M EDU 520, 540; SC PO 220, 391, 421, 423, 424, 425, 428; SOCIE 101, 260, 368, 472.

Canadien-français

CA FR; ETCAN 360, 421; FO ED 401; HISTE 374, 375, 380, 475; M EDU 520, 540; SOCIE 368.

Français de base:

FRANC 110, 111, 210, 211, 220, 221, 230, 231, 232.

Humanités

ANGL; CA FR; ECLSS 102, 250, 302; ET RE; FRANC; HISTE; HUME; PHILE.

Sciences sociales

ANTHE; ECONE; ETCAN; FA MI 333; GEOGE 150, 151, 281, 354, 485; HISTE; LINGQ; LIN R; PSYCE 105, 223, 233, 241, 458, 493, 498; SC PO; SCSOC; SCSP 520; SOCIE.

153.2 Registration

153.2.1 General Information

Students registered at the University of Alberta in other faculties may take courses offered at Faculté Saint-Jean.

Registration Procedure

The normal procedure for registration is that set out in §22 of the University Calendar.

Change of Registration

Changes of registration may be made by students until the end of the registration period (see the Academic Schedule, §§11 or 152.1).

153.3 Classification of Courses

In order to fulfill the requirements of a particular program of study, students must often choose courses from several different content areas. To facilitate this choice, the Faculté proposes the following classification:

Fine Arts

ADRAM; ARTSC; ECLSS 352, 367, 368, 477; MUSIQ.

Canadian

CA FR; ECONE 101, 102, 318, 319, 341; ETCAN; FA MI 333; FO ED 206, 401; HISTE 260, 261, 360, 366, 374, 375, 376, 380, 460, 470, 471, 475; M EDU 520, 540; SC PO 220, 391, 421, 423, 424, 425, 428; SOCIE 101, 260, 368, 472.

French-Canadian

CA FR; ETCAN 360, 421; FO ED 401; HISTE 374, 375, 380, 475; M EDU 520, 540; SOCIE 368.

Basic French

FRANC 110, 111, 210, 211, 220, 221, 230, 231, 232.

Humanities

ANGL; CA FR; ECLSS 102, 250, 302; ET RE; FRANC; HISTE; HUME; PHILE.

Social Sciences

ANTHE; ECONE; ETCAN; FA MI 333; GEOGE 150, 151, 281, 354, 485; HISTE; LINGQ; LIN R; PSYCE 105, 223, 233, 241, 458, 493, 498; SC PO; SCSOC; SCSP 520; SOCIE.

Sciences

BIOCM; BIOLE; CHIM; ENTIE; HISTE 397, 398; INFOR; MATHQ; PHYSQ; PSYCE 104, 267, 275, 281, 354, 496; SCTA 101, 102, 103; STATQ.

Technologie

Cours centrés sur le développement d'une connaissance accrue des nouvelles technologies éducatives et du multimédia. Par exemple: CU ME 347.

Sciences de l'éducation

ANDR; CU ME; EDUC; ENPRQ; EVAED; FO ED; M EDU; PS ED.

Note: la définition des sigles de ces cours se trouve à la \$155.4.

153.4 Exigences académiques

- (1) Pendant l'année universitaire un étudiant ne peut s'inscrire à plus de ★30 ou l'équivalent, à moins d'obtenir l'autorisation du Vice-doyen aux affaires académiques. Normalement, cette autorisation ne sera pas accordée à l'étudiant dont la moyenne de ses ★30 derniers est inférieure à 7,5 ou s'il est inscrit aux stages I ou II de l'enseignement pratique.
- (2) Durant sa première année, un étudiant ne peut suivre des cours «senior» qu'avec la permission du Vice-doyen aux affaires académiques.
- (3) La note de chaque cours tient compte non seulement de l'examen final, mais aussi de l'ensemble des examens, des devoirs et des travaux faits au cours de l'année.
- (4) **Exclusion de l'examen final:** Un étudiant peut se voir refuser la permission de passer l'examen final dans un cours, avec le consentement du Vice-doyen aux affaires académiques, dans les circonstances suivantes:
 - a. l'étudiant n'a pas complété une grande partie des travaux écrits qui lui avaient été assignés;
 - b. l'étudiant s'est absenté fréquemment d'un cours dans lequel la participation est essentielle (cours d'art dramatique, français (langue), enseignement pratique, travaux de laboratoire, etc.);
 - c. le professeur doit informer les étudiants, au début du cours, de l'existence de ce règlement (voir b. ci-dessus), et il doit aussi les informer du pourcentage d'absences qui résulterait en l'exclusion de l'examen final.
- (5) **Réinscription dans les cours**
 - a. Les étudiants ne peuvent pas répéter un cours universitaire qu'ils ont déjà réussi ou pour lequel ils ont reçu des crédits, à moins de raisons jugées valables et ratifiées par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
 - b. Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois dans un cours échoué, soit pour crédit ou soit comme auditeur, à moins de raisons jugées valables par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
 - c. Les étudiants ne peuvent se réinscrire plus d'une fois, soit pour crédit ou soit comme auditeur, dans un cours où ils ont reçu une note finale de «W», à moins de raisons jugées valables par le doyen (ou son délégué) de la faculté dans laquelle ils sont inscrits.
 - d. Au cas où un étudiant contreviendrait aux règlements a., b., ou c. ci-haut, le doyen (ou son délégué) peut retenir les crédits du cours ou indiquer le cours comme cours en surplus du diplôme.
 - e. Les étudiants peuvent répéter un cours du premier semestre au second semestre, si ce cours est offert au second semestre, en autant qu'ils se soumettent aux règlements a., b., et c. ci-haut.
 - f. Un étudiant du premier cycle à qui il est demandé, à cause de résultats académiques insatisfaisants, de se retirer, et/ou de répéter une année, et/ou est accepté en probation, conservera les crédits des cours où il aura obtenu une note de 4 ou plus lors de la période où ses résultats ont été évalués comme insatisfaisants.

En dépit de ces crédits, les facultés peuvent exiger une substitution d'autres cours dans les programmes où une charge complète de cours est requise.

153.5 Tests/Examens

153.5.1 Test obligatoire pour tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean

Avant le début de chaque année universitaire, un test de classement est administré à tous les nouveaux étudiants inscrits à la Faculté. Ce test

Sciences

BIOCM; BIOLE; CHIM; ENTIE; HISTE 397, 398; INFOR; MATHQ; PHYSQ; PSYCE 104, 267, 275, 281, 354, 496; SCTA 101, 102, 103; STATQ.

Technologie

Courses are focused on developing an increased knowledge of new educational technologies, and of multimedia; e.g., CU ME 347.

Education

ANDR; CU ME; EDUC; ENPRQ; EVAED; FO ED; M EDU; PS ED.

Note: a definition of these course abbreviations may be found in \$155.4.

153.4 Academic Requirements

- (1) During the academic year, students may not register for more than ★30 without approval of the Associate Dean (Academic). Normally, this approval will not be granted to students whose average in the last ★30 is below 7.5 or if they are registered in "Stages I or II" of the practicum.
- (2) Students in first year may take senior courses only with the approval of the Associate Dean (Academic).
- (3) The final grade assigned in each course shall be determined not only by the final examination, but also by all examinations and assignments completed throughout the year.
- (4) **Debarment from final examination:** A student may be refused permission to write the final examination in a course, with the concurrence of the Associate Dean (Academic), in the following circumstances:
 - a. the student has neglected to do a substantial proportion of the written assignments in a course;
 - b. the student has often been absent from a course in which class participation is essential (courses in Drama, French (language), Education practicum, laboratory work, etc.);
 - c. the instructor must alert students at the beginning of the course as to the existence of this regulation (item b. above) and as to the percentage of unmotivated absences students will be allowed before normally being disbarred from final examinations.
- (5) **Reregistration in Courses**
 - a. Students may not repeat any University course passed, or courses for which they have received transfer credit, except for reasons deemed sufficient, and verified in writing, by the dean (or designate) of the Faculty in which they are enrolled.
 - b. Students may not reregister for credit or audit more than once in any failed University course, except for reasons deemed sufficient by the dean (or designate) of the Faculty in which they are enrolled.
 - c. Students may not reregister for credit or audit more than once in any University course in which they have received a final grade of W, except for reasons deemed sufficient by the dean (or designate) of the Faculty in which they are enrolled.
 - d. In cases where a student contravenes regulations a., b., or c. above, the dean (or designate) may withhold credit or indicate the course as extra to the degree, on the course registration that contravenes the regulation.
 - e. Students may repeat a first-term course in the second term if it is offered in the second term, as long as the student complies with regulations a., b., and c. above.
 - f. An undergraduate student who, because of unsatisfactory academic performance is either required to withdraw, and/or required to repeat a year, and/or put on probation, will retain credit for courses in which grades of 4.0 or higher have been attained during the period for which the student's performance was evaluated as unsatisfactory.

Notwithstanding this credit, faculties may require substitution of other courses in programs in which full course loads are required.

153.5 Tests/Exams

153.5.1 Compulsory Test for All Faculté Saint-Jean Students

Before the beginning of each academic year, a placement test is administered to all new students registered in the Faculté. The students'

informatisé permet d'évaluer le niveau de compétence en grammaire et en vocabulaire de façon à préciser le classement dans les cours de français de base. Aucune préparation n'est nécessaire. Le test est d'une durée maximale de 90 minutes.

153.5.2 Test de langue française

Les candidats qui demandent leur admission à la Faculté et qui n'ont pas démontré leur compétence dans la langue française (voir §153.1.2(2)) doivent, pour être admis, réussir le test de langue française (TLF) avec une moyenne de 6. Le test comprend quatre parties: compréhension orale, compréhension écrite, vocabulaire et grammaire. L'étudiant dispose de 90 minutes pour le compléter. Le test peut être administré individuellement et à distance. Pour de plus amples renseignements, les étudiants sont priés de communiquer avec le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

153.5.3 Test obligatoire pour les étudiants ne présentant pas English 30 ou l'équivalent

Un étudiant ne présentant pas English 30 ou de cours équivalent lors de son admission doit, normalement au cours des deux premières années de son programme, acquérir une connaissance équivalente de l'anglais. Lors de sa première inscription à la Faculté, il doit s'inscrire et se présenter au test de classement en anglais qui est donné durant les deux premiers jours de la session. La date, l'heure, et le lieu en seront affichés à la Faculté Saint-Jean. Ce test, le Michigan English Language Assessment Battery (MELAB), permet au professeur de déterminer la compétence de l'étudiant et de mieux l'orienter. Ceux qui obtiendront une note d'au moins 90 seront considérés comme ayant démontré leur compétence dans la langue anglaise et n'auront à s'inscrire qu'au cours d'anglais requis par leur programme (ANGL 101, s'il y a lieu). Ceux qui obtiendront une note inférieure à 90 et supérieure à 55 devront s'inscrire au cours ANGL 113. Les autres devront normalement suivre des cours d'anglais langue seconde avant de s'inscrire et de se présenter de nouveau au test de classement en anglais. Il est dans l'intérêt de l'étudiant de se conformer à cette exigence au cours des deux premières années de son programme.

Note: §153.5.3 ne s'applique pas aux étudiants inscrits au programme combiné du BEd/BSc.

153.5.4 Tests obligatoires pour les étudiants en éducation

Les étudiants en éducation doivent réussir les tests suivants:

- (1) **Test d'admission en éducation:** Tous les candidats qui demandent leur admission aux programmes du BEd et du BEd/BSc doivent, pour être admis, réussir le test d'admission en éducation. Ce test, administré en français, évalue la compétence dans la langue orale et écrite spécifique à l'enseignement.
- (2) **Test d'admission aux stages pédagogiques:** Les étudiants admis avant septembre 1995 dans des programmes de Baccalauréat en éducation devront réussir le test d'admission aux stages pédagogiques. Une note de 6 dans la partie orale ainsi que dans la partie écrite du test est exigée pour pouvoir accéder à la phase II de l'enseignement pratique. Normalement, ce test sera pris au début de l'année précédant la phase II et une seule reprise sera autorisée. Le test comporte une évaluation linguistique du français oral et écrit et aura lieu pendant les sessions d'automne et d'hiver de chaque année.
- (3) **Test de compétence en français:** Les candidats demandant une admission au programme du BEd/AD devront réussir le Test de compétence orale et écrite en français. Une note de 5 est exigée dans la partie orale ainsi que dans la partie écrite du test. Le candidat dispose d'une heure et demie pour rédiger un texte et préparer un court enregistrement. Le test peut être administré individuellement et à distance. L'étudiant doit communiquer avec le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

153.6 Crédits par évaluation spéciale

- (1) Un étudiant inscrit à la Faculté Saint-Jean, qui aurait fait des études ou aurait eu des expériences équivalentes à un ou à des cours offerts par la Faculté Saint-Jean, peut demander d'obtenir des crédits par évaluation spéciale. L'étudiant doit adresser sa demande, sur le formulaire approprié, au Vice-doyen aux affaires académiques qui pourrait alors donner son accord éventuel et déterminer la forme d'évaluation: soit passer l'examen

knowledge of French grammar and vocabulary is tested in order to facilitate their placement in basic French courses. No preparation is required. The test takes a maximum of 90 minutes to complete.

153.5.2 French Language Test

Applicants to Faculté Saint-Jean who have not demonstrated proficiency in French (see §153.1.2 (2)) must, in order to be admitted, complete successfully the French Language Test (TLF) with an average of 6.0. The exam evaluates students' oral and written French, vocabulary and grammar. Students have 90 minutes to complete the exam. It may be taken individually and off-campus. Students should contact the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean for more information.

153.5.3 Compulsory Test for Students Admitted Without English 30 or Equivalent

Students admitted without English 30 or equivalent will be required to reach a level of proficiency comparable to English 30, normally during the first two years of their program. Students who first register at the Faculté are required to register and write an English placement test given during the first two days of the academic year. The dates, hours, and room numbers will be posted at Faculté Saint-Jean. This test, the Michigan English Language Assessment Battery (MELAB), enables the professor to evaluate the students' proficiency and to better advise them. Students who obtain a grade of at least 90 will be considered as having demonstrated proficiency in English and will register in ANGL 101, as required in their program. Those who obtain a grade below 90 and above 55 will register in ANGL 113. Normally, other students will follow courses of English as a second language before registering again in the English placement test. It is in the best interest of students to complete this requirement in the first two years of their program.

Note: §153.5.3 does not apply to students registered in the combined BEd/BSc program.

153.5.4 Compulsory Tests for Students Registered in the Education Program Only

Education students must complete the following tests:

- (1) **Education Admission Test:** All applicants to the BEd and BEd/BSc programs must successfully complete the education admission test. The test assesses both oral and written proficiency in the French language as required by the context and expectations of the teaching milieu.
- (2) **Practicum Admission Test:** Students admitted before September 1995 in BEd programs must successfully complete the practicum admission test. Students must obtain a grade of 6 in both oral and written exams in order to register in Phase II of the Practicum. The test is normally taken at the beginning of the year preceding Phase II and one supplemental examination only will be granted. The test evaluates the student's oral and written French and will take place in the Fall and Winter terms of each year.
- (3) **Test of Competency in French:** Applicants who wish to be admitted into the BEd/AD program will be required to successfully complete a test of competency (oral and written) in French. A grade of 5 must be obtained in each portion of the test. Applicants have an hour and a half to write an essay and prepare a brief recording. The test may be taken individually and off-campus. Students should contact the Office of admissions of the Faculté.

153.6 Credit by Special Assessment

- (1) Students registered in Faculté Saint-Jean, who have completed courses or gained experience equivalent to a course or courses at Faculté Saint-Jean, may seek credit by special assessment. Students must submit, on the appropriate form, their request to the Associate Dean (Academic) who will indicate a recommendation and determine the format of the assessment; this may be either the final examination of the course in

final du cours en question, soit un examen spécial portant sur l'ensemble du contenu du cours en question, soit quelque autre forme d'évaluation.

- (2) Des frais sont perçus pour l'évaluation et doivent être acquittés avant la date prévue pour l'évaluation spéciale. Pour information sur les frais, voir §22.2.
- (3) Un maximum de ★12 peut être obtenu par évaluation spéciale.
- (4) La note obtenue par l'étudiant lors de cette évaluation spéciale est sans appel et paraîtra sur son relevé de notes officiel avec la mention «Évaluation spéciale.»
- (5) Normalement, les cours pré-universitaires et les cours suivants ne peuvent pas être crédités par évaluation spéciale: ANGL 113; FRANC 110, 111, 210, 211, 220, 221, 230, 231, 232, 322; les cours d'éducation (EDUC) et d'enseignement pratique (ENPRQ).

Si l'évaluation n'est pas terminée dans un délai de trois mois, la demande est automatiquement annulée.

153.7 Conditions de résidence

153.7.1 Conditions de résidence

Tout étudiant inscrit à un programme de BA doit compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean dont un minimum de ★15 dans une concentration majeure (pour le BA) et un minimum de ★24 dans la spécialisation (pour le BA avec spécialisation). (Voir aussi §153.8.2(2)).

Tout étudiant inscrit dans un programme de BA après un premier diplôme doit normalement compléter un minimum de ★60 à l'Université de l'Alberta dont au moins ★45 à la Faculté Saint-Jean, incluant ★15 dans la concentration majeure. (Voir aussi §153.8.2(2)).

Tout étudiant inscrit au programme de BSc doit compléter un minimum de ★60 à l'Université de l'Alberta dont au moins ★42 à la Faculté Saint-Jean. (Voir aussi §153.8.2(2)).

Tout étudiant inscrit au programme de BEd doit normalement compléter au moins ★60 à la Faculté Saint-Jean.

Tout étudiant inscrit au programme du BEd/BSc doit normalement compléter au moins ★90 à l'Université de l'Alberta (voir aussi §153.8.2(2)).

La dernière année du programme doit normalement correspondre à une année universitaire régulière et doit être suivie à l'Université de l'Alberta. Les conseillers des étudiants peuvent éventuellement recommander au Vice-doyen aux affaires académiques une exemption à ce dernier règlement. Si l'étudiant a déjà réussi ★60 à la Faculté avant le début de la dernière année, il peut solliciter, auprès du Vice-doyen aux affaires académiques, l'autorisation de suivre un ou des cours dans une autre université.

153.7.2 Lettre d'autorisation

Un étudiant peut être autorisé à prendre un (des) cours à une autre université dans le but d'obtenir des crédits pour un programme de la Faculté Saint-Jean. **Avant** de s'inscrire à l'autre université, il doit obtenir l'autorisation du Vice-doyen aux affaires académiques.

La demande de lettre d'autorisation doit parvenir au bureau du Vice-doyen aux affaires académiques avant le 1er juillet de chaque année et comprendre le nom de l'université à laquelle l'étudiant désire s'inscrire ainsi que le numéro, le titre et la description du cours en question tels qu'ils figurent dans le dernier annuaire. Si la demande est approuvée, le bureau du Vice-doyen aux affaires académiques envoie la lettre d'autorisation à l'université en question et une copie à l'étudiant.

Normalement, aucune lettre d'autorisation n'est accordée à l'étudiant qui n'a pas un rendement satisfaisant (voir §153.8). Des lettres d'autorisation ne sont pas accordées pour les ★30 derniers d'un programme, à moins de circonstances exceptionnelles.

153.7.3 Programmes d'échange

Un étudiant déjà admis dans un programme de la Faculté Saint-Jean et participant à un programme d'échange international, n'obtiendra des crédits que sur une base de Crédit/Echec. En conséquence, les notes reçues ne seront normalement pas comptées dans le calcul de la moyenne de graduation à moins que l'étudiant en fasse la demande avant sa participation au programme. Des crédits pourraient être accordés pour les cours à la condition de les avoir réussis.

question, or a special examination on the total course content or some other form of assessment.

- (2) A fee will be assessed and must be paid before the special assessment will be undertaken. Please refer to §22.2 for fee information.
- (3) Credit may be granted for a maximum of ★12.
- (4) The student's mark resulting from this special assessment cannot be appealed and will be entered on his official record with the note "Special Assessment."
- (5) Pre-university courses and the following courses are not normally subject to credit by special assessment: ANGL 113; FRANC 110, 111, 210, 211, 220, 221, 230, 231, 232, 322; education (EDUC) and practicum (ENPRQ) courses.

If the assessment is not complete within three months, the request lapses automatically.

153.7 Residence

153.7.1 Residence

Students registered in a BA program must complete at least ★60 at Faculté Saint-Jean including a minimum of ★15 in a major (for the BA) and a minimum of ★24 in the specialization (for the BA Honors). (See also §153.8.2(2)).

Students registered in a BA program after a first undergraduate degree must normally complete a minimum of ★60 at the University of Alberta of which at least ★45 must be completed at Faculté Saint-Jean, including ★15 in the major. (See also §153.8.2(2)).

Students registered in a BSc program must complete a minimum of ★60 at the University of Alberta, of which at least ★42 must be completed at Faculté Saint-Jean. (See also §153.8.2(2)).

Students registered in the BEd program must normally complete at least ★60 at Faculté Saint-Jean.

Students registered in the combined BEd/BSc program must normally complete at least ★90 at the University of Alberta. (See also §153.8.2(2)).

Normally the last year of a degree program must be completed during a regular academic year at the University of Alberta. The student counsellors may recommend to the Associate Dean (Academic) an exemption to this regulation. If the student has already completed ★60 at the Faculté before the last year of a program, the student may request authorization of the Associate Dean (Academic) to take one or more courses at another university.

153.7.2 Letter of Permission

A student may be allowed to take one or more courses at another university in order to obtain credits for a program at Faculté Saint-Jean. Before registering at another university, the approval of the Associate Dean (Academic) must be obtained.

The request for a letter of permission must reach the office of the Associate Dean (Academic) by July 1 of every year and must contain the name of the university at which the student wishes to register, the number, title and description of the course(s) as listed in the latest calendar. If the request is granted, the office will send the letter of permission to the university in question with a copy to the student.

Normally, a letter of permission will not be granted to the student who does not have satisfactory results (see §153.8). Letters of permission will not be granted for the last ★30 of a program barring exceptional circumstances.

153.7.3 Exchange Programs

For students already admitted to a degree program in Faculté Saint-Jean who are participating in approved international exchange programs, credit will be considered on a credit/fail basis only. Therefore, grades achieved in such courses will not normally be included in promotion or graduation average calculations unless the students declare prior to participation in the exchange program that they wish these grades to be included. Credit may be granted provided a passing grade is achieved.

153.8 Niveau académique et graduation

Les règlements suivants s'appliquent à tous les étudiants de la Faculté Saint-Jean:

153.8.1 Niveau académique

- (1) A la fin de chaque année d'études (Automne/Hiver) et selon la moyenne des notes obtenues au cours de cette année d'études, tout étudiant de la Faculté est classé dans l'une des trois catégories suivantes. A noter que, pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 5,0 est exigée.
 - a. **Rendement satisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de session de 5,0 ou plus peut poursuivre ses études à la Faculté. L'étudiant inscrit au BA avec spécialisation qui présente une moyenne de 6,5 ou plus peut continuer dans son programme. Une moyenne minimale de 7,0 minimale est exigée dans la spécialisation.
 - b. **Rendement marginal:** L'étudiant qui présente une moyenne entre 4,5 et 4,9 inclusivement sera placé en probation et sera informé que s'il n'a pas satisfait aux exigences de la probation, il devra abandonner le programme.
 - c. **Rendement insatisfaisant:** L'étudiant qui présente une moyenne de 4,4 ou moins devra abandonner son programme. Il ne pourra normalement se réinscrire (et cela à titre probatoire) qu'après un délai d'un an et seulement après demande de réadmission.
- (2) **Probation:** L'étudiant autorisé à poursuivre son programme à titre probatoire pour des raisons académiques, ou après avoir été invité à se retirer de l'Université, doit pouvoir fournir la preuve de sa capacité à améliorer ses résultats. Il est tenu aux exigences suivantes:
 - a. S'inscrire à temps plein pendant la période d'Automne/Hiver et obtenir au moins ★24 avec une moyenne minimale de 5,0. D'autre part, l'étudiant doit rester conscient du fait que pour obtenir son diplôme de fin d'études, une moyenne cumulative minimale de 5,0 est exigée.
 - b. Aucun échec n'est autorisé (1, 2, 3, ou WF).
 - c. Un étudiant en période probatoire ne peut pas s'inscrire aux cours d'enseignement pratique (ENPRQ).
 - d. L'incapacité à remplir ces conditions résultera normalement en une exclusion de la Faculté.
 - e. L'étudiant invité à se retirer et présentant une demande de réadmission doit inclure avec sa demande une recommandation de la part de «Student Counselling Services» ou du Vice-doyen aux affaires académiques.

153.8.2 Graduation

- (1) Pour obtenir un diplôme de fin d'études, une moyenne minimale de 5,0 est exigée.

Note: Pour obtenir un BA avec concentration, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 5,0 dans les ★120 comptant au programme. Une moyenne minimale de 5,5 est exigée dans la concentration majeure.
- (2) Pour obtenir un diplôme de BA avec spécialisation, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 6,5 dans les ★120 comptant au programme. Une moyenne minimale de 7,0 est exigée dans la spécialisation.
- (3) **Cours obligatoires:** Afin de recevoir le diplôme de la Faculté Saint-Jean, tout étudiant devra avoir réussi les cours suivants:
 - a. FRANC 322
 - b. Un cours de ★3 parmi canadien-français. (Voir la classification des cours à la §153.3).
- (4) **Mentions d'honneur:** La Faculté Saint-Jean accorde les mentions d'honneur suivantes:
 - a. les étudiants qui terminent leur année d'étude avec une moyenne de 7,5 dans un minimum de ★30 recevront la mention «Première classe»;
 - b. ceux qui obtiennent une moyenne de 7,5 dans les derniers ★90 comptant au programme auront droit à la mention «Distinction.» Les cours sans notes finales mais donnant droit à des crédits n'entreront pas en ligne de compte. La moyenne sera calculée d'après le nombre de cours notés.
- (5) **Session supplémentaire:** L'étudiant ayant déjà complété le nombre de crédits requis pour l'obtention du diplôme avec une moyenne inférieure

153.8 Academic Standing and Graduation

The following regulations shall apply to all students at Faculté Saint-Jean:

153.8.1 Academic Standing

- (1) At the end of each academic year, (Fall/Winter) and according to the grade point average (GPA) of that academic year, students are placed in one of the three following categories: Note: a minimum grade point average (GPA) of 5.0 is required to obtain a degree.
 - a. **Satisfactory standing:** Students who maintain a sessional GPA of 5.0 or more may continue their studies at Faculté Saint-Jean. Students registered in a BA Honors must maintain a sessional GPA of 6.5 or more to continue in their program. A minimum GPA of 7.0 is required in the specialization.
 - b. **Marginal standing:** Students who receive a GPA of 4.5 to 4.9 inclusive will be placed on academic probation and warned that if they have not met the requirements of the probation, they must withdraw from the program.
 - c. **Unsatisfactory standing:** Students who receive a GPA of 4.4 or less will be required to withdraw from the program. Such students may apply for readmission, although normally at least one year must elapse before readmission will be granted (on a probationary basis).
- (2) **Probation:** Students who are authorized to continue their studies on probation for academic reasons or who are readmitted after being required to withdraw from the University must demonstrate ability to meet promotion standards and would be bound by the following requirements:
 - a. Register as a full-time student during the Fall/Winter and complete at least ★24 with a minimum GPA of 5.0. Students should be aware, on the other hand, that a GPA of 5.0 is required to obtain a degree.
 - b. No failing grades (1, 2, 3, or WF) are permitted.
 - c. Registration in practicum courses (ENPRQ) will not be permitted while students are on probation.
 - d. Failure to meet these conditions will normally result in a permanent dismissal from the Faculté.
 - e. Students who have been required to withdraw and who are applying for readmission shall attach to their application a recommendation from Student Counselling Services or from the Associate Dean (Academic).

153.8.2 Graduation

- (1) A minimum grade point average (GPA) of 5.0 is required to obtain a degree.

Note: To obtain a BA, students must maintain a minimum GPA of 5.0 in ★120 counting for the program. A minimum GPA of 5.5 is required in the major concentration.
- (2) To obtain a BA Honors, students must maintain a minimum GPA of 6.5 in the ★120 counting for the program. A minimum GPA of 7.0 is required in the specialization.
- (3) **Compulsory Courses:** To obtain a degree from Faculté Saint-Jean, students must have successfully completed the following courses:
 - a. FRANC 322
 - b. ★3 selected from courses with a French-Canadian content. (See §153.3)
- (4) **Honors Mention:** Faculté Saint-Jean grants the following honors notations:
 - a. Students who complete their academic year with a grade point average of 7.5 in a minimum of ★30, shall be awarded "first-class" standing.
 - b. Students who obtain a grade point average of 7.5 in the last ★90 of their program, will be entitled to the notation "with distinction." Courses without final marks, which entitle students to credits, will not be taken into account. The grade point average will be calculated on the basis of the number of courses for which a mark is granted.
- (5) **Supplemental Session:** Students who have completed the number of units of course weight required for their degree with a GPA of less than 5.0

à 5,0, sera autorisé à poursuivre ses études pendant une session d'hiver supplémentaire. Si, après cette période, la moyenne est toujours inférieure à 5,0, l'étudiant devra se retirer.

- (6) **Demande de remise des diplômes:** Durant sa dernière année d'études, l'étudiant doit faire la demande du grade qu'il postule. Il obtient du Bureau des admissions le formulaire à cette fin, le complète et le retourne au Bureau des admissions au plus tard le 31 août pour la collation des grades de l'automne, ou le 1er février pour la collation des grades du printemps.

153.9 Réexamen

Les règlements et les procédures pour les réexamens sont décrits à la §23.5.5 de l'annuaire de l'Université. Les étudiants qui désirent obtenir l'information en français devraient consulter le Bureau des admissions de la Faculté Saint-Jean.

153.10 Appels et griefs

La Faculté a deux Comités par lesquels les différends entre les étudiants et un membre de la Faculté Saint-Jean peuvent être résolus: le Comité pour la révision de notes, pour des griefs au sujet des notes, et le Comité des appels, pour toute autre question d'ordre académique. Les étudiants peuvent obtenir les politiques et les procédures de ces deux Comités au Bureau des admissions de la Faculté.

La démarche informelle

Le Comité pour la révision des notes et le Comité des appels n'entreprendront aucune action formelle avant d'avoir l'assurance que l'étudiant a essayé de résoudre son problème par tous les moyens qu'il a à sa disposition, c'est-à-dire de façon informelle. Aussi,

- (1) s'il s'agit d'une note ou d'un problème avec l'un des professeurs, l'étudiant essaiera d'abord de régler son grief avec le professeur concerné;
- (2) si le professeur n'accède pas à sa demande, ou si la question n'est pas du ressort de ce professeur, l'étudiant en discutera avec le responsable de la section appropriée (Arts, Sciences, Pédagogie). L'étudiant du BEd/BSc discutera du problème avec le responsable de la section Pédagogie, lequel en discutera avec le responsable de la section Sciences, et les deux tenteront de régler le problème;
- (3) si le responsable de la section ne résout pas la question à la satisfaction de l'étudiant, ce dernier pourra s'adresser au Vice-doyen aux affaires académiques;
- (4) si l'étudiant demeure insatisfait du résultat de ses discussions avec les personnes mentionnées ci-dessus, il sera avisé par le Vice-doyen aux affaires académiques de son droit de faire une demande ou un appel formel.

La démarche formelle

L'étudiant qui demeure insatisfait, après avoir complété la démarche informelle, pourra faire une demande formelle au Comité pour la révision de notes, s'il s'agit d'une note, ou un appel formel au Comité des appels, s'il s'agit d'un problème d'ordre académique.

La décision du Comité pour la révision de notes est finale. Si la décision du Comité des Appels de la Faculté n'est pas acceptée par l'étudiant, l'étudiant a le droit de faire appel au «GFC Academic Appeals Committee.» (Voir §23.8)

153.11 Conseillers d'étude

Le Bureau des admissions de la Faculté assure le service de conseiller d'étude pour aider les étudiants dans la planification de leur programme. Les débutants sont invités à rencontrer leur conseiller avant le début de l'année universitaire. Les étudiants déjà inscrits sont censés rencontrer le conseiller durant la période d'inscription, à la fin de l'année universitaire. Les étudiants qui rencontrent des problèmes spéciaux consulteront directement le Vice-doyen aux affaires académiques.

Il incombe à l'étudiant de bien connaître les règlements ainsi que les exigences académiques du diplôme. Toute exception au règlement doit revêtir la signature du Vice-doyen aux affaires académiques. Une copie de l'autorisation est remise à l'étudiant et une autre est gardée dans son dossier

D'autre part, les professeurs de la Faculté sont disponibles pour consultation sur toute question qui a trait à une discipline ou une profession particulière.

will be authorized to continue their studies during one further Winter Session. If, after this period, their GPA is still less than 5.0, they will be required to withdraw.

- (6) **Application for Graduation:** During their final year, all students must file an application for graduation. Forms may be obtained from the admissions office and must be returned to the Faculté by August 31 for Fall Convocation or by February 1 for Spring Convocation.

153.9 Reexamination

Policy and procedures for reexaminations are detailed in §23.5.5 of the University Calendar. For those students requesting this information in French, please consult the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean.

153.10 Appeals and Grievances

The Faculty has established two committees through which disagreements between students and staff from Faculté Saint-Jean can be resolved: the Grade Review Committee for grade grievances, and the Appeals Committee for other academic matters. Students may obtain the policies and procedures of the two committees from the Office of Admissions at the Faculté.

Informal Procedures

The Grade Review Committee and the Appeals Committee will undertake no formal action until it has the assurance that students have already used all normal means at their disposal to resolve the problem informally, such as:

- (1) In the case of a grade grievance or a problem with a professor, the student will first try to resolve the problem with the professor concerned.
- (2) If the professor does not comply with the student's request, or if the question does not fall within the professor's competence, the student will then refer the problem to the Head of the section concerned (Arts, Sciences, Pédagogie). Students from the combined BEd/BSc program will refer the problem to the Head of the section of Pédagogie, who will consult the Head of the section of Sciences, and both will try to resolve the problem.
- (3) If the Head of the section does not resolve the question to the student's satisfaction, the latter may then refer to the Associate Dean (Academic).
- (4) If students are still unsatisfied with the results of the above mentioned proceedings, they will be notified by the Associate Dean (Academic) of their right to make a formal request or appeal.

Formal Procedures

Students who are still unsatisfied, after completing the informal procedures, may submit a formal request to the Grade Review Committee, in the case of a grade grievance, or a formal appeal to the Appeals Committee, in the case of a problem of an academic nature.

The decision of the Grade Review Committee is final. If the decision of the Appeals Committee is not satisfactory, students have the right to appeal to the GFC Academic Appeals Committee. (See §23.8.)

153.11 Academic Advising

The Office of Admissions provides academic advising to assist students in program planning. All new students are encouraged to have an interview with the academic adviser prior to the beginning of the academic year. Students currently enrolled may consult with the adviser at the time of registration near the end of the academic year. Students with special problems may schedule interviews with the Associate Dean (Academic).

It is the student's responsibility to be acquainted with all rules and regulations and to meet the requirements for the degree as outlined. Any exceptions to the requirements must be approved by the Associate Dean (Academic) in writing with one copy to be placed in the student's file and one to be given to the student.

On the other hand, faculty members are available for consultation on any question relating to a discipline or a particular profession.

154 Programmes d'études

154.1 Renseignements généraux

154.1.1 Les programmes

La Faculté Saint-Jean offre les programmes suivants:

Baccalauréat-ès-arts
 Baccalauréat-ès-arts avec spécialisation
 Baccalauréat-ès-arts après un premier diplôme
 Baccalauréat bilingue en administration des affaires
 Baccalauréat en Éducation élémentaire
 Baccalauréat en Éducation secondaire
 Baccalauréat en Éducation après un premier diplôme
 Baccalauréat en Éducation/Baccalauréat-ès-sciences
 Baccalauréat-ès-sciences général
 Diplômes de perfectionnement en Éducation
 Maîtrise en sciences de l'éducation

154.1.2 UNTE 101

Le cours UNTE 101, Initiation aux études universitaires, est fortement recommandé pour tous les étudiants de première année inscrits à la Faculté Saint-Jean et n'ayant pas une expérience universitaire préalable. Le cours, qui dure un mois, est offert en septembre et janvier et vise à faciliter la réussite académique au niveau universitaire.

154.2 Cours de français

Tout étudiant à l'exception des étudiants du BEd/AD doit réussir un minimum de ★9 de français (FRANC ou CA FR), incluant le FRANC 322.

L'objectif des cours de français de base consiste à amener l'étudiant à s'exprimer clairement et correctement dans les situations courantes de la vie personnelle et professionnelle, et ce, tant à l'oral qu'à l'écrit dans le contexte francophone interculturel unique que constitue la Faculté Saint-Jean.

Le cours FRANC 322, obligatoire pour tous, présuppose la maîtrise de la langue aux plans grammatical, syntaxique et lexical. Il est de la responsabilité de l'étudiant d'avoir acquis cette maîtrise. Pour l'aider à ce faire, la Faculté Saint-Jean offre des cours de français de base et l'accès au Centre d'aide en français. A fin d'assurer que l'étudiant a acquis les compétences linguistiques nécessaires, le cours FRANC 221 est le prérequis du FRANC 322. Le Vice-doyen aux affaires académiques peut accorder des exemptions à ce prérequis.

Les cours de français de base autres que le FRANC 221 et 322 ne sont donc pas obligatoires.

Séquence suggérée de cours de français

Les étudiants qui s'inscrivent à la Faculté Saint-Jean sont orientés dans la séquence de cours de français selon le programme d'études secondaires préalablement suivi, dans le but de préparer au FRANC 322. Ce préclassement sera raffiné par les résultats au test de classement (voir §153.5.1). Voici les cours suggérés selon les antécédents scolaires:

Faculté Saint-Jean Tableau 1 Séquence suggérée de cours de français selon les antécédents scolaires

Important: Tout étudiant doit réussir un minimum de ★9 de français (FRANC ou CA FR), incluant le FRANC 322.

Antécédents	cours suggérés	Cours obligatoires
French 30 ou l'équivalent (école anglophone)	FRANC 110 FRANC 111 FRANC 210 FRANC 211	FRANC 221, FRANC 322
FLA 30 (école d'immersion française)	FRANC 210 FRANC 211 FRANC 220, 230 ou 231	FRANC 221, FRANC 322
Français 30 (école ou programme francophone)		FRANC 221, FRANC 322
Programme universitaire francophone ¹		FRANC 322

¹ Les étudiants ayant complété un baccalauréat dans une institution universitaire francophone devraient consulter le bureau des admissions.

154 Programs of Study

154.1 General Information

154.1.1 Programs

Faculté Saint-Jean offers the following programs:

Bachelor of Arts
 Bachelor of Arts (Honors)
 Bachelor of Arts After Degree
 Bilingual Bachelor of Commerce
 Bachelor of Education (Elementary Route)
 Bachelor of Education (Secondary Route)
 Bachelor of Education After Degree
 Bachelor of Education/Bachelor of Science
 Bachelor of Science (General)
 Diploma programs in Education
 Master of Education

154.1.2 UNTE 101

The course UNTE 101, Initiation aux études universitaires, is strongly recommended for all students enrolled in their first year at the Faculté Saint-Jean, and who do not have previous university experience. The course, which lasts one month, is offered in September and January with the aim to facilitate academic success at the university level.

154.2 French Courses

All students, except those registered in the BEd/AD, must complete a minimum of ★9 of French (FRANC or CA FR), including FRANC 322.

The objective of basic French is to teach the student to speak and write clearly and correctly in situations that arise in everyday personal or professional life. The unique intercultural context that is Faculté Saint-Jean provides an ideal environment for such a development.

FRANC 322, mandatory for all students, presupposes a strong command of all aspects of French (grammatically, syntactically and lexically). It is the student's responsibility to acquire such command of the language. To achieve this goal, Faculté Saint-Jean offers basic French courses and provides access to a French help centre. In order to ensure that students have achieved this goal, FRANC 221 is a prerequisite for FRANC 322. The Associate Dean (Academic) may grant an exemption for this prerequisite.

With the exception of FRANC 221 and FRANC 322, basic French courses are therefore not mandatory.

Suggested Sequence for French Courses

In order to prepare for FRANC 322, students who register at Faculté Saint-Jean are advised to take a series of French courses depending on the path followed during their high school studies. This pre-classification will be refined according to the results of the placement test (see §153.5.1). The following is a list of suggested courses according to previous academic achievements:

154.3 Baccalauréat-ès-arts

154.3.1 Préambule

BA: La Faculté Saint-Jean offre un Baccalauréat-ès-arts avec une concentration majeure et une concentration mineure ou deux concentrations majeures. Ce programme de quatre ans vise à promouvoir une éducation universitaire libérale et à assurer la formation générale de l'étudiant dans un cadre francophone. L'étudiant pourra développer les capacités d'adaptation, d'analyse, de communication et de travail en équipe nécessaires au marché du travail.

Le programme de BA comprend huit majeures: Études canadiennes, Études interdisciplinaires, Français-langue, Français-littérature (française et canadienne française), Histoire, Psychologie, Science politique et Sociologie. Il comprend également un large éventail de mineures.

Les deux premières années de ce programme consistent en des cours communs à toutes les concentrations, tandis que les deux dernières années sont normalement consacrées aux concentrations majeure et mineure.

L'originalité du programme de BA de la Faculté Saint-Jean réside dans son interdisciplinarité et sa pluridisciplinarité. Un certain nombre de cours de disciplines connexes sont reconnus pour fins de la concentration. Ces cours viennent enrichir et élargir la concentration majeure.

La Faculté Saint-Jean offre tous les cours nécessaires à l'obtention du BA. Cette assurance d'un programme entièrement en français n'empêche aucunement l'étudiant de suivre certains de ses cours dans d'autres facultés de l'Université de l'Alberta.

Le programme tient compte des exigences de la Faculté Saint-Jean relatives aux cours de français en accordant un nombre variable d'options.

Ancien programme: L'ancien BA à trois branches (Études canadiennes, Humanités, Sciences sociales) avec son choix de treize spécialisations est aboli.

Les étudiants de l'ancien programme de BA devront compléter leur programme avant le 30 avril 2002. Ils peuvent cependant demander un transfert au nouveau programme dès septembre 1998.

BA avec spécialisation: Le programme de BA avec spécialisation permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances dans une matière choisie. Il exige également un standard de rendement plus élevé. Par conséquent, il constitue une excellente préparation aux études de deuxième et de troisième cycles.

Ce programme offre quatre spécialisations: Études canadiennes, Études interdisciplinaires, Français-langue et littérature (française et canadienne-française), Sciences socio-politiques.

154.3.2 Le programme de BA

I. BA

Le programme de BA comprend une majeure et une mineure ou deux majeures dont au moins une est suivie à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant doit déclarer ses concentrations majeure et mineure lors de l'inscription à la deuxième année de son programme.

Étant donné le caractère interdisciplinaire du programme de BA, certains cours seront admissibles à la fois dans la majeure et dans la mineure. Toutefois, le même cours ne peut être compté deux fois dans le programme de l'étudiant. Il sera normalement compté avec sa discipline usuelle, c'est-à-dire selon la définition indiquée par son sigle. (Par exemple, dans le cas de l'étudiant inscrit à une majeure en Études canadiennes et une mineure en Science politique, le cours ETCAN 421 sera compté pour la majeure et le cours SC PO 220 pour la mineure.) Si le cours ne relève pas d'une discipline spécifique, la priorité sera accordée à la majeure. (Par exemple, dans le cas d'un étudiant inscrit à une majeure en Sociologie et une mineure en Science Politique, le cours SCSOC 321 sera compté pour la majeure.)

(1) **Majeure:** Pour sa ou ses concentration(s) majeure(s) de la Faculté Saint-Jean, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior dont au moins ★6 de niveau 400 dans un des domaines suivants: Économie, Études canadiennes; Études interdisciplinaires; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Psychologie; Science politique; Sociologie.

La double majeure est possible dans le programme de BA dans la mesure où au moins une des majeures est suivie à la Faculté Saint-Jean et qu'un minimum de ★60 soient suivis à la Faculté Saint-Jean.

(2) **Mineure:** L'étudiant peut choisir une mineure dans un domaine en Arts ou en Sciences. Cependant, les exigences de ces voies comportent des différences importantes.

a. **Arts:** Pour sa concentration mineure dans un domaine en Arts, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior (dont au

154.3 Degrees of Bachelor of Arts

154.3.1 Preamble

The BA Degree: The Faculté Saint-Jean offers a Bachelor of Arts degree with a major subject of concentration and a minor subject of concentration or two major subjects of concentration. This four-year program offers a Liberal Arts education and stresses the general education of students in a francophone setting. Students will acquire the capacities for adaptation, analysis, communication and teamwork that are necessary for today's job market.

The BA program includes eight majors: Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Psychology; Political Science; Sociology. It also includes a wide range of minors.

The first two years consist of a core program common to all subjects of concentration, while the last two years are normally devoted to the major and minor concentrations.

The originality of the BA program at Faculté Saint-Jean lies in its interdisciplinary and pluridisciplinary nature. For the concentration, a certain number of courses from related disciplines are allowed. These courses will enrich and broaden the major concentration.

Faculté Saint-Jean offers all the courses necessary to obtain a BA degree. This does not prevent students from taking a certain number of courses in other faculties at the University of Alberta.

The program takes into account Faculté Saint-Jean's requirements regarding French courses and provides a variable number of options.

Former Program: The former BA program with its three concentrations (Canadian Studies, Humanities, Social Sciences) and its choice of thirteen specializations is abolished.

Students registered in the former BA program will have until April 30, 2002 to complete the requirements of their degree. However, they may request a transfer to the new program beginning in September 1998.

The BA Honors Degree: The BA Honors program allows students to study a specific subject in greater depth. It also requires a higher standard of performance. As a result, it is an excellent preparation for graduate studies.

The BA Honors program includes four specializations: Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language and literature (French and French-Canadian); Socio-political Science.

154.3.2 BA Program

I. The BA Degree

The BA program consists of a major subject of concentration and a minor subject of concentration or two major subjects of concentration with at least one of the major subjects of concentration taken at Faculté Saint-Jean. Students must choose their major and minor concentrations when registering in the second year of their program.

Given the interdisciplinary nature of the BA program, certain courses will be allowed both in the major and in the minor concentrations. However, the same course may not be counted twice in the student's program. Normally, the course will be counted with its usual discipline, in other words according to the definition indicated by its abbreviation. (For example, in the case of a student with a major in Canadian Studies and a minor in Political Science, ETCAN 421 would be counted for the major and SC PO 220 for the minor.) If the course does not fit within any specific discipline, priority will be given to the major subject of concentration. (For example, in the case of a student with a major in Sociology and a minor in Political Science, SCSOC 321 would be counted for the major.)

(1) **Major Subject:** In any major concentration taken at Faculté Saint-Jean, students must complete a minimum of ★30 at the senior level, including at least ★6 at the 400-level, in one of the following areas: Economy, Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Psychology; Political Science; Sociology.

To achieve a double major in the BA, students must complete at least one of the majors and at least ★60 at Faculté Saint-Jean.

(2) **Minor Subject:** Students may choose a minor concentration either in Arts or in Science. However, the requirements of these routes contain important differences.

a. **Arts:** For the minor concentration in Arts, students must complete a minimum of ★15 at the senior level, including at least ★6 at the 300-

moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24 dans un des domaines suivants: Anthropologie et Sociologie; Économie; Études canadiennes; Études théâtrales; Français-langue; Français-littérature (française et canadienne-française); Histoire; Musique; Pensée philosophique et sociale; Psychologie; Science politique; Sociologie. Pour sa concentration mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau senior (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les domaines suivants offerts par la Faculty of Arts: Anthropologie, Art, Études classiques, Grec et Latin, Littérature comparée, Chinois, Japonais, Études de l'Asie orientale, Économie, Anglais, Études cinématographiques, Allemand, Scandinave, Géographie humaine, Linguistique, Études autochtones, Philosophie, Études religieuses, Italien, Espagnol, Études de l'Amérique latine, Études de l'Europe centrale et orientale, Russe, Ukrainien, Statistique, Études des femmes. En ce qui concerne ces domaines, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculty of Arts de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean. Les exigences des différents départements de la Faculty of Arts se trouvent dans les §§54.1 à 54.26 de l'annuaire.

- b. **Sciences:** Pour sa concentration mineure dans un domaine en Sciences, l'étudiant doit réussir un minimum de ★24 et un maximum de ★36 (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) dans un des domaines suivants, et cela ne doit pas comprendre plus de l'équivalent de ★12 de niveau junior: Sciences biologiques; Sciences mathématiques; Sciences physiques; Sciences de la terre.

En plus des domaines de la Faculté Saint-Jean indiqués dans la liste ci-dessus, l'étudiant peut choisir sa mineure parmi les matières suivantes offertes par la Faculty of Science: Probabilité appliquée, Astronomie, Biologie, Biochimie, Botanique, Chimie, Sciences informatique, Entomologie, Génétique, Géophysique, Physique mathématique, Mathématiques, Microbiologie, Paléontologie, Physique, Physiologie, Statistique et Zoologie. En ce qui concerne ces matières, l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la mineure de la Faculty of Science (voir §172.1.3(3)) de même qu'à celles de la Faculté Saint-Jean.

II. BA avec spécialisation

Pour le BA avec spécialisation, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 et un maximum de ★60 de niveau senior, dont au moins ★6 de niveau 400, dans un des domaines suivants: Études canadiennes; Études interdisciplinaires; Français-langue et littérature (française et canadienne-française); Sciences socio-politiques.

Le programme de BA avec spécialisation sera normalement complété en quatre années consécutives d'études et l'étudiant suivra un minimum de ★30 chaque année scolaire. Des exceptions à ce règlement peuvent être permises avec l'accord du Vice-doyen aux affaires académiques.

154.3.3 Les exigences communes

- (1) Le baccalauréat-ès-arts de la Faculté est un programme de quatre ans, soit ★120.
- (2) Les exigences relatives aux cours de français sont celles de la Faculté Saint-Jean.
- (3) L'étudiant doit réussir ★6 en anglais.
- (4) Le cours PHILE 140 ou le cours HISTE 120 est obligatoire.
- (5) L'étudiant doit réussir PHILE 125 au plus tard à la fin de la deuxième année.
- (6) L'étudiant doit réussir FRANC 235, normalement au cours de la deuxième année de son programme.
- (7) L'étudiant inscrit au programme de BA doit réussir ★6 en beaux-arts et ★6 en sciences. L'étudiant inscrit au programme de BA avec spécialisation doit réussir ★6 en beaux-arts ou ★6 en sciences, au choix.
- (8) Les options peuvent être des cours d'arts ou de science. Néanmoins, un maximum de ★12 peut être suivi dans des domaines autres que les arts et les sciences.
- (9) Exceptionnellement, le Vice-doyen aux affaires académiques pourrait autoriser un étudiant à remplir les conditions requises pour l'obtention de son diplôme en plus ou en moins de quatre ans.

Compte tenu des exigences communes aux programmes de BA de la Faculté Saint-Jean, on conseille à l'étudiant de respecter l'horaire indiqué dans

or 400-level, and a maximum of ★24 in one of the following areas: Anthropology and Sociology; Economics; Canadian Studies; Drama; French-language; French-literature (French and French-Canadian); History; Music; Philosophical and Social Thought; Psychology; Political Science; Sociology. For the minor concentration in Music, the student must complete a minimum of ★12 at the senior level, including at least ★6 at the 300- or 400-level, and a maximum of ★24.

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a minor from the following areas offered by the Faculty of Arts: Anthropology, Art and Design, Classics, Greek and Latin, Comparative Literature, Chinese, Japanese, East Asian Studies, Economics, English, Film Studies, German, Scandinavian, Human Geography, Linguistics, Native Studies, Philosophy, Religious Studies, Italian, Spanish, Latin American Studies, Central/East European Studies, Russian, Ukrainian, Statistics, Women's Studies. Within each of these areas, students must meet the requirements of the Faculty of Arts as well as those of Faculté Saint-Jean. The requirements of the different departments in the Faculty of Arts are set out in §§42.1 to §43.30 of the Calendar.

- b. **Science:** For the minor concentration in Science, students must complete a minimum of ★24 and a maximum of ★36 (including no more than ★12 at the junior level and including at least ★6 at the 300- or 400-level) in one of the following areas: Biological Sciences; Mathematical Sciences; Physical Sciences; Earth and Atmospheric Sciences.

In addition to the areas listed above and offered at Faculté Saint-Jean, students may choose a minor from the following areas offered by the Faculty of Science: Applied Probability, Astronomy, Biology, Biochemistry, Botany, Chemistry, Computing Science, Entomology, Genetics, Geophysics, Mathematical Physics, Mathematics, Microbiology, Paleontology, Physics, Physiology, Statistics, and Zoology. Within each of these areas, students must meet the requirements of the Faculty of Science (see §163.1.3(3)) as well as those of Faculté Saint-Jean.

II. The BA Honors Degree

In the BA Honors, students must complete a minimum of ★48 and a maximum of ★60 at the senior level, including at least ★6 at the 400-level, in one of the following areas: Canadian Studies; Interdisciplinary Studies; French-language and literature (French and French-Canadian); Socio-political Science.

Students will normally complete the BA Honors in four consecutive years of study and take at least ★30 in each academic year. Exceptions to this requirement must be approved by the Associate Dean (Academic).

154.3.3 Common Requirements

- (1) The BA at Faculté Saint-Jean is a four-year program, with ★120.
- (2) The requirements concerning French courses are those of Faculté Saint-Jean.
- (3) Students must complete ★6 in English.
- (4) PHILE 140 or HISTE 120 is required.
- (5) Students must complete PHILE 125 by the end of the second year of their program.
- (6) Students must complete FRANC 235, normally during the second year of their program.
- (7) Students registered in a program with concentration must complete ★6 in Fine Arts and ★6 in Science. Students registered in an Honors program must complete either ★6 in Fine Arts or ★6 in Science.
- (8) Options may be Arts or Science courses. However, up to ★12 may be taken in areas other than arts and science.
- (9) Exceptionally, the Associate Dean (Academic) may authorize a student to spend less than or more than four years to meet the requirements of a degree.

Given the common requirements for the BA program at Faculté Saint-Jean, students are advised to respect the following timetable. However,

le tableau suivant. Toutefois, l'étudiant qui se propose une mineure en Science aura intérêt à remettre certains de ces cours (par exemple, les cours de Beaux-arts ou de Canadien-français) à la troisième année de son programme, afin de faire de la place pour des cours prérequis de la mineure en Science.

students wishing to minor in Science may want to defer certain courses (for example, Fine Arts or French-Canadian) to the third year of their program in order to leave room for prerequisite courses in the Science minor.

Faculté Saint-Jean Tableau 2 Le tronc commun du programme de BA

Année 1	Année 2
★6 à ★12 Français de base (§§153.3 et 154.2) ¹ ANGL 101 ou 113 ² ★6 Beaux-arts (§153.3) ³ ★6 Sciences sociales (§153.3) ★0 à ★6 Option ¹	★0 à ★3 Français de base (§§153.3 et 154.2) ¹ FRANC 235 FRANC 322 HISTE 120 ou PHILE 140 PHILE 125 ★3 Canadien-français (§153.3) ★6 Sciences ³ ★3 à ★6 Option
<p>¹ L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études secondaires préalablement suivi (voir §154.2).</p> <p>² L'étudiant satisfait normalement à l'exigence d'un cours d'Anglais en réussissant soit ANGL 101 soit ANGL 113. Ce dernier cours est réservé exclusivement aux étudiants inscrits dans un programme de la Faculté Saint-Jean sans avoir réussi "English 30" ou l'équivalent.</p> <p>³ L'étudiant inscrit au programme avec spécialisation doit réussir ★6 en beaux-arts ou ★6 en sciences, au choix. Par conséquent, il peut remplacer une de ces exigences par ★6 en options.</p>	

154.3.4 Concentration mineure en Anthropologie et Sociologie

- (1) Pour sa mineure en Anthropologie et Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Anthropologie et Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ANTHE et SOCIE ainsi que le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours ANTHE 101 et SOCIE 100 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Les cours ANTHE 207 et SOCIE 260 ou 368 sont obligatoires. Au moins ★3 de niveau senior de plus dans chacune des deux disciplines sont obligatoires.

Note: Les étudiants avec une majeure en Sociologie ne peuvent pas choisir une mineure en Anthropologie et Sociologie.

154.3.5 Concentration majeure et mineure en Économie

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Économie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Économie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★48.
- (2) Les cours à sigle ECONE sont admissibles à la majeure en Économie.
- (3) Les cours ECONE 101, 102, MATHQ 113 et STATQ 151 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours ECONE 281/282, ECONE 384/385 et ECONE 299/399 sont obligatoires.
- (5) Les cours MATHQ 115, 120 et 214 ainsi que STAT 255 sont également recommandés. L'étudiant qui a suivi les cours MATHQ 115, 120 et 214 n'a pas à suivre ECONE 299.

Les cours de niveau 100 doivent être complétés le plus tôt possible, idéalement durant la première année. Les cours ECONE 281 et 282 sont des Préalables à plusieurs cours et devront être suivis durant la deuxième année.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Économie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Économie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ECONE ainsi que les cours SCSOC 321 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours ECONE 101, 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Les cours ECONE 281 et 282 sont obligatoires. Les cours MATHQ 113 (ou 115) et STATQ 151 sont également recommandés.

154.3.4 Minor in Anthropology and Sociology

- (1) For the minor in Anthropology and Sociology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Anthropology and Sociology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ANTHE and SOCIE as well as SCSOC 225 are allowed in the minor.
- (3) ANTHE 101 and SOCIE 100 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) ANTHE 207 and SOCIE 260 or 368 are required. At least an additional ★3 at the senior level in each of the two disciplines are required.

Note: Students with a major in Sociology may not select Anthropology and Sociology as a minor.

154.3.5 Major and Minor in Economics

Major

- (1) For the major in Economics, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Economics (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★48.
- (2) All courses labelled ECONE are allowed in the major in Economics.
- (3) ECONE 101, 102, MATHQ 113 and STATQ 151 are required, but may not be counted in the major.
- (4) ECONE 281/282, ECONE 384/385 and ECONE 299/399 are required.
- (5) MATHQ 115, 120 and 214 as well as STAT 255 are recommended. ECONE 299 is not required for students with credit in MATHQ 115 and 120 and 214.

Note: 100-level courses should be completed by the end of the first year if possible. ECONE 281/282 are prerequisites for many courses and should be completed during the second year.

Minor

- (1) For the minor in Economics, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Economics (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ECONE as well as SCSOC 321 are allowed in the minor.
- (3) ECONE 101, 102 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) ECONE 281 or 282 are required. MATHQ 113 (or 114) and STATQ 151 are recommended.

154.3.6 Concentration majeure et mineure en Études canadiennes

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Études canadiennes dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir §153.3) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, HISTE 260, 261, SC PO 220, SCSOC 225.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont les cours ETCAN 360, 450.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Études canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir §153.3) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours ETCAN 101 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- (4) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 de niveau senior en ETCAN, dont le cours ETCAN 360.

154.3.7 Spécialisation en Études canadiennes

- (1) Pour sa spécialisation en Études canadiennes, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior en Études canadiennes (dont au moins ★6 de niveau 400) et un maximum de ★60.
- (2) Tous les cours à sigle ETCAN ainsi que les cours à contenu canadien (voir §153.3) et le cours SCSOC 225 sont admissibles dans la spécialisation.
- (3) Le cours ETCAN 101 est un cours obligatoire, mais ne peut être compté dans la spécialisation.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, ETCAN 360, 450, HISTE 260, 261, SC PO 220, SCSOC 225,.
- (5) Le cours de mémoire ETCAN 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.
- (6) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 à contenu canadien-français (à l'exclusion des cours CA FR 350 et ETCAN 360).

154.3.8 Concentration majeure en Études interdisciplinaires

- (1) Pour sa majeure en Études interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Études interdisciplinaires dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Un programme de cours basé sur un thème spécifique (i.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue la liste des cours admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Un cours de méthodes de recherche (SCSOC 225 ou PHILE 392) est obligatoire.

Note: A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une majeure en Études interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada: CA FR 320, 322, 499, ETCAN 360, 421, HISTE 380, 475, SC PO 378, SCSOC 225, SOCIE 368.

154.3.9 Spécialisation en Études interdisciplinaires

- (1) Pour sa spécialisation en Études interdisciplinaires, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior en Études interdisciplinaires (dont au moins ★6 de niveau 400) et un maximum de ★60.

154.3.6 Major and Minor in Canadian Studies

Major

- (1) For the major in Canadian Studies, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Canadian Studies including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled ETCAN as well as courses with a Canadian content (see §153.3) and SCSOC 225 are allowed in the major.
- (3) ETCAN 101 is required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: CA FR 350, HISTE 260, 261, SC PO 220, SCSOC 225.
- (5) A minimum of ★9 at the senior level in ETCAN, including ETCAN 360 and 450, are required.

Minor

- (1) For the minor in Canadian Studies, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Canadian Studies (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) All courses labelled ETCAN as well as courses with a Canadian content (see §153.3) and SCSOC 225 are allowed in the minor.
- (3) ETCAN 101 is required, but may not be counted in the minor.
- (4) A minimum of ★9 at the senior level in ETCAN, including ETCAN 360, are required.

154.3.7 Honors in Canadian Studies

- (1) For the Honors in Canadian Studies, students must obtain a minimum of ★48 at the senior level in Canadian Studies (including at least ★6 at the 400-level) and a maximum of ★60.
- (2) All courses labelled ETCAN as well as courses with a Canadian content (see §153.3) and SCSOC 225 are allowed in the program.
- (3) ETCAN 101 is required, but may not be counted in the program.
- (4) The following courses are required: CA FR 350, ETCAN 360, 450, HISTE 260, 261, SC PO 220, SCSOC 225.
- (5) ETCAN 520 is required in the fourth year of the program.
- (6) A minimum of ★6 with a French-Canadian content (with the exception of CA FR 350 and ETCAN 360) are required.

154.3.8 Major in Interdisciplinary Studies

- (1) For the major in Interdisciplinary Studies, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Interdisciplinary Studies including at least ★6 at the 400-level.
- (2) Courses allowed in the major will constitute a program of study with a specific theme (e.g., study of minorities in Canada), to be proposed by the student in consultation with a faculty member and approved by the Associate Dean (Academic).
- (3) 100-level courses may not be counted in the major.
- (4) A course in research methods (SCSOC 225 or PHILE 392) is required.

Note: For example, the following list of courses could constitute a major in Interdisciplinary Studies on the theme of minorities in Canada: CA FR 320, 322, 499, ETCAN 360, 421, HISTE 380, 475, SC PO 378, SCSOC 225, SOCIE 368.

154.3.9 Honors in Interdisciplinary Studies

- (1) For the Honors in Interdisciplinary Studies, students must obtain a minimum of ★48 at the senior level in Interdisciplinary Studies (including at least ★6 at the 400-level) and a maximum of ★60.

- (2) Un programme de cours basé sur un thème spécifique (p.e. l'étude des minorités au Canada), proposé par l'étudiant en consultation avec son professeur et approuvé par le Vice-doyen aux affaires académiques, constitue la liste des cours admissibles dans la spécialisation.
- (3) Les cours de niveau 100 ne peuvent être comptés dans la spécialisation.
- (4) Un cours de méthodes de recherche (SCSOC 225 ou PHILE 392) est obligatoire.
- (5) Les cours de mémoire ETIN 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

Note: A titre d'exemple, les cours suivants pourraient constituer une spécialisation en Études interdisciplinaires sur le thème des minorités au Canada: CA FR 320, 322, 350, 499, ETIN 520, ETCAN 360, 421, HISTE 374, 375, 380, 475, SC PO 378, SCSOC 225, 322, SOCIE 302, 368.

154.3.10 Concentration mineure en Études théâtrales

- (1) Pour sa mineure en Études théâtrales, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Études théâtrales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle ADRAM et ARTSC ainsi que le cours PHILE 392 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours ADRAM 101, 103 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours ADRAM 301 (ou ARTSC 300) est obligatoire.

154.3.11 Concentration majeure et mineure en Français—langue

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Français-langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français-langue dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-langue: FRANC 241, 264, 267, 272, 273, 314, 322, 331, 332, 432, 470, 475.
- (3) Tous les cours à sigle LIN R et LINGQ ainsi que les cours ANTHE 208, PHILE 392 et SC PO 378 sont également admissibles dans la majeure.
- (4) Les cours FRANC 160, 161, 162, 163 (voie intermédiaire) ou les cours FRANC 165, 166 (voie avancée) sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (5) Les cours suivants sont obligatoires: FRANC 225, PHILE 392, LINGQ 200, LIN R 320.
- (6) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★12 choisis parmi les cours suivants: FRANC 331, 332, 432, 470, 475, 484.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Français-langue, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-langue (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-langue: 241, 264, 267, 272, 273, 314, 322, 331, 332, 432, 470, 475.
- (3) Les cours à sigle LIN R ainsi que les cours PHILE 392 et LINGQ 200 sont également admissibles dans la mineure.
- (4) Les cours FRANC 160, 161, 162, 163 (voie intermédiaire) ou les cours FRANC 165, 166 (voie avancée) sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (5) Le cours LINGQ 200 est obligatoire.

154.3.12 Concentration majeure et mineure en Français—littérature

Note: Les programmes en Français-littérature comprennent les littératures d'expression française, dont la littérature canadienne-française.

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Français-littérature dont au moins ★6 de niveau 400.

- (2) Courses allowed will constitute a program of study with a specific theme (e.g., study of minorities in Canada), to be proposed by the student in consultation with a Faculty member and approved by the Associate Dean (Academic).
- (3) 100-level courses may not be counted in the program.
- (4) A course in research methods (SCSOC 225 or PHILE 392) is required.
- (5) ETIN 520 is required in the fourth year of the program.

Note: For example, the following list of courses could constitute an Honors program in Interdisciplinary Studies on the theme of minorities in Canada: CA FR 320, 322, 350, 499, ETIN 520, ETCAN 360, 421, HISTE 374, 375, 380, 475, SC PO 378, SCSOC 225, 322, SOCIE 302, 368.

154.3.10 Minor in Drama

- (1) For the minor in Drama, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Drama (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled ADRAM and ARTSC as well as PHILE 392 are allowed in the minor.
- (3) ADRAM 101, 103 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) ADRAM 301 (or ARTSC 300) is required.

154.3.11 Major and Minor in French—Language

Major

- (1) For the major in French—Language, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in French—Language including at least ★6 at the 400-level.
- (2) The following courses are allowed in the major in French—Language: FRANC 241, 264, 267, 272, 273, 314, 322, 331, 332, 432, 470, 475.
- (3) All courses labelled LIN R and LINGQ as well as ANTHE 208, PHILE 392 and SC PO 378 are also allowed in the major.
- (4) FRANC 160, 161, 162, 163 (intermediate route) or FRANC 165, 166 (advanced route) are required, but may not be counted in the major.
- (5) The following courses are required: FRANC 225, PHILE 392, LINGQ 200, LIN R 320.
- (6) A minimum of ★12 from the following courses: FRANC 331, 332, 432, 470, 475, 484 are also required.

Minor

- (1) For the minor in French—Language, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in French—Language (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) The following courses are allowed in the minor in French—Language: FRANC 241, 264, 267, 272, 273, 314, 322, 331, 332, 432, 470, 475.
- (3) Courses labelled LIN R as well as PHILE 392 and LINGQ 200 are also allowed in the minor.
- (4) FRANC 160, 161, 162, 163 (intermediate route) or FRANC 165, 166 (advanced route) are required, but may not be counted in the minor.
- (5) LINGQ 200 is required.

154.3.12 Major and Minor in French—Literature

Note: The programs in French—Literature cover French language literatures, including French-Canadian literature.

Major

- (1) For the major in French—Literature, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in French—Literature including at least ★6 at the 400-level.

- (2) Les cours suivants sont admissibles dans la majeure en Français-littérature: FRANC 225, 235, 325, 326, 327, 328, 475, 480, 482, 484.
- (3) Tous les cours à sigle CA FR ainsi que les cours HUME 420 et PHILE 392 sont également admissibles dans la majeure.
- (4) Les cours FRANC 160, 161, 162, 163 (voie intermédiaire) ou les cours FRANC 165, 166 (voie avancée) sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (5) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, FRANC 225, 235, PHILE 392.
- (6) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 choisis dans chacun des deux domaines de littérature française (à l'exclusion de FRANC 225, 235) et littérature canadienne-française (à l'exclusion de CA FR 350).

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Français-littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Français-littérature (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours suivants sont admissibles dans la mineure en Français-littérature: FRANC 225, 235, 325, 326, 327, 328, 390, 391, 395, 480, 482, 484.
- (3) Les cours à sigle CA FR ainsi que les cours HUME 420 et PHILE 392 sont également admissibles dans la mineure.
- (4) Les cours FRANC 160, 161, 162, 163 (voie intermédiaire) ou les cours FRANC 165, 166 (voie avancée) sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (5) Les cours FRANC 225, 235 sont obligatoires.

154.3.13 Spécialisation en Français—langue et littérature

- (1) Pour sa spécialisation en Français—langue et littérature, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior parmi les cours admissibles à la spécialisation, et un maximum de ★60.
- (2) Tous les cours à sigle CA FR, FRANC, LINGQ et LIN R sont admissibles dans la spécialisation, de même que HUME 420, PHILE 392, ANTHE 208 et SC PO 378.
- (3) Les cours suivants sont obligatoires: CA FR 350, FRANC 225, 235, PHILE 392, LINGQ 200, LIN R 320. Il est également obligatoire d'obtenir au moins ★24 (dont ★6 de niveau 400) dans l'un ou l'autre CA FR et FRANC.
- (4) Le cours de mémoire FRANC 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.
- (5) Pour la dimension littéraire de la spécialisation, l'étudiant est encouragé à concentrer son attention sur la littérature canadienne-française ou sur la littérature française.

154.3.14 Concentration majeure et mineure en Histoire

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Histoire dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle HISTE ainsi que les cours CA FR 320, 322, HUME 420, SCSOC 225, 311, 312, 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Le cours HISTE 120 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: HISTE 260, 261, SCSOC 225.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★9 choisis dans chacun des deux domaines d'Histoire canadienne (à l'exclusion de HISTE 260, 261) et d'Histoire autre que canadienne.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Histoire, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Histoire (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle HISTE ainsi que les cours SCSOC 225, 311, 312, sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours HISTE 120 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- (4) Les cours HISTE 260, 261 sont obligatoires.

- (2) The following courses are allowed in the major in French-literature: FRANC 225, 235, 325, 326, 327, 328, 475, 480, 482, 484.
- (3) All courses labelled CA FR as well as HUME 420 and PHILE 392 are allowed in the major.
- (4) FRANC 160, 161, 162, 163 (intermediate route) or FRANC 165, 166 (advanced route) are required, but may not be counted in the major.
- (5) The following courses are required: CA FR 350, FRANC 225, 235, PHILE 392.
- (6) A minimum of ★6 from French literature (excluding FRANC 225, 235) and ★6 from French-Canadian literature (excluding CA FR 350) are required.

Minor

- (1) For the minor in French-Literature, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in French-Literature (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) The following courses are allowed in the minor in French-Literature: FRANC 225, 235, 325, 326, 327, 328, 390, 391, 395, 475, 480, 482, 484.
- (3) Courses labelled CA FR as well as HUME 420 and PHILE 392 are allowed in the minor.
- (4) FRANC 160, 161, 162, 163 (intermediate route) or FRANC 165, 166 (advanced route) are required, but may not be counted in the minor.
- (5) FRANC 225, 235 are required.

154.3.13 Honors in French—Language and Literature

- (1) For the Honors in French—Language and Literature, students must obtain a minimum of ★48 at the senior level among the courses allowed in the program, and a maximum of ★60.
- (2) All courses labelled CA FR, FRANC, LINGQ and LIN R are allowed in the program, as well as HUME 420, PHILE 392, ANTHE 208 and SCPO 378.
- (3) The following courses are required: CA FR 350, FRANC 225, 235, PHILE 392, LINGQ 200, LIN R 320. A minimum of ★24 (including ★6 at the 400-level) must be selected from either CA FR or FRANC.
- (4) FRANC 520 is required during the fourth year of the program.
- (5) For the literary aspect of the program, students are advised to concentrate on either French-Canadian literature or French literature.

154.3.14 Major and Minor in History

Major

- (1) For the major in History, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in History including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled HISTE as well as CA FR 320, 322, HUME 420, SCSOC 225, 311, 312, 322, 431 are allowed in the major.
- (3) HISTE 120 is required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: HISTE 260, 261, SCSOC 225.
- (5) A minimum of ★9 from Canadian History (excluding HISTE 260, 261) and ★9 from History other than Canadian are required.

Minor

- (1) For the minor in History, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in History (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled HISTE as well as SCSOC 225, 311, 312, are allowed in the minor.
- (3) HISTE 120 is required, but may not be counted in the minor.
- (4) HISTE 260, 261 are required.

154.3.15 Concentration mineure en Musique

- (1) Pour sa mineure en Musique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau senior en Musique (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle MUSIQ ainsi que le cours PHILE 392 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours MUSIQ 100 ne peut être compté dans la mineure.

154.3.16 Concentration mineure en Pensée philosophique et sociale

- (1) Pour sa mineure en Pensée philosophique et sociale, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Philosophie et parmi les cours admissibles en Sciences sociales (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle PHILE ainsi que les cours HUME 420, SCSOC 401, 431 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours PHILE 125, 140 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours SCSOC 311 est obligatoire, ainsi que ★6 de niveau senior en PHILE. SCSOC 312 est recommandé.

154.3.17 Concentration majeure et mineure en Psychologie

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Psychologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que les cours SCSOC 225 et STATQ 151 (ou SCSOC 322) sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours PSYCE 104, 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: PSYCE 223 (ou 241), 233, 267, 275 (ou 281), SCSOC 225, STATQ 151 (ou SCSOC 322).
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau 300 ou 400 choisis dans chacun des deux domaines de Psychologie-Science et de Psychologie-Arts.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Psychologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Psychologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Tous les cours à sigle PSYCE ainsi que le cours STATQ 151 (ou SCSOC 322) sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours PSYCE 104, 105 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours STATQ 151 (ou SCSOC 322) est obligatoire.
- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★6 de niveau senior en Psychologie-Arts (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400) et de ★6 de niveau senior en Psychologie-Sciences (dont au moins ★3 de niveau 300 ou 400).

154.3.18 Concentration majeure et mineure en Science politique

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Science politique dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 360, 421, SCSOC 225, 311, 312, 322, 431 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours SC PO 101 et 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SC PO 220, SCSOC 225, 311, 312. Le cours SCSOC 322 est recommandé.

154.3.15 Minor in Music

- (1) For the minor in Music, students must obtain a minimum of ★12 at the senior level in Music (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled MUSIQ as well as PHILE 392 are allowed in the minor.
- (3) MUSIQ 100 may not be counted in the minor.

154.3.16 Minor in Philosophical and Social Thought

- (1) For the minor in Philosophical and social thought, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Philosophy and in courses admissible in Social Sciences (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled PHILE as well as HUME 420, SCSOC 401, 431 are allowed in the minor.
- (3) PHILE 125, 140 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) SCSOC 311 is required, as well as ★6 in senior-level PHILE courses. SCSOC 312 is recommended.

154.3.17 Major and Minor in Psychology

Major

- (1) For the major in Psychology, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Psychology including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled PSYCE as well as SCSOC 225 and STATQ 151 (or SCSOC 322) are allowed in the major.
- (3) PSYCE 104, 105 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: PSYCE 223 (or 241), 233, 267, 275 (or 281), SCSOC 225, STATQ 151 (or SCSOC 322).
- (5) A minimum of ★6 selected from 300- or 400-level Psychology Science and a minimum of ★6 selected from 300- or 400-level Psychology Arts courses.

Minor

- (1) For the minor in Psychology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Psychology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) All courses labelled PSYCE as well as STATQ 151 (or SCSOC 322) are allowed in the minor.
- (3) PSYCE 104, 105 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) STATQ 151 (or SCSOC 322) is required.
- (5) A minimum of ★6 at the senior level in Psychology-Arts (including at least ★3 at the 300- or 400-level) a minimum of ★6 at the senior level in Psychology-Science (including at least ★3 at the 300- or 400-level).

154.3.18 Major and Minor in Political Science

Major

- (1) For the major in Political Science, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Political Science including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled SC PO as well as ETCAN 360, 421, SCSOC 225, 311, 312, 322, 431 are allowed in the major.
- (3) SC PO 101 and 102 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: SC PO 220, SCSOC 225, 311, 312. SCSOC 322 is recommended.

- (5) Il est également obligatoire d'obtenir un minimum de ★3 choisis dans deux des domaines suivants: politique comparée et internationale, comportement politique, administration publique.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Science politique, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Science politique (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Les cours à sigle SC PO ainsi que les cours ETCAN 421, SCSOC 225, 311, 312, sont admissibles dans la mineure.
- (3) Les cours SC PO 101, 102 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la mineure.
- (4) Le cours SC PO 220 est obligatoire.

154.3.19 Spécialisation en Sciences socio-politiques

- (1) Pour sa spécialisation en Sciences socio-politiques, l'étudiant doit réussir un minimum de ★48 de niveau senior parmi les cours admissibles à la spécialisation, et un maximum de ★60.
- (2) Tous les cours SC PO, SCSOC et SOCIE sont admissibles dans la spécialisation, de même que ETCAN 360, 421.
- (3) Les cours SC PO 101 et SOCIE 100 sont obligatoires mais ne peuvent être comptés parmi les crédits de spécialisation. Il est recommandé de prendre au moins un cours parmi SC PO 102 ou SOCIE 101.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SC PO 220, SCSOC 225, 311, 312, 322; et deux cours parmi SOCIE 260, 301, 348, 368. Sont aussi obligatoires au moins ★24 (dont ★6 niveau 400) dans l'un ou l'autre de SC PO et SOCIE.
- (5) Le cours de mémoire SCSP 520 est obligatoire pendant la quatrième année de la spécialisation.

154.3.20 Concentration majeure et mineure en Sociologie

Concentration majeure

- (1) Pour sa majeure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★30 de niveau senior en Sociologie dont au moins ★6 de niveau 400.
- (2) Tous les cours à sigle SOCIE ou SCSOC ainsi que le cours ETCAN 360 sont admissibles dans la majeure.
- (3) Les cours SOCIE 100, 101 sont obligatoires, mais ne peuvent être comptés dans la majeure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SOCIE 260, 301, 348, 368, SCSOC 225, 311, 312, 322.

Concentration mineure

- (1) Pour sa mineure en Sociologie, l'étudiant doit réussir un minimum de ★15 de niveau senior en Sociologie (dont au moins ★6 de niveau 300 ou 400) et un maximum de ★24.
- (2) Tous les cours à sigle SOCIE ainsi que les cours ETCAN 360, SCSOC 225, 311, 312 sont admissibles dans la mineure.
- (3) Le cours SOCIE 100 est obligatoire, mais ne peut être compté dans la mineure.
- (4) Les cours suivants sont obligatoires: SOCIE 260, 368.

154.3.21 BA après un premier diplôme

Un étudiant qui détient un premier diplôme, autre que le BA, peut être admis au BA de la Faculté Saint-Jean. Toutes les exigences mentionnées aux §§153.7.1 et 154.3 doivent être satisfaites. Le nombre de crédits requis dans le programme du BA/AD pourra varier selon le nombre et la pertinence des cours en Arts et en Sciences complétés pour obtenir le premier diplôme. Dans tous les cas un minimum de ★72 sera exigé.

154.4 Baccalauréat en Éducation

154.4.1 Renseignements généraux

Les deux programmes à la Faculté Saint-Jean préparent les étudiants à l'enseignement dans les écoles francophones et dans les programmes

- (5) A minimum of ★3 must be selected from at least two of the following areas: comparative and international politics, political behaviour, public administration.

Minor

- (1) For the minor in Political Science, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Political Science (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) Courses labelled SC PO as well as ETCAN 421, SCSOC 225, 311, 312, are allowed in the minor.
- (3) SC PO 101, 102 are required, but may not be counted in the minor.
- (4) SC PO 220 is required.

154.3.19 Honors in Socio-political Science

- (1) For the Honors in Socio-political Science, students must obtain a minimum of ★48 at the senior level among the courses allowed in the program, and a maximum of ★60.
- (2) All courses labelled SC PO, SCSOC and SOCIE are allowed in the program, as well as ETCAN 360, 421.
- (3) SC PO 101 and SOCIE 100 are required, but may not be counted in the program. It is recommended that students take either SC PO 102 or SOCIE 101.
- (4) The following courses are required: SC PO 220, SCSOC 225, 311, 312, 322; two from SOCIE 260, 301, 348, 368. At least ★24 (including ★6 at the 400-level) in either SC PO or SOCIE are also required.
- (5) SCSP 520 is required during the fourth year of the program.

154.3.20 Major and Minor in Sociology

Major

- (1) For the major in Sociology, students must obtain a minimum of ★30 at the senior level in Sociology including at least ★6 at the 400-level.
- (2) All courses labelled SOCIE or SCSOC as well as ETCAN 360 are allowed in the major.
- (3) SOCIE 100, 101 are required, but may not be counted in the major.
- (4) The following courses are required: SOCIE 260, 301, 348, 368, SCSOC 225, 311, 312, 322.

Minor

- (1) For the minor in Sociology, students must obtain a minimum of ★15 at the senior level in Sociology (including at least ★6 at the 300- or 400-level) and a maximum of ★24.
- (2) All courses labelled SOCIE as well as ETCAN 360, SCSOC 225, 311, 312, are allowed in the minor.
- (3) SOCIE 100 is required, but may not be counted in the minor.
- (4) The following courses are required: SOCIE 260, 368.

154.3.21 The BA After Another Undergraduate Degree

Students having a first undergraduate degree other than a Bachelor of Arts, may be admitted to the BA at Faculté Saint-Jean. All requirements detailed in §§153.7.1 and 154.3 are to be met. The total number of required units of course weight in the After Degree program may vary depending on the number and applicability of Arts and Science courses completed as part of the first degree. In all cases, a minimum of ★72 will be required.

154.4 Degree of Bachelor of Education

154.4.1 General Information

The two programs at Faculté Saint-Jean prepare teachers to work in francophone schools and in French immersion programs. Students having

d'immersion. Les candidats ayant complété avec succès leurs années d'études obtiendront un Baccalauréat en Éducation et seront recommandés pour un Brevet d'enseignement temporaire (Interim Professional Certificate).

- (1) Un programme de 4 ans dans lequel sont normalement admissibles les étudiants qui ont complété une première année d'études universitaires. Il faut réussir ★120 pour compléter le programme. Les crédits de cette première année universitaire sont inclus dans les ★120.
- (2) Le programme de 2 ans (BEd/AD) offert aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle (BA, BSc ou autre) qui ont l'intention de se diriger vers l'enseignement. Il faut réussir ★60 pour compléter le programme.

Brevet d'enseignement: On pourra toutefois recommander au brevet d'enseignement temporaire l'étudiant au BEd/AD qui aura complété ★42 en éducation, selon les exigences du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Les étudiants intéressés doivent consulter le Responsable des admissions et de la gestion des dossiers.

Depuis le 15 septembre 1990, toute personne qui présente une demande de brevet d'enseignement est soumise aux exigences suivantes:

Sauf avis contraire du ministre de l'Éducation, le registraire du ministère de l'Éducation (Alberta Education) refuse d'émettre un brevet d'enseignement:

- (1) à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel relevant du code pénal; ou
- (2) à toute personne qui, de l'avis du registraire, ne devrait pas être autorisée à enseigner.

Les demandes de brevet d'enseignement doivent être adressées au registraire. Les modalités d'usage exigent que tout candidat indique s'il a été condamné pour acte criminel, ainsi que la nature, la date et le lieu de la condamnation, le cas échéant.

Le registraire refuse d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne reconnue coupable d'un acte criminel. Le registraire peut refuser d'accorder un brevet d'enseignement à toute personne condamnée pour un acte criminel qui la rend inapte à l'enseignement scolaire ou pour toute autre raison. Les personnes faisant l'objet d'un refus peuvent faire appel auprès de la commission établie à cet effet par le ministre (Certification Appeal Committee). Les appels doivent être soumis par écrit dans les trente jours qui suivent la date à laquelle le registraire a fait part de sa décision à l'intéressé.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec le Registraire de «Alberta Education» (Teacher Certification and Development Branch) au 427-2045.

Philosophie de l'éducation

La formation des enseignants à la Faculté Saint-Jean est basée sur le principe suivant lequel l'étudiant est l'agent principal de sa formation. L'étudiant est ainsi appelé à établir un équilibre entre la liberté individuelle, qui lui confère sa dignité et ses droits, et la responsabilité sociale, morale et civique. L'étudiant se doit de se prendre en main et d'assurer la réflexion, les expériences et les démarches lui permettant d'atteindre un niveau de maturité intellectuelle, affective, esthétique, morale et sociale exigé de celui qui veut assumer le rôle de guide et de modèle pour de jeunes élèves. En outre, la Faculté Saint-Jean tient à préparer des futurs enseignants capables de travailler efficacement en français soit dans un milieu d'immersion, soit dans un milieu francophone.

Objectifs professionnels

En plus de vouloir assurer la culture générale du futur enseignant, ainsi que sa capacité de promouvoir la langue et la culture canadiennes-françaises, la Faculté Saint-Jean dispense un ensemble de cours professionnels dont les buts sont:

- (1) de permettre au futur enseignant d'acquérir des connaissances concernant l'apprenant, son développement humain et social, son apprentissage et son milieu. Le futur enseignant doit également se familiariser avec les composantes de l'acte pédagogique, avec le rôle et les responsabilités de l'enseignant en général, et, en dernier lieu, bien comprendre le domaine de l'éducation française en milieu français et en milieu d'immersion.
- (2) de permettre au futur enseignant de développer des habiletés tant langagières que professionnelles;
- (3) de permettre au futur enseignant de développer des attitudes lui permettant d'acquérir des connaissances nécessaires à la profession et de développer des habiletés requises tout en assurant son propre développement professionnel et personnel.

successfully completed their studies will obtain a BEd and will be recommended for the Interim Professional Certificate.

- (1) **The 4-year program** to students meeting admission requirements normally after completion of first-year university studies. The program consists of ★120. Credits from the first year of university are included in the ★120.
- (2) **The 2-year program** (BEd/AD) to holders of approved undergraduate degrees (BA, BSc or other). The program consists of ★60.

Teaching Certificate: BEd/AD students who have completed ★42 in Education may be recommended for an Interim Teaching Certificate according to the requirements of the Department of Education of Alberta. Interested students should consult the admissions officer.

Beginning September 15, 1990 all persons applying for certification as a teacher in Alberta will be subject to the following restriction on eligibility:

Except where the Minister of Education decides otherwise, the Registrar for Alberta Education shall not issue a teaching certificate to:

- (1) a person who has been convicted of an indictable offence under the Criminal Code; or
- (2) to a person who the Registrar has reason to believe should not be issued a certificate.

Applications for a teaching certificate shall be directed to the Registrar. As part of the application process, applicants will be asked whether they possess a criminal conviction. If the response is yes, the nature of the conviction and when and where they were convicted must be detailed.

The Registrar shall refuse to issue a teaching certificate to any applicant possessing an indictable criminal conviction. The Registrar may refuse to issue a teaching certificate to an applicant possessing a criminal conviction of a nature deemed unsuitable for teaching children or for any other reason. Applicants may appeal the decision of the Registrar to a Certification Appeal Committee established by the Minister. Appeals must be made in writing within 30 days of being advised of the Registrar's decision to not issue a certificate.

For additional information please contact the Registrar, Teacher Certification and Development Branch of Alberta Education at 427-2045.

Philosophy of Education

The education program at Faculté Saint-Jean is based on the principle that students are the primary agents of their own learning. Thus, they are expected to find a balance between their personal freedom, self-esteem and individual rights, and their social and moral responsibilities. Students must assume the responsibility for personal growth and professional development by ensuring the reflection, inquiry and experiences which will allow them to attain the intellectual, emotional, aesthetic, moral, and social maturity necessary to guide young students and to act as their role model. As well Faculté Saint-Jean undertakes to prepare future teachers to work effectively in French immersion or in francophone settings.

Professional Objectives

In addition to providing future teachers with a general education and with the capacity to promote the French-Canadian language and culture, Faculté Saint-Jean offers a variety of professional courses, with the following objectives:

- (1) to enable future teachers to gain knowledge of the personal and social development of young students, the way they learn and the community in which they live. Future teachers must become familiar with all aspects of the teaching process and with the role and responsibilities of the teacher in general, and must gain as well a thorough understanding of the field of French education, both for native speakers and for students in an immersion setting;
- (2) to enable future teachers to develop appropriate linguistic and professional skills;
- (3) to enable future teachers to develop the appropriate attitudes for acquiring professional knowledge and skills, while ensuring that both their professional and personal development are consistent with their future roles as teachers.

Faculté Saint-Jean Tableau 3 Élémentaire spécialisation (généraliste)/Elementary Specialization (generalist)

Exigences du programme BEd Élémentaire: Enseignement en milieu d'immersion française

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
UNTE 101 ★6 à ★12 Français de base (voir \$153.3) ★6 par catégorie dans trois catégories suivantes: Beaux-Arts, Humanités, Sciences ou Sciences sociales (voir \$153.3) ★0 à ★6 Option	EDUC 200, 201 FO ED 200 LINGQ 200 PS ED 200 ★0 à ★3 Français de base (voir \$153.3) ★3 Canadien-français (voir \$153.3) ★9 à ★12 Option	CU ME 308 FO ED 302 FRANC 322 PS ED 201 ★3 Technologie (voir \$153.3) ★15 Option	CU ME 309, 321, 322, 330 EDUC 300 ENPRQ 300, 350 PS ED 300

Exigences du programme BEd Élémentaire: Enseignement en milieu francophone minoritaire

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
UNTE 101 ★6 à ★12 Français de base (voir \$153.3) ★6 par catégorie dans trois catégories suivantes: Beaux-Arts, Humanités, Sciences ou Sciences sociales (voir \$153.3) ★0 à ★6 Option	EDUC 200, 201 FO ED 200 LINGQ 200 PS ED 200 ★0 à ★3 Français de base (voir \$153.3) ★3 Canadien-français (voir \$153.3) ★9 à ★12 Option	CU ME 308 FO ED 302, 307 FRANC 322 PS ED 201 ★3 Technologie (voir \$153.3) ★12 Option	CU ME 309, 321, 322, 330 EDUC 300 ENPRQ 300, 350 PS ED 300

154.4.2 Enseignement pratique

L'enseignement pratique comporte normalement trois parties obligatoires. La première partie, le cours EDUC 200, comprend une dizaine de visites dans le milieu scolaire ainsi qu'une série de rencontres à la Faculté. Les deuxième et troisième parties, stages I et II, comprennent treize semaines d'expérience dans les écoles.

Normalement, les trois parties doivent être complétées à la Faculté Saint-Jean. L'étudiant inscrit aux stages I et II doit être prêt à accepter un placement à l'extérieur de la ville.

154.4.2 Education Practicum

The practicum normally comprises three compulsory parts. The first part, EDUC 200, includes 10 visits in the school milieu as well as regular sessions at Faculté Saint-Jean. The second and third parts, "Stages I et II," consist of 13 weeks of field experience in the schools.

Normally the three compulsory parts must be completed at Faculté Saint-Jean. Students registered in "Stages I et II" may be required to complete their practicum outside of Edmonton.

Faculté Saint-Jean Tableau 4 Secondaire (Spécialisation)

Note: ANGL 101 est recommandé comme option libre.

Exigences du programme BEd Secondaire, Spécialisation majeure: français

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
LINGQ 200 UNTE 101 ★6 à ★12 Français de base (voir \$153.3) ★12 dans la mineure ★3 à ★9 Option	EDUC 200, 201 FO ED 200 LINGQ 200 PS ED 200 ★0 à ★3 Français de base (voir \$153.3) ★3 Canadien-français (voir \$153.3) ★9 à ★12 Option	CU ME 308 FO ED 302 FRANC 322 PS ED 201 ★9 dans la majeure ★6 dans la mineure ★3 Option	EDUC 300 ENPRQ 310, 360 PS ED 300 ★3 CU ME dans la mineure ★6 CU ME dans la majeure ★3 Technologie (voir \$153.3)

Exigences du programme BEd Secondaire, Spécialisation majeure: autre que le français

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
UNTE 101 ★6 à ★12 Français de base (voir \$153.3) ★6 dans la mineure ★12 dans la majeure ★0 à ★6 Option	EDUC 200, 201 FO ED 200 LINGQ 200 PS ED 200 ★0 à ★3 Français de base (voir \$153.3) ★3 Canadien-français (voir \$153.3) ★9 à ★12 Option	CU ME 308 FO ED 302 FRANC 322 PS ED 201 ★9 dans la majeure ★6 dans la mineure ★3 Option	EDUC 300 ENPRQ 310, 360 PS ED 300 ★3 CU ME dans la mineure ★6 CU ME dans la majeure ★3 Technologie (voir \$153.3)

Faculté Saint-Jean Tableau 4 Secondaire (Spécialisation) (cont'd)

Note: ANGL 101 est recommandé comme option libre.

BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations majeures		BEd Secondaire: cours obligatoires selon les spécialisations mineures	
<p>Études sociales</p> <p>HISTE 120, 260, 261 SC PO 101, 102 ★9 parmi: ECONE 101; LINGQ 200; SC PO 261; SCSOC 401, 431; SCTA 191 ★9 parmi: ANTHE, ECONE, ETCAN, ET RE, HISTE, HUME, PHILE, SC PO, SCSOC, SOCIE, SCTA (domaine des Arts)</p> <hr/> <p>Français</p> <p>FRANC 221, 235, 322 LINGQ 200 ★6 à ★12 Français de base (voir §153.3) ★9 en littérature CA FR ou FRANC ★3 à ★6 FRANC-langue ★0 à ★3 Option FRANC ou CA FR</p>	<p>Mathématiques</p> <p>MATHQ 100 ou 113, 115, 120 MATH 228, 241, 243, ou 340 STATQ 151 ★3 MATHQ ★6 Sciences ★6 Technologie</p> <hr/> <p>Musique</p> <p>MUSIQ 124, 151, 155, 156 MUSIC 141, 209, 211, 216, 217, 220, 230, 315</p> <hr/> <p>Sciences générales</p> <p>CHIM 101, 102 PHYSQ 100, 102 SCTA 101, 103 BIOLE 107, 108, 207, 208 ★6 MATHQ</p>	<p>Art dramatique</p> <p>ADRAM 101, 103, 201, 203 ★6 parmi: ADRAM 247, 301, 321, ARTSC 300</p> <hr/> <p>Éducation physique</p> <p>PEDS 294 ★9 dans 3 catégories 1. DAC 155, 160 2. PAC 110 3. PAC 111, 112, 113, 114, 118, 131, 137, 140 4. PAC 160 5. PAC 154, 163, 173 ★6 dans 2 catégories: 1. DANCE 340, 345, 350 2. PAC 310 3. PAC 311, 313, 314, 318, 320, 337 4. PAC 360, 361 5. PEDS 205</p> <hr/> <p>Études sociales</p> <p>HISTE 120, 260, 261 SCTA 190, 191</p> <hr/> <p>Français</p> <p>FRANC 221, 235, 322 LINGQ 200 ★0 à ★9 Français de base (§153.3)</p>	<p>Mathématiques</p> <p>MATHQ 100 ou 113, 115 MATH 241 ★6 parmi: MATHQ 120, MATH 228, STATQ 151</p> <hr/> <p>Sciences générales</p> <p>Minimum ★3 dans trois des catégories et ★9 au choix parmi: 1. BIOLE 107, 108, 207, 208 2. CHIM 101, 102 3. PHYSQ 100, 102 4. SCTA 101, 103</p> <hr/> <p>Sciences physiques</p> <p>CHIM 101, 102 PHYSQ 100, 102 ★6 au choix PHYSQ ou CHIM de niveau 200</p>

154.4.3 Programmes

Au niveau du programme de quatre ans, la Faculté offre deux orientations au choix de l'étudiant: l'enseignement en milieu d'immersion française et l'enseignement en milieu francophone minoritaire.

La Faculté offre les spécialisations suivantes:

I. Élémentaire

Spécialisation: Généraliste

Important: ANGL 101 est recommandé comme option en Humanités.

II. Secondaire

Les étudiants du BEd secondaire peuvent s'orienter dans la voie «Enseignement en milieu francophone minoritaire» tout en complétant diverses majeures et mineures. Pour graduer dans la voie «Enseignement en milieu francophone minoritaire,» il faut normalement rencontrer les exigences suivantes: FO ED 307, ★9 canadien français, ★12 stages dans une école francophone.

Les étudiants n'ayant pas complété ces ★24 seront normalement considérés comme s'orientant dans la voie «Enseignement en milieu d'immersion française.»

Spécialisations majeures

Études sociales
Français
Mathématiques
Musique
Sciences générales

Spécialisations mineures

Art dramatique
Éducation physique
Études sociales
Français
Mathématiques
Sciences générales
Sciences physiques

154.4.3 Programs

Faculté Saint-Jean offers two orientations in the four-year program: French Immersion Education and Francophone Education in minority settings.

Faculté Saint-Jean offers the following teaching specializations:

I. Elementary

Specialization: Generalist

Important Note: ANGL 101 is recommended as a Humanities option.

II. Secondary

Students in the secondary BEd program may choose the "Teaching in a francophone minority setting" route while completing various majors and minors. In order to graduate in the "Teaching in a francophone minority setting" route, the following requirements must normally be met: FO ED 307, ★9 Canadien français, ★12 "stage" in a francophone school.

Students not having completed these ★24 will normally be considered as having chosen the "Teaching in a French Immersion setting" route.

Major Specializations

French
General Sciences
Mathematics
Music
Social Studies

Minor Specializations

Drama
French
General Sciences
Mathematics
Physical Education
Physical Sciences
Social Studies

III. BEd/AD

III. BEd/AD

Faculté Saint-Jean Tableau 5 BEd/AD

Note: ANGL 113 est recommandé pour les étudiants ayant une déficience en anglais.

Exigences du programme: BEd/AD (2 ans) Élémentaire		Exigences du programme: BEd/AD (2 ans) Secondaire	
Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
CU ME 308 EDUC 200, 201 FO ED 200, 302 FRANC 322 PS ED 200, 201 ★3 Canadien-français (voir §153.3) ★3 Technologie (voir §153.3)	CU ME 309, 321, 322, 330 EDUC 300 ENPRQ 300, 350 PS ED 300	CU ME 308 EDUC 200, 201 FO ED 200, 302 FRANC 322 PS ED 200, 201 ★3 Canadien-français (voir §153.3) ★3 Option (LINGQ 200 fortement recommandé)	EDUC 300 ENPRQ 310, 360 PS ED 300 ★3 CU ME dans la mineure ★6 CU ME dans la majeure ★3 Technologie (voir §153.3)

154.4.4 Notes académiques

- Pour avoir le titre de BEd, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 5,0 dans les ★120 comptant au programme.
- Afin d'être recommandé pour un Brevet d'enseignement temporaire, tout étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 5,0 dans tous les cours professionnels obligatoires.
- Un étudiant qui a reçu une note de «W» ou «F» dans un des stages pratiques (EDUC 200, ENPRQ 300, 310, 350, 360) a la permission de s'inscrire de nouveau dans ce cours, sujet à (3b) et (3c). Si l'étudiant reçoit une note de «W» ou de «F» lors de cette deuxième tentative, il devra se retirer du programme en Éducation.
 - Un étudiant ne peut obtenir qu'une seule note de «W» ou «F» dans l'ensemble des cours des stages pratiques. Un étudiant qui obtient une note «W» ou «F» dans un second cours des stages pratiques doit se retirer du programme en Éducation de la Faculté Saint-Jean.
 - Un étudiant qui obtient une note de «W» ou «F» dans le stage I ou II de l'enseignement pratique doit avoir la permission du responsable de la section Éducation et du Vice-Doyen aux affaires académiques avant de se réinscrire dans ce cours.
 - Un étudiant en période probatoire pour des raisons académiques ne peut pas s'inscrire aux stages I et II.
- Les étudiants du BEd et du BEd/AD doivent compléter, avant la fin de leur programme, un cours de ★3 en informatique ou l'équivalent, de préférence INFOR 161.

154.4.5 Compétence d'élocution

La compétence d'élocution est une condition pour l'inscription dans les cours d'Enseignement Pratique (Stage I et II).

- Les étudiants inscrits en Éducation à la Faculté Saint-Jean éprouvant des problèmes orthophoniques seront référés à un(e) spécialiste pour fin d'évaluation.
- Les étudiants ayant besoin d'intervention doivent poursuivre le programme d'intervention proposé par le/la spécialiste approuvé(e) par la Faculté Saint-Jean, jusqu'à ce que les résultats visés soient atteints.
- Les étudiants n'ayant pas atteint le seuil acceptable de compétence tel que déterminé par le spécialiste ne peuvent pas s'inscrire dans les cours d'Enseignement Pratique.

154.5 Programmes du diplôme de perfectionnement en éducation

154.5.1 Renseignements généraux

La Faculté Saint-Jean offre deux diplômes de perfectionnement pour les enseignants:

- en milieu francophone minoritaire et
- en milieu d'immersion française.

Les programmes sont conçus pour permettre aux enseignants de parfaire leurs connaissances et leurs compétences dans certains domaines liés à l'enseignement en langue française.

154.4.4 Academic Standing

- To be granted the BEd degree students must maintain a GPA of 5.0 in ★120 credited to the degree.
- To be recommended for the Interim Professional Certificate, students must obtain a grade point average of 5.0 in all compulsory professional courses.
- A student who has been assigned a grade of "W" or "F" in a Field Experience course (EDUC 200, ENPRQ 300, 310 350, 360) is entitled to a second registration in this course subject to (3b) and (3c). If a student receives a "W" or "F" in this second attempt he/she is required to withdraw from the education program at Faculté Saint-Jean.
 - Students are allowed only one "W" or "F" in the sequence of their Field Experience courses. A student who receives a "W" or "F" in a second Field Experience course is required to withdraw from the education program at Faculté Saint-Jean.
 - Students who receive a "W" or "F" in "Stage I or II" must have the approval of the head of the Education section and of the Associate Dean (Academic) to re-register for that course.
 - Students on probation for academic reasons may not register in "Stage I or II."
- BEd and BEd/AD students must complete in their program ★3 in computing science or the equivalent, preferably INFOR 161.

154.4.5 Speech Competency

Enrolment in Field Experience courses is conditional on speech competence.

- Students registered in Education programs at Faculté Saint-Jean demonstrating speech deficiencies will be referred to a specialist for evaluation.
- Students requiring remediation of oral communication must continue working toward improvement as specified by the specialist approved by Faculté Saint-Jean until the necessary improvement has been achieved.
- Students who have not achieved the necessary level of competence as determined by the specialist may not register for field experience courses.

154.5 Diploma Programs in Education

154.5.1 General Information

Faculté Saint-Jean offers two diploma programs:

- In Francophone Education in minority settings; and
- In French Immersion Education.

The Diploma programs are designed to enable practising teachers to further their knowledge and skills in designated areas related to French language education.

154.5.2 Les exigences du programme

Le programme comporte ★24 de niveau senior et de deuxième cycle, répartis comme suit: ★15 obligatoires et ★9 optionnels. Les cours obligatoires permettent d'acquérir la connaissance théorique et linguistique générale de chacun des domaines de concentration (enseignement en situation d'immersion française et enseignement dans les milieux francophones minoritaires), tandis que les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.

L'étudiant peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel, cependant le diplôme doit être complété en quatre années universitaires à partir de l'inscription initiale.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Vice-doyen aux affaires académiques.

154.5.3 Directives du programme

- (1) Les candidats doivent s'inscrire en tant que «étudiants au diplôme de perfectionnement» à la Faculté Saint-Jean.
- (2) Les étudiants doivent obtenir une note de 5 ou plus dans chacun des cours du diplôme.
- (3) L'admission à un programme du diplôme ne constitue pas une admission à un programme de maîtrise. Les étudiants qui désirent s'inscrire à un programme de maîtrise doivent consulter le Vice-doyen aux affaires académiques de la Faculté Saint-Jean ou les autorités concernées à la Faculty of Graduate Studies and Research.
- (4) Les cours ayant déjà servi à l'obtention d'un diplôme de MEd/BEEd ne peuvent être crédités à nouveau en vue du diplôme.
- (5) Les étudiants inscrits au programme du diplôme ne sont tenus ni aux tests/examens ni aux cours obligatoires des programmes du premier cycle de la Faculté Saint-Jean.
- (6) S'il désire changer son programme, l'étudiant doit consulter le Vice-doyen aux affaires académiques.

154.5.4 Les programmes

- (1) **Diplôme de perfectionnement pour les enseignants en milieu francophone minoritaire**
 - a. **Cours obligatoires (★15)**
CU ME 497, 500, 501
★3 de niveau 300 ou 400 en fondements de l'éducation ayant trait à l'éducation francophone en milieu minoritaire (ex. FO ED 401)
★3 de niveau 300 ou 400 de langue, ou ★3 de niveau 300 ou 400 en littérature ou en culture et civilisation, française ou canadienne-française.
 - b. **Cours optionnels (★9)**
Les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.
- (2) **Diplôme de perfectionnement pour les enseignants en milieu d'immersion française**
 - a. **Cours obligatoires (★15)**
CU ME 458, 500, 501
★3 de niveau 300 ou 400 dans le domaine de l'éducation bilingue (ex. PS ED 477)
★3 de niveau 300 ou 400 de langue, ou ★3 de niveau 300 ou 400 en littérature ou en culture et civilisation, française ou canadienne-française.
 - b. **Cours optionnels (★9)**
Les cours optionnels permettent une spécialisation dans des domaines répondant aux intérêts et aux besoins professionnels des étudiants.

154.6 Maîtrise en sciences de l'éducation – Études en langue et culture

154.6.1 Information générale

La Faculté Saint-Jean offre un programme de maîtrise en sciences de l'éducation. Le programme multidisciplinaire en langue et culture intègre plusieurs disciplines avec les théories et les pratiques des sciences de

154.5.2 Program Requirements

The program consists of ★24 at the senior and graduate levels, ★15 of which are compulsory (the program core) and ★9 are elective. Required courses provide the general theoretical and linguistic framework for each of the areas of concentration (French Immersion Education and Francophone Education in minority settings) while electives provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.

The Diploma may be completed on a full-time or part-time basis, but must be finished within four academic years of initial registration.

More detailed information is available by communicating with the Associate Dean (Academic), Faculté Saint-Jean.

154.5.3 Program Guidelines

- (1) Candidates will register as "Diploma Students" in Faculté Saint-Jean.
- (2) Students must receive a grade of 5.0 or better in any course credited to the Diploma.
- (3) Admission to the Diploma Program does not constitute admission to a Master's Program. Students wishing to apply for a Master's program should consult the Associate Dean (Academic) of Faculté Saint-Jean or the appropriate authorities at the Faculty of Graduate Studies and Research.
- (4) Students who now hold an MEd/BEEd degree may not obtain the Diploma on the basis of courses already credited toward the MEd or the BEEd.
- (5) Students registered in the Diploma Program are not held to the examinations and the compulsory courses which are part of the undergraduate programs of the Faculté.
- (6) For a change in program, students should consult the Associate Dean (Academic).

154.5.4 Programs

- (1) **Diploma Program in Francophone Education in Minority Settings**
 - a. **Compulsory courses (★15)**
CU ME 497, 500, 501
★3 (300- or 400-level) in Educational Foundations relating to francophone education in minority settings (e.g., FO ED 401)
★3 (300- or 400-level) in language, or ★3 in French or French-Canadian literature or culture and civilization.
 - b. **Options (★9)**
Elective courses provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.
- (2) **Diploma Program in French Immersion Education**
 - a. **Compulsory courses (★15)**
CU ME 458, 500, 501
★3 (300- or 400-level) in bilingual education (e.g., PS ED 477)
★3 (300- or 400-level) in language, or ★3 in French or French-Canadian literature or culture and civilization.
 - b. **Options (★9)**
Elective courses provide opportunities for specialization relative to the interests and professional needs of the students.

154.6 Master of Education – Educational Studies in Language and Culture

154.6.1 General Information

Faculté Saint-Jean offers a Master of Education degree specializing in educational studies in language and culture. This multidisciplinary program recognizes the uniqueness of the Faculté and enables students to pursue

l'éducation. Le programme reflète le caractère unique de la Faculté et permet aux étudiants de poursuivre leurs études en français au niveau de la maîtrise. Le programme est conçu pour des personnes qui oeuvrent dans les milieux d'éducation. Le programme veut former des enseignants et des enseignantes maîtres, des spécialistes dans les domaines de l'éducation en immersion et de l'éducation francophone et des professionnels qui peuvent exercer un véritable rôle de leader dans leur milieu scolaire.

Les candidats devraient consulter la Coordonnatrice du programme de maîtrise de la Faculté Saint-Jean pour obtenir plus de détails, ou §175 (Faculty of Graduate Studies and Research) de l'annuaire de l'université, sous Faculté Saint-Jean.

154.7 Baccalauréat en Éducation/ Baccalauréat-ès-sciences

154.7.1 Renseignements généraux

Le programme de cinq ans est une combinaison du BEd secondaire et du BSc général et comprend ★150. La nature du programme permet à l'étudiant d'obtenir les deux diplômes puisqu'il complète toutes les exigences des deux programmes à l'exception du cours de littérature anglaise requis au BSc. Cette exigence a été remplacée par un cours obligatoire en littérature française ou canadienne-française. Les finissants de ce programme seront recommandés pour un brevet d'enseignement temporaire.

Les étudiants doivent choisir une spécialisation et une concentration mineure dans deux des trois domaines suivants: sciences mathématiques, sciences physiques, et sciences biologiques. Tous les étudiants doivent en plus compléter une concentration mineure en français. Le but de ce programme préparatoire est de former des enseignants possédant une bonne connaissance de la langue et de la culture françaises en plus d'un entraînement supérieur en sciences.

L'étudiant, se classant dans la voie avancée en français, peut choisir entre deux orientations pour se préparer à l'enseignement, en milieu francophone minoritaire ou en milieu d'immersion française.

Pour être admis au Baccalauréat en Éducation/Baccalauréat-ès-sciences les étudiants doivent normalement avoir réussi une première année d'études universitaires dans le programme du BSc et avoir rempli les conditions d'admission (voir §153.1.9).

Les étudiants des programmes du BEd ou du BSc peuvent aussi être admis au programme combiné après la deuxième année en autant qu'ils aient complété les cours requis, que les résultats de l'année précédente soient satisfaisants et qu'ils aient rempli les conditions d'admission du programme combiné au moment du transfert. Un étudiant pourra normalement transférer du programme combiné au programme du BEd ou du BSc (général) après la deuxième année et compléter un seul diplôme dans les délais prévus.

154.7.2 Programmes généraux

studies in French at the Master's level. The Master of Education program is oriented to the school milieu and its instructional program is designed to develop competencies as master teachers, specialists in the field of Immersion and Francophone education, and educators who are prepared to assume a leadership role in their educational milieu.

Prospective students should consult the Graduate Program Coordinator for further information or the University Calendar, §175 Faculty of Graduate Studies and Research under Faculté Saint-Jean.

154.7 Bachelor of Education/ Bachelor of Science Degrees

154.7.1 General Information

The five-year program, consisting of ★150, is a combination of the BEd (secondary route) and BSc (general) degrees. Its integrated nature allows a student to receive both the BEd degree and the BSc degree by meeting all the requirements of both programs with the exception of the English literature requirement of the latter which has been replaced by a compulsory course in French or French-Canadian literature. Graduates from the program will meet the requirements for teacher certification.

Students are required to select a Specialization from one of the three areas of Science: Mathematical Sciences, Physical Sciences, and Biological Sciences. One of the two remaining areas must be selected as a Science Minor. In addition, all students are required to present a Minor in French. It is intended that graduates have a sound knowledge of French language and culture in addition to enhanced Science training presented by this teacher-preparation program.

Students who follow the Advanced route may select one of the two routes of teacher preparation, in Francophone Education in minority settings, or in French Immersion Education.

To be admitted into the Combined Bachelor of Education/Bachelor of Science program students must have normally, successfully completed first-year University studies in a BSc program and meet the admission requirements as laid out in §153.1.9.

Students in either a BEd or a BSc program may also transfer into the combined program after the second year providing that all courses and academic standing of Year One and Year Two of the combined program, as well as all admission requirements, have been met at the time of the transfer. Normally, a student will be able to transfer from the combined program to a BEd or BSc (general) program after Year Two and should be able to complete the single degree within the normal time frame.

154.7.2 General Programs

Faculté Saint-Jean Tableau 6 Programmes généraux (BEd/BSc)

Enseignement en milieu d'immersion française

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Majeure: Sciences biologiques	BIOLE 107, 108 CHIM 161, 163 MATHQ 100 ou 113, 115 UNTE 101 ★0 à ★6 Option libre ★6 à ★12 Français de base (voir §153.3)	BIOLE 207, 208 FRANC 235, 322 ★6 en sciences biologiques ★9 mineure en sciences ★0 à ★3 Français de base (voir §153.3) ★0 à ★3 Option	CU ME 308 EDUC 200, 201 FO ED 200, 302 PS ED 200, 201 ★6 en sciences biologiques ★3 Option de pédagogie	★3 Canadien-Français (voir §153.3) ★3 mineure autre que science ★12 en sciences biologiques (niveau 300) ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) ★3 parmi: BIOLE 315, HUME 420, PHILE 215 ou 386	CU ME 358, 363, 367 EDUC 300 ENPRQ 310, 360 PS ED 300 ★3 Technologie (voir §153.3)

Faculté Saint-Jean Tableau 6 Programmes généraux (BEd/BSc) (cont'd)

Enseignement en milieu d'immersion française					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Majeure: Sciences mathématiques	CHIM 101, 102 ou PHYSQ 101, 102 MATHQ 100 ou 113, 115 UNTE 101 ★0 à ★6 Option ★6 à ★12 Français de base (voir §153.3)	FRANC 235, 322 MATHQ 120 MATH 223, 241, 242 ★9 mineure en sciences ★0 à ★3 Français de base (§153.3) ★0 à ★3 Option	CU ME 308 EDUC 200, 201 FO ED 200, 302 PS ED 200, 201 STATQ 151 ★3 en sciences mathématiques ★3 Option en pédagogie	★3 Canadien-français (voir §153.3) ★3 mineure autre que science ★12 en sciences mathématiques (niveau 300) ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) ★3 parmi: BIOLE 315, HUME 420, PHILE 215 ou 386	CU ME 358, 363, 367 EDUC 300 ENPRQ 310, 360 PS ED 300 ★3 Technologie (voir §153.3)
Majeure: Sciences physiques	CHIM 101, 102 MATHQ 100 ou 113, 115 PHYSQ 100, 102 UNTE 101 ★0 à ★6 Option ★6 à ★12 Français de base (voir §153.3)	BIOLE 107, 108 CHIM 261, 263 FRANC 235, 322 ★0 à ★3 Français de base (voir §153.3) ★9 mineure en sciences ★0 à ★3 Option	CU ME 308 EDUC 200, 201, FO ED 200, 302 PS ED 200, 201 ★6 en sciences physiques ★3 Option en pédagogie	★3 Canadien-Français (voir §153.3) ★3 mineure autre que science ★12 en sciences physiques (niveau 300) ★9 mineure en sciences (dont ★6 de niveau 300) ★3 parmi: BIOLE 315, HUME 420, PHILE 215 ou 386	CU ME 358, 363, 367 EDUC 300 ENPRQ 310, 360 PS ED 300 ★3 Technologie (voir §153.3)

154.7.3 Exigences du programme

- Pour obtenir les deux diplômes, BEd et BSc, un étudiant doit obtenir ★150 répartis comme suit:
 - Orientation en milieu d'immersion française: ★72 en sciences, ★51 en pédagogie, ★24 en français et ★3 option libre.
Spécialisation (sciences) – ★36
Mineure (sciences) – ★24
Mineure (français) – ★24
Informatique – ★3
Histoire ou philosophie de la science – ★3
Options (sciences) – ★6
Cours de pédagogie – ★51
Option libre – ★3
 - Orientation en milieu francophone minoritaire: ★72 en sciences, ★48 en pédagogie, ★27 en français et ★3 option libre.
Spécialisation (sciences) – ★36
Mineure (sciences) – ★24
Mineure (français) – ★27
Informatique – ★3
Histoire ou philosophie de la science – ★3
Options (sciences) – ★6
Cours de pédagogie – ★48
Option libre – ★3
- Normalement, un maximum de ★48 au niveau «junior» ou l'équivalent est autorisé dans le programme combiné.
- Un étudiant doit réussir un minimum de ★12 de niveau 300 dans son domaine de spécialisation et un minimum de ★6 de niveau 300 dans sa concentration mineure en sciences.
- Un étudiant doit réussir à l'intérieur de sa concentration mineure en français: LINGQ 200, FRANC 322, ★3 en culture/civilisation (voir §153.8(5)b.), et ★3 en littérature (FRANC 325 ou CA FR 350).
- Un étudiant doit réussir, en histoire ou philosophie de la science, ★3 parmi les cours suivants: BIOLE 315, HUME 420, PHIL 265 ou PHILE 386.
- Un étudiant doit normalement réussir ★30 de niveau «junior» avant de pouvoir s'inscrire dans des cours de niveau «senior.»
- Pour être admis avec équivalences universitaires dans le programme, un étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 5,0.
- Pour être autorisé à poursuivre le programme, un étudiant doit conserver une moyenne minimale de 5,0. S'il n'a pas obtenu 5,0 de moyenne, l'étudiant devra se retirer du programme combiné et pourra transférer, si éligible, au programme du BEd ou du BSc.

154.7.3 Program Requirements

- To obtain both the BEd degree and the BSc degree, students must successfully complete ★150 as follows:
 - French Immersion Education: ★72 in science, ★51 in education, ★24 in French, and ★3 in free option.
Specialization (Science) – ★36
Minor in Science – ★24
Minor in French – ★24
Computing Science – ★3
History or Philosophy of Science – ★3
Options (Science) – ★6
Education courses – ★51
Free option – ★3
 - Francophone Education in minority settings: ★72 in science, ★48 in education, ★27 in French, ★3 in free option.
Specialization (science) – ★36
Minor in science – ★24
Minor in French – ★27
Computing Science – ★3
History or Philosophy of Science – ★3
Options (science) – ★6
Education courses – ★48
Free option – ★3
- Normally, a maximum of ★48 at the junior level is permitted in the combined program.
- Students must successfully complete a minimum of ★12 at the 300-level in the specialization and, in addition, a minimum of ★6 at the 300-level in the science minor.
- The following courses must be included in the French minor: LINGQ 200, FRANC 322, ★3 in culture/civilization (see §153.8(5)b.) and ★3 in literature (FRANC 325 or CA FR 350).
- Students must successfully complete ★3, among the following courses, in history or philosophy of science: BIOLE 315, HUME 420, PHIL 265, or 386.
- Normally at least ★30 at the junior-level must be successfully completed before students may register in senior-level courses.
- In order to be admitted with advanced credits in the program, students must normally possess a Grade Point Average of at least 5.0.
- To continue in the combined BEd/BSc program requires a Grade Point Average of at least 5.0. Students who do not meet this requirement must withdraw from the combined program and may apply for admission to either a BEd program or a BSc program if eligible.

- (9) Pour recevoir les diplômes du BEd et du BSc, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 5,0 dans tous les cours avec notes et dans tous les cours de la spécialisation en sciences.
- (10) Afin d'être recommandé pour un brevet d'enseignement temporaire, l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 5,0 dans tous les cours professionnels obligatoires.
- (11) Un étudiant qui échoue aux stages I ou II ne peut s'inscrire à aucun autre cours d'enseignement pratique à la Faculté Saint-Jean et doit se retirer du programme.
- (12) Un étudiant qui abandonne les stages I ou II doit obtenir la permission du Vice-doyen aux affaires académiques avant de s'y réinscrire.
- (13) Lors de leur stage d'enseignement pratique dans une école, les étudiants doivent se comporter conformément au code de déontologie de l'Alberta Teachers' Association et au University of Alberta Code of Student Behavior: Conduct and Discipline. Les stagiaires doivent:
- reconnaître et accepter que le bien-être des élèves est de la plus haute importance et que l'enseignant coopérant a la responsabilité ultime en ce qui concerne la salle de classe;
 - se comporter de façon éthique et professionnelle envers tous les membres de l'école et se familiariser avec le code de déontologie de l'ATA.
- Les étudiants sont responsables de maintenir ces standards et, le cas échéant, doivent en rendre compte à la responsable de la section Éducation et au Vice-doyen aux affaires académiques.
- (9) To obtain both the BEd and BSc degrees, students must maintain a GPA of 5.0 in all courses for which a mark is granted and in all the specialization courses in science.
- (10) To be recommended for the Interim Professional Certificate, students must obtain a Grade Point Average of at least 5.0 in all compulsory professional courses.
- (11) Students who receive a failing grade in "Stages I or II" will not be allowed to register in any further Education Practicum courses at Faculté Saint-Jean and will be required to withdraw from the program.
- (12) Students who withdraw from "Stages I or II" must have the approval of the Associate Dean (Academic) to re-register for these courses.
- (13) Students in schools during the field experience are expected to conduct themselves according to the Alberta Teachers' Association Code of Professional Conduct and the University of Alberta Code of Student Behavior: Conduct and Discipline. Student teachers shall
- recognize and accept that the welfare of the students is of ultimate concern and that the cooperating teacher has the final responsibility for what occurs in the classroom; and
 - maintain an ethical and professional attitude toward all members of the school community and become familiar with the Alberta Teachers' Association Code of Professional Conduct.
- Students are held accountable to these standards and answerable to the head of the Education Sector and the Associate Dean (Academic).

154.8 Baccalauréat-ès-sciences

154.8.1 Programme général

Le programme général du BSc est conçu pour donner à l'étudiant une éducation variée dans plus d'une branche d'étude et il comprend une matière ou un domaine de concentration principal et secondaire, dont les deux doivent être en sciences. En plus de conduire à un diplôme général de BSc, ce programme permet le transfert ensuite dans des programmes de «Specialization and Honors» à la Faculty of Science, pour lesquels il n'y a pas d'admission au niveau de la première année. Les étudiants inscrits dans le programme devront consulter la description voulue dans l'annuaire pour le programme particulier qui les intéresse et choisir soigneusement les cours de base de première année conformément aux exigences du programme en question. Pour compléter son programme, un étudiant doit inclure un certain nombre de cours offerts par la Faculty of Science lesquels sont enseignés en anglais. Le schéma type de ce programme est le suivant:

154.8 Degree of Bachelor of Science

154.8.1 General Program

The BSc General program is designed to provide students with a diversified education in more than one branch of study and includes a major and a minor Subject or Area of Concentration, each of which must be in Science. In addition to providing for a BSc General Degree, this allows for subsequent transfer to Specialization and Honors programs, at the Faculty of Science, for which there is no first-year admission. Students enrolled in the General program who intend to transfer to another program should consult the appropriate Calendar description for the particular program of interest and carefully select their first-year core courses in accordance with the requirements of the specific program. It should be noted that this program requires that students include courses offered by the Faculty of Science which are available only in English. The basic outline of the program is as follows:

Faculté Saint-Jean Tableau 7 Programmes généraux (BSc)

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
★0 à ★6 Option ★6 à ★12 Français de base (voir §153.3 et 154.2) ¹ ★15 à ★18 Sciences ³	★0 à ★3 Français de base (voir §153.3 et 154.2) ¹ FRANC 322 ANGL 101 ou 113 ² ★18 à ★21 Sciences ³	★3 Canadien-français (voir §153.3) ★18 Sciences ★3 Option senior ★6 Option	★18 Sciences ★12 Option

¹ L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études préalablement suivi (voir §154.2). Dans certaines circonstances, l'étudiant est tenu de suivre le cours FRANC 231.

² L'étudiant satisfait normalement à l'exigence d'un cours d'anglais en réussissant soit ANGL 101 soit ANGL 113. Ce dernier cours est réservé exclusivement aux étudiants inscrits dans un programme de la Faculté Saint-Jean sans avoir réussi English 30 ou l'équivalent.

³ L'étudiant doit compléter ★36 en sciences durant les deux premières années de son programme.

154.8.2 Exigences du programme

Le programme général est soumis aux règlements suivants:

- Pour obtenir un diplôme de BSc général, un étudiant doit réussir un total de ★120. L'équivalent d'au moins ★72 et d'au plus ★90 doit être en Sciences. L'équivalent d'au moins ★30 et d'au plus ★48 doit être en Arts dont FRANC 322 et un cours de ★3 parmi l'ensemble des cours énumérés à l'article §153.8(4)b. sont obligatoires.
- Chaque étudiant doit avoir une matière ou un domaine de concentration principal et une matière ou un domaine de concentration secondaire, et

154.8.2 Program Requirements

The following regulations govern the General program:

- To obtain a BSc General Degree students must receive credit in ★120. At least ★72 and not more than ★90 must be in Science. At least ★30 and not more than ★48 must be in Arts among which FRANC 322 and one option from the list contained in §153.8(4)b. are required.
- Each student must complete a major and a minor Subject or Area of Concentration, each of which must be in Science. A minimum of ★36

les deux doivent être en Sciences. L'équivalent d'un minimum de ★36 et d'un maximum de ★48 est nécessaire dans la matière ou le domaine de concentration principal et cela ne doit pas comprendre plus que l'équivalent de ★18 de niveau «junior.» L'équivalent d'un minimum de ★24 et d'un maximum de ★36 est nécessaire dans la matière ou le domaine de concentration secondaire, et cela ne doit pas comprendre plus que l'équivalent de ★12 de niveau «junior.»

Une matière de concentration se compose de cours provenant soit de Chimie, Physique, Mathématiques, Géographie, Géologie ou Psychologie. (La Biologie convient comme domaine – les Sciences biologiques – mais pas comme matière.)

Un domaine de concentration se compose de cours provenant d'un des groupes suivants:

- Sciences biologiques:** Biochimie, Botanique, Entomologie, Génétique, Microbiologie, Pharmacologie, Physiologie, Zoologie et les cours intitulés Biologie.
- Sciences physiques:** Astronomie, Biochimie, Chimie, Géophysique, Physique mathématique, et Physique.
- Sciences mathématiques:** Informatique, Mathématiques, Statistique et Probabilités appliquées.
- Sciences de la terre:** Cartographie, Géographie, Géologie, Géophysique et Météorologie.

Consulter l'horaire pour les cours offerts dans les domaines ci-haut mentionnés.

Les cours d'une matière de concentration principale ou secondaire ne peuvent pas être inclus parmi les cours qui sont employés pour satisfaire aux exigences d'un domaine de concentration principal ou secondaire, par exemple, les cours de mathématiques ne peuvent pas être employés dans une matière de concentration principale ou secondaire si le domaine de concentration principal ou secondaire comprend des cours de mathématiques.

- Le programme général se caractérise par une base de cours dont les suivants sont obligatoires:
 - FRANC 322 et ★3 en culture/civilisation. (Voir §153.8(4)b.).
 - Un cours de ★6 choisi parmi les cours «junior» d'anglais (normalement en deuxième année).
 - ★6 parmi les cours «junior» suivants: Informatique, Mathématiques ou Statistique et Probabilités appliquées.
 - ★6 de niveau «junior» de Chimie ou de Physique.
 - ★6 parmi les cours «junior» suivants: Biologie, Entomologie, Génétique, Géographie, Géologie, Psychologie ou Zoologie.
- Normalement un étudiant doit réussir au moins l'équivalent de ★30 de niveau «junior» avant de pouvoir s'inscrire à des cours au niveau «senior.»
- On ne peut pas prendre plus que l'équivalent de ★42 au niveau «junior.»
- Chaque étudiant doit réussir l'équivalent d'un minimum de ★12 au niveau 300 dans sa matière ou son domaine de concentration principal et en plus l'équivalent d'au moins ★6 au niveau 300 dans sa matière ou son domaine de concentration secondaire.
- Sujet à l'approbation écrite de la Faculté avant l'inscription, un maximum de ★12 peut être suivi dans des facultés autres que la Faculty of Arts ou la Faculty of Science. Pour les candidats qui demandent leur admission au BSc général et qui ont déjà suivi des cours dans d'autres domaines que les Arts et les Sciences, le transfert possible de crédits pour ces cours sera évalué lors de l'admission dans le programme. Ces cours ne seront cependant pas inclus dans la matière ou le domaine de concentration principal ou dans la matière ou le domaine de concentration secondaire. Ils ne pourront non plus figurés parmi les ★18 requis en Arts ou les ★72 requis en Sciences. A noter que la §201 comprend une liste de cours d'autres facultés qui sont considérés comme des cours de Sciences. Ces cours peuvent faire partie de la majeure ou de la mineure et figurent parmi les ★72 requis en Sciences.

154.8.3 Niveau académique et diplômes

Les règlements suivants s'appliquent aux programmes généraux:

Pour obtenir un diplôme de BSc général, l'étudiant devra maintenir une moyenne minimale de 5,0 dans les ★120 comptant au programme. Une moyenne d'au moins 5,5 est exigée dans la matière ou le domaine principal de concentration.

and a maximum of ★48 is required in the major Subject or Area of Concentration, with no more than ★18 at the junior level. At least ★24 and not more than ★36 are required in the minor Subject or Area of Concentration, with no more than ★12 at the junior level.

A Subject of Concentration consists of courses taken from either Chemistry, Physics, Mathematics, Geography, Geology, or Psychology. (Biology is appropriate as an area, not as a subject.)

An Area of Concentration consists of courses taken from one of the following groups:

- Biological Sciences:** Biochemistry, Botany, Entomology, Genetics, Microbiology, Pharmacology, Physiology, Zoology, and courses titled Biology.
- Physical Sciences:** Astronomy, Biochemistry, Chemistry, Geophysics, Mathematical Physics, and Physics.
- Mathematical Sciences:** Computing Science, Mathematics, Statistics, and Applied Probability.
- Earth Sciences:** Cartography, Geography, Geology, Geophysics, and Meteorology.

For courses offered in the above areas of concentration, please consult the timetable.

Courses in a major or a minor subject of concentration may not be included among courses which are used to meet requirements for either a major or minor area of concentration, e.g., courses in Mathematics cannot be used in a major or minor subject of concentration if the major or minor area of concentration includes courses in Mathematics.

- The General Program is characterized by a core of courses, which must include the following:
 - FRANC 322 and ★3 in culture/civilization. (See §153.8(4)b.).
 - ★6 from among junior courses in English (normally in the second year).
 - ★6 from among junior courses in Computing Science, Mathematics, or Statistics, and Applied Probability.
 - ★6 from among junior courses in Chemistry or Physics.
 - ★6 from among junior courses in Biology, Entomology, Genetics, Geography, Geology, Psychology, or Zoology.
- Normally at least ★30 at the junior level must be successfully completed before students may register in senior-level courses.
- Not more than ★42 can be taken at the junior level.
- Students must successfully complete a minimum of ★12 at the 300-level in the major Subject or Area of Concentration and, in addition, at least ★6 at the 300-level in the minor Subject or Area of Concentration.
- Subject to receiving written approval from the Faculté Office prior to registration, a maximum of ★12 may be taken from faculties other than Science or Arts. For applicants to the BSc General who have already taken courses from faculties other than Science or Arts, potential transfer credit for such courses will be assessed at the time of admission to the program. Such subjects are not included as part of the major or minor Subject or Area of Concentration, nor toward the minimum requirement of ★18 in Arts, nor toward the minimum requirement of ★72 in Science. Please note however, that §201 contains a list of courses from other faculties that are regarded as Science courses. These courses can be used toward the major and minor and do count toward the minimum requirement of ★72 in Science.

154.8.3 Academic Standing and Graduation

The following regulations govern General Programs:

To obtain a BSc General degree, students must maintain a GPA of 5.0 in ★120 credited to the degree. A GPA of at least 5.5 is required in the major Subject or Area of Concentration.

154.9 Baccalauréat bilingue en Administration des affaires

154.9.1 Information générale

Le programme bilingue de quatre ans qui prépare au baccalauréat en administration des affaires repose sur la collaboration de la Faculté Saint-Jean et de la Faculty of Business. Ce programme unique au Canada permet aux étudiants d'obtenir un diplôme dans les deux langues officielles du Canada. Chacune des deux Facultés assure la prestation d'une moitié des cours. Le programme vise les objectifs suivants:

- (1) répondre au besoin des étudiants francophones et francophiles qui souhaitent préparer un diplôme d'administration des affaires en français en Alberta;
- (2) préparer des diplômés bilingues (français-anglais) à même d'affronter le milieu économique mondial concurrentiel;
- (3) donner à l'Université de l'Alberta un rôle d'avant-garde unique en Amérique du Nord et promouvoir son rayonnement;
- (4) attirer des étudiants du Canada francophone et d'autres pays du monde où le français occupe une place de choix.

Le programme est conçu pour permettre aux étudiants de suivre tous les cours de première année en français à la Faculté Saint-Jean (à l'exception de ANGL 101/ENGL 101, qui peut être suivi à la Faculté Saint-Jean ou à la Faculty of Arts). L'année suivante, les étudiants suivent les cours obligatoires de la Faculty of Business et s'inscrivent aux cours de français et aux cours facultatifs de la Faculté Saint-Jean. Les troisième et quatrième années, les étudiants suivent à la Faculty of Business les cours obligatoires qu'exige leur champ de spécialisation. Ils continuent à suivre certains cours facultatifs à la Faculté Saint-Jean. Certains cours (obligatoires et optionnels) d'administration des affaires pourront aussi être pris à la Faculté Saint-Jean pendant les deuxième, troisième et quatrième années. En général, les étudiants suivront ★54 à la Faculté Saint-Jean, à l'exclusion des ★6 ANGL 101/ENGL 101, et ★60 à la Faculty of Business. Les étudiants devront respecter la distribution de ★54/★6/★60, à moins de circonstances exceptionnelles. (Voir §15.3.1.VIII).

154.9.2 Perspectives de carrière

Les perspectives de carrière sont nombreuses et variées pour les titulaires d'un baccalauréat d'administration des affaires qui maîtrisent les deux langues officielles du Canada. Ils auront un avantage enviable dans le secteur public, les grandes entreprises ou organismes professionnels qui oeuvrent à l'échelle nationale ou internationale, ou tout secteur associé à la comptabilité, à la finance ou au marketing au Canada et à l'étranger.

154.9.3 Le programme

154.9 Bilingual Bachelor of Commerce

154.9.1 Description of Field

The four-year Bilingual Bachelor of Commerce degree is a collaborative effort between Faculté Saint-Jean and the Faculty of Business. This program, unique in Canada, offers students the opportunity to obtain a fully bilingual Business degree in Canada's two official languages. Students will complete half of their coursework at the Faculty of Business. The objectives of the program are as follows:

- (1) to respond to a need expressed by Francophone and Francophile students for coursework in French leading to a Bachelor of Commerce degree in Alberta;
- (2) to prepare bilingual (French English) graduates who will be competitive in a global economy;
- (3) to promote the University of Alberta as a leading University offering a unique degree in North America;
- (4) to attract students from French-speaking Canada and other countries in the world where French is a major language.

The program is set up so that students will take their coursework in Year 1 in French at the Faculté Saint-Jean (except for ANGL 101/ENGL 101, which can be taken either at Faculté Saint-Jean or in the Faculty of Arts). In Year 2, students will take the required core courses in business in the Faculty of Business and enroll in French language courses and free electives at Faculté Saint-Jean. In Years 3 and 4, students will continue in the Faculty of Business for required courses in their area of specialization. They will continue to take some free electives in Faculté Saint-Jean. Some Business courses (core and electives) can also be taken at Faculté Saint-Jean in Years 2 to 4. Normally a student will complete ★54 at Faculté Saint-Jean, not counting the ★6 for ANGL 101/ENGL 101, and ★60 in the Faculty of Business. Only in exceptional circumstances will students be allowed to depart from the ★54/★6/★60 pattern. (See §15.3.1.VIII).

154.9.2 Career Opportunities

Career opportunities for Bachelor of Commerce graduates fluent in both of Canada's official languages are many and varied. Students may have a particular advantage in government, large business or professional organizations with national or international presences or in any field relating to national or international accounting, finance, or marketing.

154.9.3 The program

Faculté Saint-Jean Tableau 8 Programmes généraux (BAA)

Année préprofessionnelle suivie à la Faculté Saint-Jean

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
ANGL 101 ou ENGL 101 ECONE 101, 102 MATHQ 113 STATQ 151 ★6 à ★12 Français de base (voir §§153.3 et 154.2) ¹ ★0 à ★6 Option à la Faculté Saint-Jean	BUS 201 COMPT 311 ETCAN 101 FIN 301 MARK 301 MGTSC 312 ORG A 201 ★0 à ★3 Français de base (voir §§153.3 et 154.2) ¹ ★3 Option ² ★3 à ★6 Option à la Faculté Saint-Jean	FRANC 322 ★15 à ★21 cours avancés d'administration des affaires ³ ★6 à ★12 Option à la Faculté Saint-Jean	★21 à ★27 cours avancés d'administration des affaires ³ ★3 à ★9 Option à la Faculté Saint-Jean

Notes:

¹ L'étudiant qui s'inscrit à la Faculté Saint-Jean est orienté dans les cours de français selon le programme d'études préalablement suivi (voir §154.2). Dans certaines circonstances, l'étudiant est tenu de suivre le cours FRANC 231.

² Les options de l'année 2 doivent être choisies soigneusement en fonction du champ de spécialisation éventuelle de chaque étudiant. Dans la plupart des cas, il est judicieux d'entamer le programme de cours obligatoires pendant l'année 2. COMPT 322 (ACCTG 322) est recommandé pour la plupart des majeures.

³ Voir §54.1.3. Tous les étudiants qui préparent un baccalauréat bilingue d'administration des affaires sont censés choisir une matière parmi les champs de spécialisation offerts par la Faculty of Business. A cet égard, il leur est recommandé de se référer à §54.2 de l'annuaire de l'Université pour choisir des options avancées d'administration des affaires qui conviennent à leur spécialisation. Certains cours offerts par la Faculty of Arts ou la Faculty of Science peuvent également répondre aux exigences du programme sanctionné par un baccalauréat bilingue d'administration des affaires. Un nombre maximal de ★42 options avancées d'administration des affaires est permis en troisième et quatrième années.

154.10 Baccalauréat-ès-science en génie

La Faculté Saint-Jean, en collaboration avec la Faculty of Engineering, offre aux étudiants admis au baccalauréat-ès-science en génie l'opportunité de suivre la majorité des cours de première année dans un environnement francophone. Les conditions académiques et le contenu des cours sont équivalents aux cours donnés en anglais. Le tableau 9 indique les cours offerts. Pour plus de renseignements sur cette première année, s'adresser au Bureau des Admissions de la Faculté Saint-Jean. Consultez §72 pour plus d'information sur le baccalauréat-ès-science en génie.

154.10 Bachelor of Science in Engineering

Faculté Saint-Jean, in collaboration with the Faculty of Engineering, provides students admitted to the Bachelor of Science in Engineering the opportunity to complete most of the first year courses in a French environment. Academic conditions and content of the courses are equivalent to their English counterparts. Courses offered are listed in Chart 9. For further information about the first year of the program please contact the Office of Admissions at Faculté Saint-Jean. See §72 for information on the Bachelor of Science in Engineering program.

Faculté Saint-Jean Tableau 9 Première année du BSc en génie

Premier semestre	Deuxième semestre
<p>Cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean CHIM 103 (3-1s-3/2) MATHQ 100 (3-0-2) PHYSQ 130 (3-0-3/2) ★3 Option libre¹</p> <p>Cours offerts en anglais par la Faculty of Engineering ENGG 100 (1-0-0) ENGG 130 (3-0-2)</p>	<p>Cours offerts en français à la Faculté Saint-Jean CHIM 105 (3-0-3/2) MATHQ 101 (3-0-1) MATHQ 102 (3-0-1) PHYSQ 131 (3-1-3/2)</p> <p>Cours offerts en anglais par la Faculty of Engineering ENGG 101 (1-0-0) ENCOMP 100 (3-0-1.5)</p>
<p>Note: ¹ L'étudiant devra choisir un cours de ★3 au niveau 100 parmi une liste de sujets particuliers. Voir §74.6 pour plus d'information.</p>	

154.11 Options

Le terme «option» désigne le cours qu'un étudiant peut choisir librement s'il a les prérequis nécessaires. «Approved option» est une option autorisée par le département qui dirige le programme de l'étudiant.

154.11 Options

The term "option" where it appears in the programs, means a course freely chosen by students provided they have the necessary prerequisite. An "approved option" is an option approved by the department directing the program of the student concerned.

155 Les cours

155 Courses

155.1 Renseignements généraux

A la Faculté Saint-Jean, à l'exception des cours d'anglais, les cours sont enseignés en français.

155.1 General Information

At Faculté Saint-Jean, all courses, except English courses, are taught in French.

155.2 Description des cours

Les signes et chiffres suivants sont utilisés dans la description des cours:

- ★ – Ce signe indique la valeur du cours et le chiffre suivant (nombre de crédits) sert au calcul de la moyenne.
 Normalement, le cours d'une année académique ou cours complet est suivi du chiffre ★6, le cours offert sur un semestre du chiffre ★3 et certains cours offerts sur une période de 6 semaines sont suivis du chiffre ★1,5.
- fi* – ce signe indique l'index des frais et est utilisé pour calculer les frais de scolarité dans chacun des cours. (Voir §22.2.)
- (x semestre, X-X-X) – Ces chiffres placés entre parenthèses indiquent quand le cours est offert ainsi que le nombre d'heures d'enseignement par semaine. Le premier chiffre indique les heures de cours, le deuxième les heures de séminaire(s), les heures de démonstration (d), les heures de clinique (c) ou les heures de laboratoire combinées avec un cours (L). Le troisième chiffre indique les heures de laboratoire.

Cours à inscriptions limitées: Dans certains cours, l'effectif des classes doit être réduit pour des raisons académiques. Ces cours figureront dans l'horaire sous le titre «cours à inscriptions limitées.» Si le nombre d'inscriptions pour un tel cours est trop grand, les étudiants dont le programme n'exige pas ledit cours devront annuler leur inscription.

155.2 Course Description

The following symbol and numbers are used in the course description:

- ★ – This symbol stands for units of course weight and the accompanying number is used in computing grade point averages.
 Normally an ordinary full-session course is weighted ★6, a single-term course ★3 and some courses offered over a six week period are weighted ★1.5.
- fi* – Stands for "Fee Index" and is the value used to calculate the instructional fees for each course. (See §22.2.)
- (x term, X-X-X) – The figures enclosed in parentheses give information on when the course is offered and the hours of instruction per week. The first position indicates lecture hours, the second seminar hours (s), demonstration (d), clinic (c), or lecture-laboratory hours (L), the third position indicates laboratory hours.

Restricted Enrolment Courses: Classes in some courses must for academic reasons be restricted in size. Such courses will be labelled "restricted enrolment" courses in the timetable. If such a course is found to be over subscribed, students whose programs do not require that course may be required to delete it from their registration.

155.3 Exigences physiques de certains cours universitaires

L'Université se doit de pourvoir à l'éducation de tout étudiant académiquement qualifié et offre des services spéciaux aux étudiants handicapés.

Cependant, certains cours demandent un niveau de compétence ou d'habileté physique afin d'atteindre les objectifs académiques. En cas de doute, prière de se renseigner auprès du département concerné et du coordonnateur de «Services for Students with Disabilities.»

Les étudiants peuvent se voir refuser la permission de s'inscrire aux cours offerts hors-campus étant donné qu'il est souvent impossible d'offrir les services d'aide nécessaires.

155.4 Cours offerts

Le fait que la description d'un cours figure dans cet annuaire n'implique pas nécessairement que ce cours sera effectivement donné pendant la session académique à venir. Toute information relative aux cours qui seront donnés, aux noms des professeurs qui les assureront, ou à tout autre détail, sera fournie par le Bureau du Vice-doyen aux affaires académiques de la faculté.

La description des cours de la Faculté Saint-Jean se trouve à la \$201 «Course Listings» sous les titres suivants:

Andragogie (ANDR)
 Anglais (ANGL)
 Anthropologie (ANTHE)
 Art dramatique (ADRAM)
 Art de la scène (ARTSC)
 Biochimie (BIOCH)
 Biologie (BIOLE)
 Canadien-Français (CA FR)
 Chimie (CHIM)
 Comptabilité (COMPT)
 Curriculum et méthodologie (CU ME)
 Économie (ECONE)
 Education (EDUC)
 Enseignement pratique (ENPRQ)
 Études canadiennes (ETCAN)
 Études classiques (ECLSS)
 Études interdisciplinaires (ETIN)
 Études de la religion (ET RE)
 Evaluation en éducation (EVAED)
 Famille (FA MI)
 Fondements de l'éducation (FO ED)
 Français (FRANC)
 Géographie (GEOGE)
 Histoire (HISTE)
 Humanités (HUME)
 Informatique (INFOR)
 Linguistique (LINGQ)
 Linguistique romane (LIN R)
 Maîtrise en sciences de l'éducation (M EDU)
 Mathématiques (MATHQ)
 Musique (MUSIQ)
 Philosophie (PHILE)
 Physique (PHYSQ)
 Psychologie (PSYCE)
 Psychologie de l'éducation (PS ED)
 Science politique (SC PO)
 Sciences de la terre et de l'atmosphère (SCTA)
 Sciences sociales (SCSOC)
 Sciences socio-politiques (SCSP)
 Sociologie (SOCIE)
 Statistique (STATQ)
 Université (UNTE)

155.3 Physical Requirements for University Courses

The University has a commitment to the education of all academically qualified students and special services are frequently provided on campus to assist students with disabilities.

Nevertheless, some courses make certain unavoidable demands on students, with respect to the possession of a certain level of physical skill or ability, if the academic objectives of the course are to be realized. In case of doubt, students are advised to contact the Department concerned and the Coordinator of Services for Students with Disabilities.

Since support services cannot be guaranteed for all off-campus courses, instructors may be obliged to refuse registration in such courses.

155.4 Course Availability

The appearance of a course description, in this Calendar, does not constitute any guarantee that the course will actually be offered in the forthcoming session. Information as to which courses will be offered, the name of the instructors, and all further details must be sought from the office of the Associate Dean (Academic).

Faculté Saint-Jean courses can be found in \$201, Course Listings, under the following subject headings:

Andragogie (ANDR)
 Anglais (ANGL)
 Anthropologie (ANTHE)
 Art dramatique (ADRAM)
 Art de la scène (ARTSC)
 Biochimie (BIOCH)
 Biologie (BIOLE)
 Canadien-Français (CA FR)
 Chimie (CHIM)
 Comptabilité (COMPT)
 Curriculum et méthodologie (CU ME)
 Economie (ECONE)
 Education (EDUC)
 Enseignement pratique (ENPRQ)
 Études canadiennes (ETCAN)
 Études classiques (ECLSS)
 Études interdisciplinaires (ETIN)
 Études de la religion (ET RE)
 Evaluation en éducation (EVAED)
 Famille (FA MI)
 Fondements de l'éducation (FO ED)
 Français (FRANC)
 Géographie (GEOGE)
 Histoire (HISTE)
 Humanités (HUME)
 Informatique (INFOR)
 Linguistique (LINGQ)
 Linguistique romane (LIN R)
 Maîtrise en sciences de l'éducation (M EDU)
 Mathématiques (MATHQ)
 Musique (MUSIQ)
 Philosophie (PHILE)
 Physique (PHYSQ)
 Psychologie (PSYCE)
 Psychologie de l'éducation (PS ED)
 Science politique (SC PO)
 Sciences de la terre et de l'atmosphère (SCTA)
 Sciences sociales (SCSOC)
 Sciences socio-politiques (SCSP)
 Sociologie (SOCIE)
 Statistique (STATQ)
 Université (UNTE)

156 Bourses

156.1 Prix aux Diplômés

Voir les §§31 - 33 de l'annuaire de l'Université pour les renseignements généraux concernant les bourses d'immatriculation et les bourses du baccalauréat.

La Médaille d'Or des Pères Oblats

Domaine d'études: Faculté Saint-Jean

Valeur: Médaille d'Or 10kt

Nombre: 1

Conditions: Décernée au finissant de l'un des programmes de la Faculté Saint-Jean qui a fait preuve d'excellence au cours de ses études sur la base d'un minimum de 10 cours complets (ou leur équivalent). Les candidats doivent être de nationalité canadienne ou avoir le statut de résident permanent et doivent posséder une maîtrise de la langue française.

Donateur: Le Fonds St-Jean

Demande: Nomination de la Faculté Saint-Jean.

La Médaille d'Or Marie-Louise Brugeyroux

Domaine d'études: Education, Faculté Saint-Jean

Valeur: Médaille d'Or 18kt

Nombre: 1

Conditions: Décernée annuellement au finissant en éducation qui, au cours de ses deux dernières années, s'est distingué dans ses études et a fait preuve d'excellence dans le programme en éducation.

Donateur: Alberta Teacher's Association en l'honneur de Marie-Louise Brugeyroux pour ses nombreuses années d'enseignement et ancienne coordonnatrice du programme de français langue seconde à la Commission scolaire catholique d'Edmonton.

Demande: Nomination de la Faculté Saint-Jean.

Prix du Consul général de France

Domaine d'études: Toute discipline à la Faculté Saint-Jean autre que langue et littérature françaises.

Valeur: livre

Nombre: 1.

Conditions: Décerné annuellement au finissant de la Faculté Saint-Jean qui obtient la moyenne la plus élevée dans un des programmes du premier cycle, pour des études suivies en français dans toute discipline autre que langue et littérature françaises.

Donateur: Le Consul général de France

Demande: Le récipiendaire est nommé par la Faculté Saint-Jean

Prix du Consul général de France en langue et littérature françaises

Domaine d'études: Un programme de langue et littérature françaises à la Faculté Saint-Jean

Valeur: livre

Nombre: 1.

Conditions: Décerné annuellement au finissant de la Faculté Saint-Jean qui obtient la moyenne la plus élevée dans un programme de BA ou de BEd avec une spécialisation en langue et littérature françaises.

Donateur: Le Consul général de France.

Demande: Le récipiendaire est nommé par la Faculté Saint-Jean

156.2 Bourses au niveau du Baccalauréat

La Bourse des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge

Domaine d'études: Programme de BEd à la Faculté Saint-Jean.

Valeur: 1000\$

Nombre: 1

Conditions: Décernée annuellement à une personne des provinces de l'Ouest ou des Territoires dont le français est l'une des langues de base et qui s'inscrit ou est inscrite dans le programme de Baccalauréat en éducation à la Faculté Saint-Jean. La personne sera choisie d'après son dossier scolaire et sa contribution à la vie communautaire, préférablement francophone. Une attention toute spéciale sera accordée aux demandes de personnes dans le besoin.

Donateur: Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge.

Date limite de la demande: Au plus tard le 30 juin de chaque année. Toute demande devra parvenir au Comité de sélection, Bourse des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

156 Awards

156.1 Graduating Awards

See §§31 through 33 for general information concerning matriculation and undergraduate awards.

Oblate Fathers Gold Medal

Field of Study: Faculté Saint-Jean

Value: 10kt Gold Medal

Number: 1

Conditions: Awarded to the graduating student from any program in Faculté Saint-Jean who has shown the highest distinction in scholarship on a minimum of 10 full course equivalents. Candidates must be Canadian Citizens or Permanent Residents who are deemed to have mastered the French language.

Donor: Endowed by Le Fonds St-Jean

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean

Marie-Louise Brugeyroux Gold Medal

Field of Study: Education, Faculté Saint-Jean

Value: 18kt Gold Medal

Number: 1

Conditions: Awarded annually to the graduating student who, in the final two years of the Bachelor of Education program in Faculté Saint-Jean, has shown the highest academic achievement and proficiency in the Education program.

Donor: The Alberta Teacher's Association in honor of Marie-Louise Brugeyroux, a long-time teacher and former supervisor of French as a second language in the Edmonton Separate School system.

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean

The Consul General of France's Prize

Field of study: Faculté Saint-Jean program other than French Language and Literature

Value: Book Award

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to the graduating student from Faculté Saint-Jean achieving the highest academic standing in an undergraduate program for studies done in French in any discipline other than French Language and Literature.

Donor: The Consul General of France

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean

The Consul General of France's Prize in French Language and Literature

Field of study: Faculté Saint-Jean program in French Language and Literature.

Value: Book Award

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to the graduating student from Faculté Saint-Jean who achieves the highest academic standing in a BA or BEd program with specialization in French language and literature.

Donor: The Consul General of France.

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean

156.2 Undergraduate Awards

The Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge Scholarship

Field of Study: BEd program at Faculté Saint-Jean.

Value: \$1,000.

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to a person from the Western provinces or the Territories for whom French is one of the first languages and who registers or is registered in the Bachelor of Education program at Faculté Saint-Jean. Selection will be based upon academic standing and extracurricular involvement, particularly within the French community. Financial need of the student is given special consideration.

Donor: The Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge

Apply: Applications must be received by June 30. Send application to the Comité de sélection, Bourse des Soeurs de l'Assomption, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

156.3 Bourses d'immatriculation

La Bourse d'entrée à la Faculté Saint-Jean

Domaines d'études: Arts, Administration des affaires, Éducation, ou Science à la Faculté Saint-Jean

Valeur: 1000\$

Nombre: Variable

Conditions: Accordée annuellement aux étudiants qui ont atteint une moyenne académique supérieure et qui entrent directement de l'école secondaire en première année d'un programme de premier cycle à la Faculté Saint-Jean. Les récipiendaires seront choisis d'après leurs résultats scolaires d'onzième année; tout cours de douzième année complété sera aussi considéré.

Donateur: Doyenne, Faculté Saint-Jean, au moyen de dons de finissants et amis de la Faculté Saint-Jean.

Demande: Au plus tard le 15 juin, sur le formulaire «Academic Excellence Application» disponible auprès des conseillers scolaires des écoles secondaires ou du «Student Awards Office.»

Bourse de l'ACFA (Association canadienne-française de l'Alberta)

Domaine d'études: Programme de premier cycle à la Faculté Saint-Jean

Valeur: 1000\$

Nombre: 1

Conditions: Décernée annuellement à un résident de l'Alberta inscrit à temps plein en douzième année d'une école secondaire et qui désire adhérer à un programme offert par la Faculté Saint-Jean dès la fin de ses études secondaires. Le récipiendaire est choisi sur la base de son engagement dans la communauté franco-albertaine et de ses qualités de leadership.

Donateur: L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA).

Demande: Procurer le formulaire pour la Bourse de l'ACFA disponible à la Faculté Saint-Jean.

La Bourse Jean Patoine

Domaine d'études: Programmes du premier cycle à la Faculté Saint-Jean

Valeur: Première bourse: 2500\$; Deuxième bourse: 1000\$

Nombre: 2

Conditions: Décernée annuellement à un albertain de langue maternelle française admis à la Faculté Saint-Jean sur la base du travail accompli au niveau secondaire et de sa contribution à la vie étudiante et communautaire. Le montant de 2500\$ sera versé au plus méritant, le montant de 1000\$ sera versé au deuxième plus méritant.

Donateurs: Le Fonds de bourse Jean Patoine a été créé en 1987 grâce aux généreux dons du Fonds Jean Patoine et du Club Richelieu.

Date limite de la demande: Au plus tard le 30 juin de chaque année.

Toute demande devra parvenir au Comité de sélection du Fonds de bourse Jean Patoine, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

La Bourse Jean Léon Côté

Domaine d'études: Programmes du premier cycle à la Faculté Saint-Jean

Valeur: 1000\$

Nombre: 1

Conditions: Décernée annuellement à une personne ayant fait ses études dans une école francophone dans une province où la langue de la majorité n'est pas le français, et qui désire poursuivre des études postsecondaires à l'Université de l'Alberta. La sélection est effectuée d'après l'excellence du dossier scolaire, la préférence étant accordée aux étudiants qui ont l'intention de s'inscrire à la Faculté Saint-Jean.

Donateur: Les amis et famille de Jean Léon Côté.

Demande: Nomination de la Faculté Saint-Jean. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 30 juin. Toute demande doit parvenir au Comité de sélection, Bourse Jean Léon Côté, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

La Bourse d'Excellence du Canadien National Valeur: 2 000\$

Nombre: Variable

Conditions: Cette bourse est accordée annuellement à un étudiants ou étudiante du Québec qui a atteint une moyenne académique supérieure et qui entre en première année d'un programme de premier cycle offert à la Faculté Saint-Jean. Les récipiendaires seront choisis d'après leur excellence académique.

Donateur: Canadien National

Demande: Les demandes doivent être reçues au plus tard le 30 juin. Toute demande doit parvenir au Comité de sélection, Bourse d'excellence du Canadien National, a/s Bureau de la doyenne, Faculté Saint-Jean.

156.3 Matriculation Awards

Faculté Saint-Jean Entrance Award

Fields of Study: Arts, Business Administration, Education, or Science at the Faculté Saint-Jean

Value: \$1,000

Number: Variable

Conditions: To be awarded annually to students with superior academic achievement entering the first year of an undergraduate program from high school at the Faculté Saint-Jean. Recipients will be chosen on the basis of academic standing on final Grade 11 marks with consideration given to any completed Grade 12 courses.

Donor: Dean, Faculté Saint-Jean through donations from alumni and friends of the Faculté Saint-Jean

Apply: By June 15, on the Academic Excellence Application form available from high school counsellors or from the Student Awards Office.

ACFA (Association canadienne-française de l'Alberta) Award

Field of Study: Faculté Saint-Jean

Value: \$1,000

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to an Alberta resident who has successfully completed a high school Grade 12 program and will be entering a degree program at Faculté Saint-Jean. Recipients will be chosen on the basis of involvement in the Franco-Albertan Community with emphasis on leadership.

Donor: Endowed by Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA).

Apply: By completing the ACFA Award Application Form available from the Faculté Saint-Jean.

The Jean Patoine Scholarship

Field of Study: Undergraduate programs at Faculté Saint-Jean

Value: First award: \$2,500; Second Award: \$1,000

Number: 2

Conditions: To be awarded annually to an Albertan, entering Faculté Saint-Jean, whose first language is French. Based upon academic standing and extracurricular involvement. The \$2,500 scholarship will be awarded to the most deserving student, and the \$1,000 scholarship will be awarded to the second most deserving student.

Donors: Endowed by the Fonds Jean Patoine and the Club Richelieu in 1987.

Apply: Applications must be received by June 30. Send application to the Comité de sélection, Jean Patoine Scholarship, c/o Dean, Faculté Saint-Jean.

Jean Léon Côté Scholarship

Field of Study: Undergraduate programs at Faculté Saint-Jean

Value: \$1,000

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to a student who is presently enrolled in, or has successfully completed, Grade 12 in a Francophone High School in a province where the majority language is not French, and who plans to enter the first year of a degree program at the University of Alberta. Recipients will be chosen on the basis of superior academic achievement with preference given to a student planning to enrol in Faculté Saint-Jean.

Donor: Endowed by friends and family of Jean Léon Côté

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean. Applications must be received by June 30. Send applications to the Comité de sélection, Bourse Jean Léon Côté, c/o Dean, Faculté Saint-Jean.

Canadian National Railway Scholarship

Field of Study: Faculté Saint-Jean

Value: \$2,000

Number: Variable

Conditions: To be awarded annually to a student from the Province of Québec with superior academic achievement entering the first year of any undergraduate degree program at Faculté Saint-Jean. Recipients will be selected on the basis of academic standing.

Donor: Endowed by Canadian National Railways

Apply: Applications must be received by June 30th. Send application to the Comité de sélection, c/o Dean, Faculté Saint-Jean.

La Bourse de la Fondation Chawkers

Valeur: 750\$

Nombre: 1

Conditions: Cette bourse est offerte annuellement à un étudiant ou une étudiante qui débute ou continue un programme offert par la Faculté Saint-Jean et qui était un résidant du Québec. Les récipiendaires seront choisis d'après leurs besoins financiers.

Donateur: La Fondation Chawkers

Demande: Nomination de la Faculté.

Chawkers Foundation Bursary

Field of Study: Faculté Saint-Jean

Value: \$750

Number: 1

Conditions: To be awarded annually to a student entering or continuing in a degree program at Faculté Saint-Jean who was formerly a resident of the Province of Québec. Recipients will be selected on the basis of financial need.

Donor: Endowed by Chawkers Foundation

Apply: By nomination from Faculté Saint-Jean.